Quatre-vingt-deuxième année. — N° 294. Le Numéro : 12 francs. Jeudi 14 Décembre 1950

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 50-1535 du 13 décembre 1950 étendant le bénéfice des retraites mutualistes instituées par la loi du 4 août 1923 aux combattants de la guerre 1939-1945 et aux ayants cause des combattants morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945 (p. 12663).

Loi n° 50-1536 du 13 décembre 1950 portant modification de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel (p. 12663).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Décret n° 50-1537 du 13 décembre 1950 relatif aux attributions du haut commissaire de France en Indochine (p. 12664).

Décret du 13 décembre 1950 portant nomination du haut commissaire de France en Indochine (p. 12665).

CONSEIL DE L'EUROPE

Arrêté rapportant de précédentes nominations (cabinet du ministre) (p. 12665).

Ministère de la justice.

Décret du 9 décembre 1950 portant nomination d'un officier public (p. 12665).

Décret n° 50-1473 portant règlement d'administration publique relatif au statut des commis greffiers des tribunaux de commerce de l'Algérie (rectificatif) (p. 12665).

Décrets portant substitution et addition de nom (rectificatifs) (p. 12665).

Arrêté du 8 décembre 1950 modifiant l'arrêté du 8 août 1950 relatif aux Bulletins des arrêts de la cour de cassation (p. 12665).

Arrêté portant nomination (éducation surveillée) (p. 12665).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant inscriptions sur la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif et intégrations (administration centrale) (p. 12665).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 9 décembre 1950 portant désignation du consul de France à Jersey (p. 12682).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 13 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12666).

Décret portant promotion d'officiers en situation de non activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active) (rectificatif) (p. 12677).

Décret portant changement d'arme (armée de terre, réserves) (rectificatif) (p. 12677).

Décret portant attribution de la médaille des évadés (rectificatif) (p. 12677).

Arrêté du 25 novembre 1950 portant remise de débet (p. 12677).

Arrêté du 8 décembre 1950 portant fixation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à un gestionnaire (p. 12677).

Arrêté portant nomination du président et des membres du conseil du centre de recherche de physique de l'école polytechnique (p. 12677).

Arrêté portant nomination de professeur honoraire de l'école polytechnique (p. 12677).

Arrêté portant promotion (travaux maritimes) (p. 12677).

Décisions portant nominations et changements d'arme d'aspirants de réserve (armée de terre) (p. 12677).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 28 novembre 1950 portant affectation provisoire au service des domaines d'un dépôt de matériel (p. 12682).

Arrêtés du 11 décembre 1950 portant ouverture de crédits spéciaux (p. 12683).

Arrêté portant nomination d'un membre du cabinet du ministre du budget (p. 12683).

Circulaire du 11 décembre 1950 relative à la simplification des règles de mandatement et de payement des traitements et indemnités (p. 12683).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 9 décembre 1950 portant nomination d'un professeur et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 12684).

Arrêté du 20 novembre 1950 portant acceptation d'une donation de terrains sis à Sèvres, en vue de la transformation du lycée de filles de Sèvres en établissement complet (p. 12685).

Arrêté du 5 décembre 1950 portant dérogation à l'arrêt du recrutement en faveur des personnels non titulaires de certains services relevant de l'éducation nationale (p. 12685).

Arrêtés portant nominations, attribution de fonctions, mise en disponibilité et conférant l'honorariat (administration générale et enseignement supérieur) (p. 12685).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 4 décembre 1950 portant suppression de l'atelier-école de garçons d'Annecy (p. 12685).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 12687).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 8 décembre 1950 déclarant d'utilité publique les travaux d'établissement ou de construction de diverses lignes de transport ou de distribution d'énergie électrique et rectificatif (p. 12685).

Arrêtés du 8 décembre 1950 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses et rectificatif (p. 12686).

Arrêté du 9 décembre 1950 accordant au commissariat de l'énergie atomique un permis d'exploitation de mines d'uranium (p. 12687).

Arrêté du 9 décembre 1950 fixant la cotisation due par les houillères de bassin aux Charbonnages de France (p. 12687).

Arrêté fixant les caractéristiques de l'essence pour moteurs à carburation préalable (rectificatif) (p. 12687).

Arrêtés portant nomination et rectificatif (instruments de mesure et mines) (p. 12687).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 2 décembre 1950 portant nomination et affectation de conservateurs des eaux et forêts (p. 12688).

Arrêté du 4 décembre 1950 fixant les réductions à appliquer à certaines redevances pour prises d'eau sur les fleuves et rivières du domaine public, en application de l'article 1er du décret n° 48-1698 du 2 novembre 1948 (p. 12688).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 9 décembre 1950 portant désignation du secrétaire général par intérim de la Haute-Volta (p. 12688).

Décret du 9 décembre 1950 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer (p. 12688).

Décrets du 13 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12688).

Arrêtés portant intégration, conférant l'honorariat et rectificatif:

Administration générale d'outre-mer (p. 12688).

Transmissions (p. 12688).

Travaux publics (p. 12688).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décrets du 9 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12689).

Décision du 28 novembre 1950 portant homologation de presses et de dispositifs protecteurs de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux (p. 12690).

Décision modifiant la décision du 1er avril 1948, modifiée le 8 novembre 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler (rectificatif) (p. 12691).

Circulaire n° 200 S. S. 1950 du 11 décembre 1950 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux (p. 12691).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 13 décembre 1950 prorogeant la durée de validité des cartes du combattant ayant plus de cinq ans de date (p. 12689).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 4 décembre 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 12693).

Décret n° 50-1538 du 9 décembre 1950 relatif à l'application à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers (p. 12693).

Arrêté du 6 décembre 1950 complétant les dispositions d'un précédent arrêté portant autorisation de recaptage d'une source minérale (p. 12693).

Arrêté portant affectation (directions départementales de la population) (p. 12693).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant mutation (services extérieurs) (p. 12693).

Tableau complémentaire d'avancement pour le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à l'administration centrale pour l'année 1950 (p. 12693).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 12694).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions (p. 12697).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 12698).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 12698).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis d'ouverture en 1951 d'une session du cours de mutualité et de coopération agricoles (p. 12699).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de médecins inspecteurs élèves de la santé (p. 12699).

Annonces (p. 12700).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 135 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 13 décembre 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 9001).

LOIS

LOI n° 50-1535 du 13 décembre 1950 étendant le bénéfice des retraites mutualistes instituées par la loi du 4 août 1923 aux combattants de la guerre 1939-1945 et aux ayants cause des combattants morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les dispositions de la loi du 4 août 1923 et de celles qui l'ont modifiée ou complétée, à l'exception toutefois, pendant un délai de dix années à compter de la promulgation de la présente loi, des dispositions de l'article 141 de la loi de finances du 31 mai 1933, sont applicables aux personnes titulaires de la carte du combattant attribuée dans les conditions fixées par le décret n° 49-1613 du 23 décembre 1949 et les arrêtés pris pour son application, ainsi qu'aux veuves, orphelins et ascendants des combattants morts pour la France au cours de la guerre commencée le 2 septembre 1939.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PAUL BACON.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

LOUIS JACQUINOT.

LOI n° 50-1536 du 13 décembre 1950 portant modification de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les alinéas 4 et suivants de l'article 13 de la loi du 4 décembre 1913 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes:

« Les avances consenties aux caisses régionales sont allouées par arrêté du ministre de la marine marchande, après avis d'une commission supérieure du crédit maritime mutuel dont la composition est fixée comme suit:

« Six députés à l'Assemblée nationale, désignés par elle;

« Trois sénateurs, membres du Conseil de la République, désignés par lui;

« Un membre de l'Assemblée de l'Union française, désigné par elle;

« Un membre du conseil d'Etat;

« Un membre de la cour des comptes;

« Un représentant du ministre des finances;

« Un représentant du ministre chargé des affaires économiques;

« Quatre représentants du ministre de la marine marchande, dont le directeur des pêches et le directeur de l'établissement national des invalides;

« Le gouverneur de la Banque de France;

« Le directeur du crédit agricole;

« Le directeur de la caisse centrale du crédit coopératif;

« Le président de la caisse autonome de la reconstruction;

« Le président du comité central des pêches maritimes;

« Six représentants des caisses régionales de crédit maritime mutuel;

« Cinq représentants des organisations syndicales de marins pêcheurs.

« Les membres de la commission supérieure sont nommés par le ministre de la marine marchande.

« Le président et le vice-président sont pris dans le sein de la commission supérieure, sur proposition de celle-ci, et nommés par arrêté du ministre de la marine marchande.

« La commission délègue ses pouvoirs à un comité permanent de douze membres. Le président de la commission préside effectivement ce comité.

« Sont membres de droit du comité, outre le président:

« Le directeur des pêches au ministère de la marine marchande;

« Le directeur de l'établissement national des invalides;

« Le représentant du ministre des finances;

« Le représentant du ministre chargé des affaires économiques;

« Le président de la caisse centrale de crédit coopératif.

« Les six autres membres sont élus, pour trois ans, par la commission supérieure ».

Art. 2. — L'article 14 de la loi du 4 décembre 1913 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les avances faites aux caisses régionales ne peuvent être consenties pour une durée supérieure à cinq ans lorsqu'elles sont destinées à des opérations à court terme et à dix ans lorsqu'elles ont en vue des opérations à long terme ».

Art. 3. — L'alinéa 1er de l'article 15 de la loi du 4 décembre 1913 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le montant des avances prévues à l'article précédent ne peut être supérieur à dix fois le montant du capital versé ».

L'alinéa 3 de l'article 15 de la loi précitée est abrogé.

Art. 4. — L'article 18 de la loi du 4 décembre 1913 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les caisses régionales peuvent accorder aux sociétés coopératives maritimes des prêts à long terme et à court terme.

« Le total de ces prêts ne peut excéder dix fois le montant du capital versé de la société coopérative bénéficiaire ».

Art. 5. — L'article 20 de la loi du 4 décembre 1913 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les sociétés de crédit maritime qui consentent des prêts individuels à long terme, en vue spécialement de l'exercice de l'industrie de la pêche, doivent exiger en temps utile des emprunteurs des garanties de remboursement constituées:

« 1° Par l'inscription, au profit de la caisse locale intéressée, d'une hypothèque maritime;

« 2° Par un contrat d'assurances maritimes passé par le titulaire du prêt, soit avec une société d'assurances maritimes mutuelles, soit avec toute autre société française d'assurances et stipulant qu'en cas de sinistre, le bénéfice de l'assurance sera transféré à la caisse locale intéressée jusqu'à concurrence des sommes prêtées et non encore remboursées.

« En outre, des garanties peuvent être constituées par tous les autres gages ou par les cautions solidaires que l'emprunteur présentera, notamment: *a*) un contrat d'assurance en cas de décès passé par le titulaire du prêt, soit avec la caisse nationale d'assurances en cas de décès, soit avec toute autre société d'assurances autorisée à fonctionner en France et garantissant à la caisse locale le payement des sommes restant dues à ladite caisse au moment du décès de l'assuré; *b*) des prélèvements opérés sur le produit de la pêche.

« Si les gages sont des gages réels, cette garantie peut être substituée jusqu'à concurrence des sommes qu'ils représentent aux garanties envisagées aux paragraphes 1er et 2 ci-dessus ».

Art. 6. — Le premier alinéa de l'article 21 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« L'article 36 de la loi du 10 juillet 1885 est complété par un paragraphe 2 ainsi conçu:

« Les navires à voile ou à vapeur de 5 à 20 tonneaux de jauge brute ou les navires munis d'un autre mode de propulsion mécanique de 2 à 20 tonneaux de jauge brute... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 7. — Le troisième alinéa de l'article 3 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Peuvent également faire partie des sociétés de crédit maritime et des sociétés coopératives maritimes, à titre de membres honoraires, les personnes ne figurant pas dans les quatre catégories de l'article 2, mais disposées à leur prêter un appui, tant moral que financier ».

Art. 8. — Les alinéas 1er et 4 de l'article 4 de la loi du 4 décembre 1913 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« Alinéa 1er. — Le capital social des sociétés de crédit maritime et sociétés coopératives maritimes est constitué à l'aide de souscriptions réalisées par les membres actifs et honoraires des sociétés ».

« Alinéa 4. — Les sociétés de crédit maritime et les sociétés coopératives maritimes peuvent recevoir des dons et legs ou des subventions des départements et des communes, après y avoir été autorisées par décret rendu sur la proposition du ministre de la marine marchande ».

Art. 9. — L'alinéa 1er de l'article 5 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Une société de crédit maritime mutuel et une société coopérative maritime ne peuvent être constituées qu'après versement du quart du capital souscrit ».

Art. 10. — L'alinéa 1er de l'article 6 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les statuts déterminent le siège et la circonscription de la société de crédit maritime et de la société coopérative maritime... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 11. — L'alinéa 6 de l'article 7 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les valeurs provenant de dons, legs ou libéralités de toute nature dont auraient bénéficié les sociétés de crédit maritime et les sociétés coopératives maritimes sont, en cas de dissolution, attribuées par décret rendu en conseil d'Etat à des sociétés ou à des œuvres susceptibles d'exécuter l'intention des donateurs ».

Art. 12. — L'alinéa 1er de l'article 8 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les sociétés de crédit maritime et les sociétés coopératives maritimes instituées par la présente loi sont... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 13. — L'article 19 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les avances et prêts prévus aux articles 14, 15 et 18 qui précèdent deviennent immédiatement remboursables en cas de violation des statuts des sociétés de crédit maritime et des sociétés coopératives maritimes intéressées... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 14. — L'article 25 de la loi du 4 décembre 1913 est modifié ainsi qu'il suit:

« Un décret rendu sur la proposition du ministre de la marine marchande et du ministre des finances, après avis de la commission supérieure, détermine les délais d'application de la présente loi et notamment les moyens de contrôle et de surveillance à exercer par le ministre de la marine marchande sur les sociétés de crédit maritime et les sociétés coopératives maritimes ».

Art. 15. — L'alinéa 5 de l'article 7 et les articles 9 et 10 de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel sont applicables aux sociétés coopératives maritimes régies par le titre IV de ladite loi.

Art. 16. — La loi du 4 décembre 1913, modifiée par la présente loi, est applicable aux départements de la France d'outre-mer.

Un décret, pris sur le rapport du ministre des finances, du ministre de la marine marchande et du ministre de la France d'outre-mer, fixera les conditions d'application de la présente loi aux territoires d'outre-mer.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Le ministre de la marine marchande,

GASTON DEFFERRE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Décret n° 50-1537 du 13 décembre 1950 relatif aux attributions du haut commissaire de France en Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, du ministre de la défense nationale, du ministre des affaires étrangères et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Vu le décret n° 47-559 du 27 mars 1947 fixant les attributions du haut commissaire de France en Indochine;

Vu le décret n° 49-1353 du 3 octobre 1949 fixant les pouvoirs du haut commissaire de France pour l'Indochine en matière de défense et de sécurité;

Vu le décret n° 50-1506 du 4 décembre 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Décrète:

Art. 1er. — Le haut commissaire de France en Indochine est, sous la haute autorité du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et dans le cadre des accords passés avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam, le dépositaire en Indochine des pouvoirs du Gouvernement de la République française.

Il est responsable de la défense et de la sécurité de l'Indochine. Il exerce les pouvoirs de commandant en chef des forces terrestres, navales et aériennes qui y sont stationnées.

Art. 2. — Un décret ultérieur précisera les attributions définies à l'article 1er du présent décret.

Art. 3. — Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 décembre 1950 portant nomination du haut commissaire de France en Indochine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 50-1537 du 13 décembre 1950 relatif aux attributions du haut commissaire de France en Indochine;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général d'armée de Lattre de Tassigny (Jean-Joseph-Marie-Gabriel) est nommé haut commissaire de France en Indochine.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,

JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

CONSEIL DE L'EUROPE

Cabinet du ministre.

Le ministre d'Etat, chargé du Conseil de l'Europe,

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1950 nommant les membres du cabinet du ministre,

Arrête:

Art. 1er. — La nomination de M. Etienne Weill-Raynal, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre d'Etat, chargé du Conseil de l'Europe, est rapportée.

Art. 2. — La nomination de M. P.-E. Guillet, journaliste, en qualité d'attaché parlementaire au cabinet du ministre d'Etat, chargé du Conseil de l'Europe, est rapportée.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui aura effet du 1er décembre 1950, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 1950.

GUY MOLLET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 9 décembre 1950 portant nomination d'un officier public.

Par décret en date du 9 décembre 1950, M. Guatel (Robert-Emmanuel) est nommé notaire à la résidence de Saint-Pierre (Martinique), en remplacement de M. Guatel (Marc-René), son père, décédé.

Décret n° 50-1473 portant règlement d'administration publique relatif au statut des commis greffiers des tribunaux de commerce de l'Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1950: page 12123, 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « adressées », lire: « dressées ».

Décrets portant substitution et addition de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1950: page 10139, 1re colonne, au lieu de: « Do Huu Chan (René-Maurice), né le 1er juin 1929, à Vincennes », lire: « Do Huu Chan (Pierre-Maurice), né le 1er juin 1929 à Vincennes ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1950: pages 11356 et 11357, 1re colonne, au lieu de: « Baikowsky (Georges)..., afin de s'appeler légalement à l'avenir Becaud, au lieu de Blakowsky », lire: « Baikowsky (Georges)..., afin de s'appeler légalement à l'avenir Becaud, au lieu de Baikowsky »; au lieu de: « Issac (Célestin)... et son enfant mineur, Jean-François, né le 4 août à Boulogne-Billancourt (Seine) », lire: « Isaac (Célestin)... et son enfant mineur, Jean-François, né le 4 août 1936 à Boulogne-Billancourt (Seine) ».

Modification de l'arrêté du 8 août 1950 relatif aux Bulletins des arrêts de la cour de cassation.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 11 et 62 de la loi n° 47-1366 du 23 juillet 1947 modifiant l'organisation et la procédure de la cour de cassation;

Vu l'arrêté du 8 août 1950,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 (alinéa 1er, 1° et 2°) de l'arrêté du 8 août 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

« 1° Au garde des sceaux, ministre de la justice (huit exemplaires) et au ministre de la France d'outre-mer;

« 2° Au premier président, au procureur général, aux présidents de chambre, aux conseillers et aux avocats généraux de la chambre criminelle de la cour de cassation (trois exemplaires à ces derniers). »

Art. 2. — L'alinéa 2 de l'article 4 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« En outre,,, dans la salle de délibérations de la chambre criminelle (deux exemplaires)... »

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le directeur des affaires civiles et du sceau et le directeur du personnel et de la comptabilité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1950.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation:

JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Education surveillée.

Par arrêté du 9 décembre 1950, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire: M. Brizard (Constant), demeurant 9, rue Saint-Maurice, à la Rochelle-Saint-Maurice (Charente-Maritime).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Administration centrale.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 30 novembre 1950, ont été inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'adjoint administratif à l'administration centrale de la grande chancellerie de la Légion d'honneur:

a) Par application de l'article 1er (1er alinéa) du décret du 9 novembre 1950.

MM. Caysac, chef de groupe;-Chomaud, commis; Drouaux, commis; Vinet, commis; Talbi, expéditionnaire.

b) Par application de l'article 1er (2e alinéa) du décret du 9 novembre 1950.

Mmes Watelle, sténodactylographe titulaire; Vayssière, Bertheville, Jourcin, agents de bureau du cadre complémentaire.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 1er décembre 1950, ont été intégrés dans le cadre des adjoints administratifs de la grande chancellerie de la Légion d'honneur et rangés dans les classes et échelons ci-après:

M. Cayssac, adjoint administratif de classe exceptionnelle, chef de groupe.

M. Chomaud, adjoint administratif de classe exceptionnelle, chef de groupe.

M. Drouaux, adjoint administratif de classe exceptionnelle, chef de groupe.

M. Vinet, adjoint administratif de classe exceptionnelle, chef de groupe.

M. Talbi, adjoint administratif de 1re classe, 1er échelon.

Mme Watelle, adjoint administratif de 2e classe, 4e échelon.

Mme Vayssière, adjoint administratif de 2e classe, 4e échelon.

Mme Bertheville, adjoint administratif de 2e classe, 1er échelon.

Mme Jourcin, adjoint administratif de 2e classe, 1er échelon.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 13 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 13 décembre 1950 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées « guerre »,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active, les militaires désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° Militaires en activité de service.

Infanterie.

Brinon (Roger-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 6 septembre 1940; 7 ans de majoration pour campagnes. A été blessé et cité.

Amann (René-Alphonse-Joseph), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 25 juin 1945; 5 ans de majoration pour campagnes. A été cité.

Perin (Charles-Pierre), chef de bataillon: 27 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 5 mai 1945; 4 ans de majoration pour campagnes. A été cité.

De Sèze (Henri-Marie-Joseph-Yves), chef de bataillon; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 2 ans de majoration pour campagnes. A été cité.

Andolenko (Serge), chef de bataillon; 25 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 26 décembre 1944; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Durif (Roger-Antoine-Gabriel), chef de bataillon; 29 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938; 2 ans de majorations pour campagnes. A été cité.

Perey (Joseph-Maurice-Henri), chef de bataillon; 24 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Lemeunier (Maurice-Marie-Alexis), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 14 mars 1943; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

De Gamay (Gérôme-Marie-Charles), chef de bataillon; 21 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 21 juin 1945; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

De La Ruelle (Claude), chef de bataillon; 22 ans de services; 17 campagne. Chevalier du 22 septembre 1944; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Hoff (Robert-Albert-Joseph), chef de bataillon; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Jennepin (André-Alexandre), chef de bataillon; 27 ans de services. 14 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Berthod (Jacques-Paul-Marie), chef de bataillon; 23 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 28 février 1941; 9 ans de majoration pour campagne. A été blessé.

Claude (Raymond-Jean-André), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Blanc (Marcel-Emile-Octave), chef de bataillon; 21 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 28 avril 1941; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Marchadier (Jacques-Marie-Joseph-Albin-André), chef de bataillon; 26 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 1er janvier 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Bastiani (Gaston-Henri-Fernand), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 22 juin 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Voinot (Pierre), chef de bataillon, 22 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 22 mai 1945; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Lapèze (Georges-René), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938; 6 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Delcros (Gaston), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Boyer-Vidal (Pierre-Maurice), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Dancourt (Louis-Etienne), colonel; 28 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 4 juin 1941; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

De Chambost de Lepin (Claude-Marie-Michel-Henri), chef de bataillon; 22 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 février 1945; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Veulliet (Jules-Auguste-Charles), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Riotte (Pierre-Georges), chef de bataillon; 25 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 20 juin 1942; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Constans (Jean-Mary-Robert), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 17 décembre 1941; 5 ans de majoration pour campagne.

Mazurie (Léon-Jean-Marie), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

Verdeyme (Pierre-Lucien), colonel; 32 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 novembre 1942; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Autrand (Emile-Louis), chef de bataillon; 25 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1944; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Schuhler (Jacques-Charles-Hubert), colonel; 27 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 mai 1945; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité. Titres exceptionnels.

Riez (Léon-Etienne-Henri-Paul), chef de bataillon; 20 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 17 décembre 1943; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Carbuccia (Joseph-Jean), chef de bataillon; 19 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 3 février 1943; 7 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Gourand (Marcel-Marius-Stéphane), chef de bataillon; 24 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 1er octobre 1945; 1 an de majoration pour campagne. A été cité. Titres exceptionnels.

Lavallée (Léon-Jules-Henri-André), chef de bataillon; 21 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 24 avril 1945. A été cité. Titres exceptionnels.

Durtelle de Saint-Sauveur (Jean-Noël-Marie-Charles), capitaine; 19 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 29 juin 1944; 3 ans de majorations pour campagne. A été blessé et cité.

Billot (Jacques-Marie-Camille), commandant; 21 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 15 mars 1944. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Vernier (François-Paul), capitaine; 13 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 13 janvier 1941; 7 ans de majorations pour campagne. A été blessé et cité.

Lecomte (Pierre-Henri-Charles-Adrien), capitaine; 10 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 2 mars 1944; 1 an de majoration pour campagne. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Arme blindée et cavalerie.

Mace de Gastines (Charles-Marie-Gérard-Antoine), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Fayolle (Jean), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Legendre (Jean-Louis-Joseph-Dominique), chef d'escadrons; 21 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Leridon (François-Régis-Lucien), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 25 septembre 1944; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

De Villele (Marie-Joseph-François), colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 21 mai 1942; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Ducruix (Gaston-Joseph), chef d'escadron; 21 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 6 juillet 1944; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Blandin de Chalain (Jacques-Marie-Gustave), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 16 juin 1940; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité

Bernard de Dompsure (Hubert-Gabriel-Paul-Marie), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 12 novembre 1942; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Teillard de Rancilhac de Chazelles (Marie-Raymond-Paul), lieutenant-colonel; 21 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 avril 1945; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Oddo (Paul-Jean-Marie-Gabriel), capitaine; 12 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 2 juin 1943; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Artillerie.

Cardot (Paul-Camille-Jules), chef d'escadron; 33 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1942; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Pouyat (Charles-Marie-Alfred), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 21 août 1940; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Do Carmo Campante (Léonce), colonel; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 20 août 1942; 3 ans de majorations pour campagne. A été cité.

Aubert (Fernand-Alexandre), colonel; 30 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 juillet 1943; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Labarbarie (Maurice-Victor-Roger), colonel; 32 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Janique (Antoine-Paul), colonel; 32 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 7 mai 1946. A été cité. Titres exceptionnels.

Lecouls (Pierre-Gustave-Louis), capitaine; 13 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 1er mars 1945; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Train.

Bouvier (Maurice-Hippolyte), chef d'escadron; 28 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 12 octobre 1940; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Gallo (Joseph-Marie), colonel; 30 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943; 5 ans de majoration pour campagne, A été cité.

Transmissions.

Delestrée (Hubert-Paul-Joseph), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Cadre des chanceliers.

Carrère (Fernand-Léon-Jules), colonel; 30 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 13 août 1914; 1 an de majoration pour campagne. A été cité. Titres exceptionnels.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Bernard (Maurice-Henri-Eugène), commandant; 28 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Recrutement et statistique.

Servais (René-Louis-Auguste), lieutenant-colonel); 31 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

Génie.

Leovel (Marcel-Alphonse), chef de bataillon; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 2 septembre 1940; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Houssay (Jean-Jules-René), colonel; 26 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Clarisse (Gustave-Charles-Valentin), chef de bataillon; 20 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 2 septembre 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Lesmayoux Aimé-André), intendant militaire de 1re classe; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1935; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Simonnet (René-Albert), intendant militaire de 2e classe; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 22 juin 1939; 3 ans de majoration pour campagne.

Léger (Lucien-Jean-Baptiste-Victor), intendant militaire de 1re classe; 33 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939; 2 ans de majration pour campagne. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Maurin (René-Etienne), commandant; 29 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Simonnet (Jean-Emile-Henri), commandant; 35 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1938; 2 ans de majoration pour campagne.

Périchon (Fernand-Michel-Antoine), commandant; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937; 2 ans de majoration pour campagne.

Matériel.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

Vautier (Pierre-Léon-Henri-Alexandre), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Compain (Raymond-Léopold-Henri), commandant; 33 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 6 ans de majoration pour campagnes. A été cité.

Guérin (Roger-Henri-Louis-René), commandant; 35 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 22 juin 1939; 4 ans de majoration pour campagne.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS

Marion (Ernest-Jean), ingénieur principal de travaux d'armement; 24 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1933; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Ribeaux (Louis-Joseph-Jean-Baptiste), chef de bataillon; 30 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941; 8 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Bain (Paul-Joseph-Noël), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 14 campagnes. Chealier du 25 juin 1941; 6 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

D'Alton de Champie (Paul-Camille-Alexandre), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1940; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Broyelle (Jean-Armand), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 3 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Mareuge (Georges-Paul-Albert), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 19 mai 1945; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Husson (Jean-Marie-Joseph), colonel; 27 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 juin 1942; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Boisseau (René-Edouard-Auguste), colonel; 25 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 6 février 1945; 3 ans de majoration pour campagne

Barada (Paul-Pierre-Joseph), chef de bataillon; 22 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Esquilat (Henri-Louis), lieutenant-colonel ; 23 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1946; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Gracieux (Jean), colonel; 22 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 10 février 1945; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Amosse (Jean-Paul-Marie), chef de bataillon; 20 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 11 septembre 1941; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Deysson (Edmond-Firmin-Guy), chef de bataillon; 19 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 19 avril 1945; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Bichon (Maurice-Charles), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 23 juin 1945; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité. Titres exceptionnels.

Rocaboy (Joseph-Marie-Albert), chef de bataillon; 20 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 30 juin 1944; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Robert (Jean-Gaston), capitaine; 10 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 26 décembre 1944; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Artillerie.

Witte (Frédéric), chef d'escadron; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1943; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Le Bris (René-Marie-Laurent), chef d'escadron; 26 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943; 6 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Andriot (Georges-Léon), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Chancellerie.

Liger (René-Henri), commandant; 31 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 29 juin 1940; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Georges (François-Eugène-Marius), capitaine; 35 ans de services, 21 campagnes. Chevalier du 29 juin 1934; 9 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Fourquet (Georges-André), intendant militaire de 1re classe; 27 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Ozoux (Ernest-Alfred-Roger), lieutenant-colonel d'administration; 32 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 4 janvier 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Service de santé.

MÉDECINS

Garcin (Georges-Raymond), médecin-colonel; 22 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 8 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Bigot (Alfred-Alphonse-Léon), médecin-colonel; 23 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 2 ans de majoration pour campagne.

Pieri (Etienne-Marie-François), médecin-colonel; 23 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Sainz (Xavier-Emmanuel-Louis), médecin-colonel; 23 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 3 mai 1946; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité, titres exceptionnels.

Pieraggi (Albert-Louis), médecin-colonel; 20 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 11 juillet 1946; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité, titres exceptionnels.

2° Militaires dégagés des cadres.

Etat-major de l'armée.

De Bermond de Vaux (Jean-Antoine), général de brigade; 30 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Dunat (Henri), général de brigade; 30 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 30 juin 1943; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Guerille (Gaspard-Henri-Jean), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Salins (Jean-Maurice), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Guidou (André-Alphonse-Alexandre), lieutenant-colonel; 31 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Piquemal (Joseph-Eychenne), chef de bataillon; 24 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Talarmin (Louis), chef de bataillon; 30 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 2 septembre 1940; 5 ans de majoration pour campagne.

Legrand (Paul-Joseph), chef de bataillon; 32 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Larcher de la Villoscye (André-Marie-Paul), chef de bataillon; 26 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

Bonnichon (Henri), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 16 juillet 1941; 4 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Leonhardt (Hubert-Eugène-Alain), chef de bataillon; 22 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 19 décembre 1934; 8 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Gaultrat (Marcel-Georges), chef de bataillon; 29 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 1er septembre 1940; 3 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

De Montaigne de Poncins (Marie-Joseph), chef d'escadrons; 35 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 10 octobre 1936; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Puymoyen (Paul-Marie-Jean), colonel; 32 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Marin (Robert-François), chef d'escadrons; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936; 1 an de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

De Saint-Quentin (Robert-Hubert), lieutenant-colonel; 30 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 18 août 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Artillerie.

Clogenson (Georges-Henri), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937; 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

Vals (Jean-Thomas-Edouard), chef d'escadron; 33 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Guyomard (Albert-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel; 34 ans de services 10 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Grongnillard (Georges-Henri), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940, 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Clipet (René-Georges-André), colonel; 30 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 25 octobre 1941; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

De Vogue (Robert-Jean), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 2 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Pradier (Louis-Félicien), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 21 mars 1944; 1 an de majoration pour campagne. A été cité. Titres exceptionnels.

Cadre des chanceliers.

Bard (Henri-François-Antoine), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1935; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Bedel (Adolphe-Ludovic-Alexandre), commandant; 37 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1939; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Kormann (Georges), commandant; 37 ans de services; 8 campagnes. Chevalier du 29 décembre 1932; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Le Blevenec (Mathurin-François), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1937; 7 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Recrutement et statistique.

Paoli (François), chef de bataillon; 32 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 19 décembre 1934; 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

Génie.

Tavenne (Urbain-Louis), chef de bataillon; 35 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 21 décembre 1933; 1 an de majoration pour campagne. A été cité et blessé.

Benefice (Léopold-Julien), chef de bataillon; 32 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1935; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Champernaud (Léon-René), intendant militaire de 2e classe; 36 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936; 2 ans de majoration pour campagne.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Verges (Auguste-Paul), commandant d'administration; 31 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 25 décembre 1939; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Service des matériels.

CADRE DES INGÉNIEURS

Senart (Jacques), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 28 décembre 1923; 3 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Michaud (Georges), commandant; 31 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Brissard (René-Alfred-Claude), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 17 decembre 1933; 2 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité.

Garanjoud (Georges), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Marchand (Robert-Louis), commandant; 32 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 11 juin 1937; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Toussaint (Edouard-Fernand-Joseph), lieutenant-colonel; 37 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938; 5 ans de majoration pour campagne. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Pont (Jacques-Louis-Justin), colonel; 29 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938, 7 ans de majoration pour campagne. A été cité

Jason (Louis-Lucien), chef de bataillon; 32 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1939; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Klein (Raymond Louis), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Amilhat (Alexandre-Pierre), chef de bataillon; 27 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1939; 8 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Melayé (Jack-Lucien-Ernest), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Lefrançois (Eugène-Victor-Jules), chef de bataillon; 28 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 13 décembre 1938; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Tutenges (Emile Jean-Léon), colonel; 27 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 15 novembre 1940; 7 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Artillerie.

Poncelin de Raucourt (Marie-Joseph-Jules-Henri), lieutenant-colonel; 34 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941; 4 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Rudolf (André-Marcel-Antoine), chef d'escadron; 30 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 2 ans de majoration pour campagne: A été blessé et cité.

Marleau (Louis-Henri-Noël), lieutenant-colonel; 28 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Magnaval (Roger), colonel; 27 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 25 juin 1941; 3 ans de majoration pour campagnes. A été cité.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Gebhart (Pierre-Charles), lieutenant-colonel; 33 ans de services, 18 campagnes. Chevalier du 7 juillet 1933; 5 ans de majoration pour campagne. A été blessé et cité

Gas (Hector-Jean), commandant; 37 ans de services, 17 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936; 8 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Margerel (Marcel-René), commandant; 33 ans de services, 19 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936; 9 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Gayraud (Aphrodise-Léon-Antoine), commandant; 33 ans de services, 22 campagnes. Chevalier du 30 juin 1938; 6 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Ballereau (Henri-Prosper-Marie), lieutenant-colonel; 35 ans de services, 16 campagnes. Chevalier du 2 décembre 1937; 3 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Officiers d'administration.

Baron (Yves-Marie), commandant; 34 ans de services, 20 campagnes. Chevalier du 20 décembre 1935; 9 ans de majoration pour campagne. A été cité.

Service de santé.

MÉDECINS

Marneffe (Hubert-Michel-Jules), médecin-colonel; 25 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 22 juin 1939; 5 ans de majoration pour campagne.

3° Militaires dégagés des cadres en non-activité par suppression d'emploi.

Infanterie.

De Galbert (Alphonse-Louis-Marie-Mathieu-Orence), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941; 1 an de majoration pour campagne. A été cité.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° Militaires en activité de service.

Infanterie.

Garambois (Simon-Xavier-François), lieutenant; 20 ans de services, 3 ans de majoration, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Cardi (Joseph-Henri), chef de bataillon; 26 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes.

Guigard (Henri-Charles-Xavier), chef de bataillon; 26 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes.

Bigot (Henri), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Badie (Paul-Valentin), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Lesaint (Maurice-Charles-Jules), commandant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Metzger (Louis-Elie), capitaine; 25 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes.

De Pianelli (Yves-Marie-Florimond), chef de bataillon; 24 ans de services, 3 ans de majoration, 6 campagnes.

Dubois (Marcel), chef de bataillon, 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Broquet (Jean-Paul-Albert), capitaine; 20 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Franquelin (Jean-Gabriel), chef de bataillon; 24 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes.

Jouval (Charles-Henri), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Fournet (Victor-Marius), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Archambeaud (Guy-Louis-Ernest), chef de bataillon; 21 ans de services, 3 ans de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Joffard (Pierre-Marie-Henri), capitaine; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Launay (Francis-Marie), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

De l'Estoile (Guy-Marie-Joseph), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Barreau (Alexandre-Eugène-Aimé-Joseph), lieutenant; 21 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Barada (Victor-Léopold), chef de bataillon; 24 ans de services, 1 an de majoration, 8 campagnes. A été cité.

De Guillebon (Christian-Louis-Pierre-Marie), chef de bataillon; 26 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Pierret (Léon-Albert-Georges), capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Bastide (Joseph-Antoine-Jules), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Lavigne (Pierre), chef de bataillon; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chiodini (Jean-Darius), capitaine; 23 ans de services, 3 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Le Run (Félix-Marie), lieutenant; 19 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Magnin (Paul-Achille), chef de bataillon, 24 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Guillon (Alain-Maurice), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Chailleux (Louis-René-Marie), lieutenant; 19 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Perrier (Henri), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Watel (Maurice-Edouard), commandant; 21 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Vaissier (Georges-Emile-Benjamin), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Barjaud (André-Edouard), chef de bataillon; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Gratiot (Roger), capitaine; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Berbain (Jacques), chef de bataillon, 22 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Texier (Clément-Joseph-Eugène), chef de bataillon; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Martin (Robert-Louis), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Barthere (Jean-Marie-Martial), capitaine; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Pere (Marcel-Jean-Joseph), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes.

Magneron (Robert-André-Louis-Emilien), chef de bataillon; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bourniquel (Jean-Auguste-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Bonaventure (Robert-Jules-Jean-Baptiste-Honoré), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Liger de la Prade (Jean-Marie-Guy), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 10 campagnes A été blessé et cité.

Sillegue (Aimé-Jean-Louis), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 8 campagnes. A été cité

Petit (Jean-Edmond), chef de bataillon; 23 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes A été cité.

Carbonnel (Henri-Auguste-Jean-Marie), chef de bataillon, 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Lombard (Pierre-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Courson (Paul-Joseph), chef de bataillon, 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Aimard (André-François), P. A., chef de bataillon; 22 ans de services, 2 ans de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Gambotti (Joanin-Xavier-Alexis), chef de bataillon; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité

Montfaucon (Félix-Jean-Michel), chef de bataillon; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Perriod (Roger-Marius), lieutenant, 22 ans de services, 5 ans de majoration, 3 campagnes. A été cité.

Leboube (Louis-Eugène-Georges), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.

De Golbery (Marie-Gaston-Sylvain), capitaine; 25 ans de services, 2 ans de majoration, 4 campagnes. A été cité.

Deluol (Raymond-Antonin-Casimir-Ferdinand), capitaine; 19 ans de services, 4 ans de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Guenean (Fernand-Achille), chef d'escadron; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Fourniol (Eugène-Ferdinand-François), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Carrere (René-Etienne-A.-J.), chef de bataillon; 21 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Dupont (Jacques-Henri-Jules), capitaine; 16 ans de services, 2 ans de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Cabanne (Eusèbe Jean-André), lieutenant; 20 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Charrier (Joseph-Stanislas-Louis-François), chef de bataillon; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Gillet (Louis-Prosper), lieutenant; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Foque (Amédée-Charles-Alexandre), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Usureau (Bernard-Paul-Gaston), capitaine; 16 ans de services, 3 ans de majoration, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Gaymard (Albert-Edmond-Sylvain-Justin), chef de bataillon; 25 ans de services, 1 an de majoration, 3 campagnes. A été cité.

Paillé (Raoul-Victor), capitaine; 24 ans de services, 2 ans de majoration, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Hartmann (Emile), lieutenant; 21 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Millet (Henri-Jean-François-Marie), capitaine; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Blanc (René-Jules-Anne), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes A été blessé et cité.

Ducassou (Pierre-Fernand), lieutenant; 15 ans de services, 6 ans de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Bounab (Mohand-Areski), lieutenant; 20 ans de services, 1 an de majoration, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Morin (René-Eugène-Onésime), chef de bataillon; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Pissard (Maurice-Louis-Paul), capitaine; 23 ans de services, 1 an de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Poignand (Maurice-Jean-Robert), capitaine; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Orsini (François-Henri-Napoléon), chef de bataillon; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Lesueur (François-Marc-Frédéric), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Joly (Pierre-Eugène-Louis), chef de bataillon; 24 ans de services, 1 an de majoration, 2 campagnes. A été cité.

Poirel (Henri-Auguste-Léon-Joseph-Calixte), chef de bataillon; 23 ans de services, 1 an de majoration, 2 campagnes. A été cité.

Courbon (François-Claude), capitaine; 16 ans de services, 1 an de majoration, 8 campagnes. A été cité.

Dangel (Albert-Joseph), capitaine; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Ferent (Jacques-Camille), capitaine; 17 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Delegue (Bernard-Marie-Honoré-René), capitaine; 15 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Balmard (Honoré), lieutenant; 12 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Marchetti (Noël), capitaine; 15 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Michel (Jules-Valentin), lieutenant; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Meunier (Lucien-Eugène), lieutenant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Garbal (Ernest-Laurent-Félix), lieutenant; 12 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Viard (André-Julien), lieutenant; 12 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Thibaudeau (Jean-Maurice-Julien), lieutenant; 9 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Titres exceptionnels.

Gros (Jean-Pierre-J.-M.), lieutenant; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Cavillon (Jean-Emile-Marie), lieutenant; 7 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Officiers servant au titre nord-africain.

Amara ben Hamouda ben Hadj, lieutenant; 22 ans de services, 3 ans de majoration, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hemissi Abderrahman ben Ali ben Belgacem, lieutenant; 19 ans de services, 3 ans de majoration, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Chefs de musique.

Ramondou (René-Jean), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

Barbier (Rober-Louis), capitaine; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Sous-officier.

Reckmann (Franz-Théodore), adjudant-chef; 25 ans de services, 1 an de majoration, 19 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Blanie (Prosper-Léon-Jean-André), chef d'escadrons; 24 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes.

Potut (Charles-Elie), chef d'escadrons; 21 ans de services, 1 an de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Richard (Pierre-Charles), chef d'escadrons; 24 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes.

Ghalem Maamar, lieutenant; 24 ans de services, 3 ans de majoration, 4 campagnes. A été cité.

Bommenel (René-Joseph-Régis), capitaine; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Poupart (Georges-Pierre-Marie), chef d'escadrons; 22 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Schmitt Jean-Paul), capitaine; 20 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes.

Fijean (Gaston-Charles), chef d'escadrons; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Labonnelie (Ernest-Victor), chef d'escadrons; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

De La Grua et Talamenca de Carini (Antoine-Philippe-Marie-Joseph-Alex), chef d'escadrons; 21 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Le Saux (Yves-Marie), lieutenant; 19 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Rifle (Serge), capitaine; 30 ans de services, 1 an de majoration, 8 campagnes. A été cité.

Beaumont (Jean-Maurice), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 1 an de majoration, 3 campagnes. A été cité.

Breuil (Léonce), lieutenant; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Mourier (Gaston-Pierre), lieutenant; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Colinet de Labeau (Jacques-Joseph-Pierre), chef d'escadrons; 19 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Lugan (Georges-Alfred-Aimé), lieutenant; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Canepa (Alfred-Emile), capitaine; 18 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Benhoubou Mohamed ben Saïd, lieutenant; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Chaume (René-Paul), capitaine; 15 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Lair (Patrice-Charles-Marie), capitaine; 17 ans de services, 1 an de majoration, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Albrecht (Jean-Marie-Paul), capitaine; 14 ans de services, 1 an de majoration, 4 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Avenantaires.

Ordacij (Georges), chef d'escadron; 23 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Charrier (Joseph-Jules-Léon), chef d'escadron; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Mahieux (Ernest-Wilfrid-Eugène), chef d'escadron; 19 ans de services, 4 ans de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Savin (Marc André-Jean), chef d'escadron; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes.

Patoux (Henri-Joseph-Noël), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Hugoniot (André-Paul-Jonathan), chef d'escadron; 25 ans de services, 6 campagnes.

Ducher (André-Léonard), chef d'escadron; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Hennebert (René-Désiré-Joseph), chef d'escadron; 24 ans de services, 7 campagnes.

Houriez (Maurice), chef d'escadron; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Perrier (Robert-Louis-Auguste), chef d'escadron; 23 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Paviot (Henri-Victor), chef d'escadron; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Vonier (Emile-Louis-Alix), lieutenant; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Marchand (Jean-Emile-Marie), chef d'escadron; 23 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Dedieu (Pierre-Charles), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Froux (Roger-Alexandre), capitaine; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Le Masurier (Robert-Alexandre), chef d'escadron; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Texier (Jean-Achille), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes.

Pallu de Beaupuy (Philippe-Marie-Félix), chef d'escadron; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Therond (Roger-Fernand-Paul), chef d'escadron; 22 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Muratet (Henry-Elie), chef d'escadron; 23 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Magne (Henri-Oscar-Marie-André), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Belou (Roger-Elie-Jean), capitaine; 20 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Marie-Reau (Jacques-Félix), chef d'escadron; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Laugier (Charles-Guy-Pierre), chef d'escadron; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Verdant (Philippe-Jules-Ernest), chef d'escadron; 25 ans de services, 5 campagnes.

Ronsin (Bertrand-Marie-Joseph), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Meslay (Pierre-Auguste-Joseph), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lysensoone (André-Auguste-Benjamin), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Pellet (Roger-Louis-Charles), chef d'escadron; 19 ans de services, 2 ans de majoration, 8 campagnes. A été cité.

Maetz (René-Théodore-Louis), chef d'escadron; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Delaval (Raymond-Pierre-Charles), chef d'escadron; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tschirret (Emile-Auguste), chef d'escadron; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

De Vries (Pierre-Théodore-Marie), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Vennin (Jean-Louis-Marie-Edouard), chef d'escadron; 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Herrgott (René-Joseph-Paul), chef d'escadron; 27 ans de services, 1 campagnes. A été cité.

Lavandier (René-Charles-Auguste), chef d'escadron; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Tartarin (Yves-Léon-Jean-Marie), chef d'escadron; 25 ans de services, 3 campagnes.

Courtet (Adrien-Jean), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Faure (Jacques-Jean-Baptiste), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 3 campagnes. A été cité.

Lacalle-Plasteig (André-Victor-Henri), chef d'escadron; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Tardivel (Louis-Marie-François-Pascal), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Pontfort (Fernand-Denis-Adolphe), capitaine; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Guidetti (Pierre-Louis-Eugène), chef d'escadron; 17 ans de services, 4 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Harlmann (Georges-Pierre-Jacques), lieutenant; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Dubost (Robert), chef d'escadron; 18 ans de services, 2 an de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Martin (Guillaume-Antoine-Léon-René), chef d'escadron; 16 ans de services, 2 ans de majoration, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Maulbon d'Arbaumont (Bernard-Jules-Marie-Joseph), chef d'escadron; 18 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Queirard (André-Marcel), capitaine; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Belbeze (Guy-Clément), capitaine; 19 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lambret (Jean), chef d'escadron; 20 ans de services, 2 ans de majoration, 2 campagnes. A été cité.

Castaignet (Bernard-Pierre), capitaine; 15 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Train.

Grawitz (Gaston-Charles-Emile), chef d'escadron; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Flaesch (Robert-Guillaume-Ernest), chef d'escadron, 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Castel (Pierre-Marcel), capitaine; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Maluski (Jean-Arthur-René), chef d'escadron; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Boutin (Edouard-Louis-Armand), chef d'escadron; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Fuchs (René-Denis-Marcel), chef d'escadron; 22 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Germaine (Roger-André-Basile), chef d'escadron; 20 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Rebulet (Jean-Marie-Paul), chef d'escadron; 24 ans de services, 7 campagnes.

Broussaud (Jean-Marie), lieutenant; 17 ans de services, 4 ans de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Laroche (Pierre-Marie-Edouard), chef d'escadron; 25 ans de services, 1 an de majoration, 3 campagnes. A été cité.

Mondet (Jean-Léon-Désiré), chef d'escadron; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Huor (Marcel-Ernest), chef d'escadron; 27 ans de services, 8 campagnes.

Guichard (Henri-Léopold-Denis), chef d'escadron; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Bonafos (François-Auguste), lieutenant; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Scrizzi (André-Auguste), capitaine; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Transmissions.

Robert (Guy-Marie-Albert), chef de bataillon; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Guyot (René-Albert), chef de bataillon, 24 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes.

Ferrier (Aimé-Raoul), chef de bataillon, 24 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Conrad (Raymond-Louis), chef de bataillon; 23 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.

Gonnard (René-Jean-Antoine), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Fouilloux (Jean-Marie), capitaine; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Dalamalmaison (Paul-Jean), lieutenant-colonel; 21 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Mercier (Pierre-Jean-Stanislas), chef de bataillon; 23 ans de services, 6 ans de majoration. A été cité.

Mansuy (André-Paul), chef de bataillon; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Angot (André-Marie-Raoul-Charles), colonel; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 1 campagne.

Service du matériel.

Subdivision Transmissions.

Lenglet (Jean-Maurice-André), lieutenant; 27 ans de services, 5 ans de majoration, 10 campagnes. A été cité.
Poutch (Marcel), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Robin (Georges), capitaine; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Mangieu (Gustave-Alphonse), commandant; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bailly (François-Joseph-Alexandre), commandant; 30 ans de services, 1 campagne.
Tiberi (Henri-Charles-A.), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Regnoux (Albert-Alphonse), capitaine; 26 ans de services, 5 ans de majoration, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Forcioli (Xavier-François-Antoine), lieutenant; 26 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rochet (Camille-François), commandant; 33 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Boffy (Abel-Georges), lieutenant; 26 ans de services, 2 ans de majoration, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Fourquet (Jean-Marie-Bertrand), capitaine; 29 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.
Coulon (Auguste-Raymond), lieutenant; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Travers (Marcel), capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Huchet (Marcel-Louis-Ernest), capitaine; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Pruvot (Gabriel-Charles-Michel), capitaine; 23 ans de services, 6 ans de majoration, 8 campagnes.

Service de la poste aux armées.

Pradelles (Fernand-Noëlie-Albert), capitaine; 24 ans de services, 8 ans de majoration, 16 campagnes.

Aumônerie militaire aux armées.

Badre (Jean-Marie-Clément), aumônier militaire titulaire; 13 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Titres exceptionnels.

Recrutement et statistique.

Robert (Eugène-Léon-Claude-Camille), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Coll (Lucien-Sébastien-François), commandant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Saillour (Yves-André-Marie), commandant; 19 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été blessé.

Génie.

Gaufreteau (Gilbert-Eugène), chef de bataillon; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Le Moigne (Raymond-Louis-Alexandre), chef de bataillon; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Delmas (Roger-Raoul-Michel), capitaine; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Rougemont (Pierre-Maxime-Hippolyte), chef de bataillon; 24 ans de services; 2 ans de majoration, 4 campagnes. A été cité.
Teze (Pierre-Adolphe-François-Emile), capitaine; 20 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Garibal (Pierre-Paul-Noël), chef de bataillon; 21 ans de services; 3 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.
Forceville (Marcel-Isaïe-Paul), lieutenant-colonel; 22 ans de services; 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.
Coudert (Jean-Antoine-Edmond), capitaine; 25 ans de services 5 campagnes. A été cité.
Vibes (Camille-Louis), capitaine; 24 ans de services; 3 ans de majoration, 3 campagnes. A été cité.
Lefebvre (Emile-Jean), chef de bataillon; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Salaun (Yves-Marie-René), chef de bataillon; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Tronel (Raymond-Henri-Joseph), chef de bataillon; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Arles (Jean-Louis), chef de bataillon; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Viard (Jacques-Albert), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Doreau (René), capitaine; 26 ans de services; 2 campagnes. A été cité.
Fortin (Jean-Auguste-André), chef de bataillon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Leriche (Francis-Gabriel), chef de bataillon; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lacoma (Télesforé-José), lieutenant; 20 ans de services; 2 ans de majoration, 4 campagnes. A été cité.
Serraz (Jean-Paul-Marie), chef de bataillon; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Scherne (Edmond-Jules), lieutenant-colonel; 18 ans de services; 4 ans de majoration, 3 campagnes. A été cité.
Mercier (René-Elisée), capitaine; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Sous-officier.

Gallet (Charles-Gustave), adjudant-chef; 32 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Jublin (Louis-Constant-Jean), intendant militaire de 2e classe; 23 ans de services; 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.
Vergely (Maximin-Frédéric-André), intendant militaire de 2e classe; 26 ans de services, 4 campagnes.
De Rouilhan (Louis-Claude-Jean-Bertrand), intendant militaire de 2e classe; 23 ans de services, 1 an de majoration, 5 campagnes. A été cité.
Bunel (Ferdinand-Georges), intendant militaire de 2e classe; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De Lignières (Gérard-Jacques-Marie-Joseph), intendant militaire de 2e classe; 22 ans de services, 1 an de majoration, 5 campagnes. A été cité.
Dujardin (Frantz), intendant militaire de 2e classe; 24 ans de services, 2 ans de majoration, 2 campagnes. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Christophe (Roger), capitaine d'administration; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Arnou (Marcel), commandant d'administration; 24 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Millet (Roger-René-Emile), commandant; 31 ans de services, 2 campagnes.
Hernandez (Maurice-Emile-Ambroise-Antoine), commandant d'administration; 24 ans de services, 8 campagnes.
Morin (Alfred-Henri), commandant d'administration; 29 ans de services, 3 campagnes.
Rottier (Henri-Jules), commandant d'administration; 27 ans de services, 5 campagnes.
Faivre (Pierre-Emile-Marcel), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Chabannes (Louis-Emile), capitaine; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Dalloz (Michel-Joseph), commandant d'administration; 29 ans de services, 2 campagnes.
Brerot (Charles-Louis), capitaine d'administration; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Donnaes (Raphaël-Charles), lieutenant; 21 ans de services, 3 ans de majorations, 3 campagnes. A été cité.
Borrits (Roger), capitaine d'administration; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIER

Spyns (Julien-Louis-André), adjudant-chef; 30 ans de services, 7 ans de majoration, 10 campagnes.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES INGÉNIEURS

Plas (Germain-René-Jean), commandant; 27 ans de services, 1 an de majoration, 3 campagnes. A été cité.
Chauvet (Pierre-Joseph-Henri), commandant; 19 ans de services, 3 ans de majoration, 8 campagnes. A été cité.
Touron (René-Henri-Georges), commandant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lienard (Roger), lieutenant-colonel; 27 ans de services, 3 campagnes.

Crousier (Numa-Victorin-Eugène), commandant; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pascal (Georges-Albert-Joseph), lieutenant-colonel; 25 ans de services, 3 campagnes.
Voinier (Pierre-Marie-Joseph), commandant; 20 ans de services, 2 ans de majoration, 9 campagnes. A été cité.
Michin (Jean-Marie), commandant; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pierart (Henri-Emmanuel), capitaine; 10 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été cité. Titres exceptionnels.
Soubirous (Bernard-François), capitaine; 10 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Cadre des adjoints administratifs.

Ehrmann (Henri-Charles-Marie), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes.
Bellet (Georges-Louis), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.
Mestres (Libéral-Justin-François), capitaine; 24 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Courdesses (Edouard-Baptiste-Louis), lieutenant; 22 ans de services, 5 ans de majoration, 9 campagnes. A été cité.
Le Gac (Henri), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Santoni (Isidore-Raphaël-Hyacinthe), lieutenant; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Berdeil (Georges), capitaine; 32 ans de services, 1 an de majoration, 3 campagnes.
Barraud (Marcel-Baptiste-Camille-Charles), lieutenant; 23 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Thevenet-Himberlin (Raoul), lieutenant; 22 ans de services, 4 ans de majoration, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Le Roux (Jacques-René-Joseph), commandant; 29 ans de services, 6 campagnes.
Lafrogne (Léon-Henri), commandant; 27 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes.
Bigot (Marcel-Auguste), commandant; 28 ans de services, 7 campagnes.
De Ruffray (Patrick), capitaine; 23 ans de services, 1 an de majoration, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Hustaix (Eugène-Louis-Henri), capitaine; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bellet (Paul-Marius-Antoine-Fulcran), commandant; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints techniques.

Pannard (André-Julien), capitaine; 28 ans de servcies, 8 campagnes.
Lapeyre (Julien-Gabriel), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes.
Perrot (Pierre), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Maysonnave (André-Jean), lieutenant; 21 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Montembault (Joseph-Jean-Albert), capitaine; 23 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Le Pape (Hervé-Marie-Yves), capitaine; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Kommelaere (Fernand), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Didelet (Pierre-Gilbert), lieutenant; 26 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Belleville (André-Raymond), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Le Rest (Pierre-Marie), commandant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Compagnon (Maurice-Ernest), capitaine; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Colas (Aimé-Victor), lieutenant; 19 ans de services, 4 ans de majorations, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Legrand (Jean-François), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Boyot (René-Emile-Camille), commandant; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Sous-officier.

Dumon (René-Jean-Baptiste), adjudant-chef; 30 ans de services, 8 ans de majoration, 17 campagnes. A été cité.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES

Rabbe (Louis-Marie-Antoine), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 25 ans de services, 2 ans de majoration, 2 campagnes.
Laborie (André-Jean), ingénieur militaire en chef de 1re classe; 24 ans de services, 2 ans de majoration, 2 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Girardin (André-Jean-Victor), chef de bataillon; 20 ans de services, 1 an de majoration, 13 campagnes.
Fievre (Elie-François-Célestin), lieutenant; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Dorin (Michel-André), chef de bataillon; 19 ans de services, 3 ans de majoration, 13 campagnes. A été cité.
Kerhoas (Jean-Edmond-Marie), chef de bataillon; 19 ans de services, 1 an de majoration, 14 campagnes. A été cité.
Perez (Charles-Gabriel), capitaine; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Cloarec (Henri-Emile-Hervé), capitaine; 25 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été cité.
Villard (Ferdinand-Gustave), chef de bataillon; 21 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Malgras (Jean-André-Hilaire), chef de bataillon; 19 ans de services, 2 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.
Gasnault (Amédée-Gustave), chef de bataillon; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Durcudoy (Lucien-Paul), lieutenant; 19 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Jouanno (Paul-Augustin), chef de bataillon; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Marulier (André-Victor-Eugène), capitaine; 22 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Godefroy (Roger-Valentin), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 13 campagnes. A été cité.
Balouet (Joseph-Marcel), chef de bataillon; 25 ans de services, 1 an de majoration, 7 campagnes. A été cité.
Courtiade (Léon-Damase-Paul), chef de bataillon; 20 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes. A été cité.
Guelou (André), capitaine; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Frantz (Robert-Auguste), capitaine; 16 ans de services, 3 ans de majoration, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Kerourio (Joseph-Louis-Marie), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Torre (Pierre-Charles), capitaine; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Elie (Roger-Marie-Gabriel), chef de bataillon; 19 ans de services, 1 an de majoration, 13 campagnes. A été cité.
Bascou (Roger-Maurice), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 13 campagnes. A été cité.
Borel (Albert-Marie-Jacques), chef de bataillon; 19 ans de services, 1 an de majoration, 13 campagnes. A été cité.
Loyer (Roger-Jean), chef de bataillon; 18 ans de services, 2 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.
Lascombe (Charles-Paul-Emile), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Serpaggi (Roger-Jules-Nicolas), capitaine; 19 ans de services, 2 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.
Boisson (Roger-Laurent-Marie), capitaine; 18 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Guiziou (Jean), chef de bataillon; 18 ans de services, 2 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.
Deleris (Jean-Emile), chef de bataillon; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Laroussinie (Albert-Maurice), capitaine; 20 ans de services, 1 an de majoration, 10 campagnes. A été cité.
Charoy (André-Georges-Auguste), capitaine; 17 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes. A été cité.
Goumain (Emile-Jean-Michel), capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Bigot de la Touanne (Bernard-Joseph-Marie-Roger), capitaine; 16 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été cité.
Ruffat (Félix), capitaine; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Maillotte (Pierre-Léopold-Ambroise), chef de bataillon; 19 ans de service, 9 campagnes. A été cité.
Dieu (Jean), capitaine, 18 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Legorgeu (Jean-Pierre), capitaine; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Besrest (Louis-Joseph), capitaine; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Balbin (Henri-François), capitaine; 19 ans de service, 1 an de majoration, 8 campagnes. A été cité.
Audry (Marcel), capitaine; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Seurat (Raymond-Georges), capitaine; 15 ans de services, 4 ans de majoration, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Stremsdoerfer (Pierre-Henri-Marie), capitaine; 14 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Jean (André-Louis), capitaine; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Puyot (Pierre-Camille), lieutenant; 11 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Gaydon (Roger-Adolphe), lieutenant; 12 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Brochart (Marcel-Charles-William), lieutenant; 10 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Officiers autochtones.

Médiombo Fofana, lieutenant; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Noukoum Kone, lieutenant; 21 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Clos (Jean-Alfred), capitaine; 22 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Chabut (Pierre-André), chef d'escadron; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Alliou (Jean-Léon-Félix), chef d'escadron; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Giordano (Pierre-Joseph-Ange), chef d'escadron; 25 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Poirier (Roger-Henri), chef d'escadron; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Terracol (André-Joseph), chef d'escadron; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Laurent (Henri-Félix-Séverin), chef d'escadron; 21 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Ferrus (Georges-Urbain), chef d'escadron; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Germaix (René-Marcel-Paul), chef d'escadron; 18 ans de services, 2 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Mathot (Pierre-Jules), chef d'escadron; 16 ans de services, 4 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité

Marchal (Jean-Louis-Lucien), capitaine; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Duval (André-Eugène-Jean), capitaine; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Aubert (Jean-Marie-Louis-Charles), capitaine; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Chancellerie.

Trousselard (Georges-Albert), lieutenant; 23 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Natta (André-Henri), commandant; 20 ans de services, 11 campagnes.

Decerisy (Pierre-Jean-Fr.), lieutenant-colonel; 23 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Services administratifs des corps de troupe.

Petit (Marius-Victor-François), lieutenant; 25 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Pradelles (Charles-Rigobert), commandant; 28 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Lemoigne (Jean-Louis-Marie), lieutenant; 21 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Seguin (Edouard-Abel-Léon), commandant; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Quelfeulou (Claude), commandant; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Le Leon (Maurice-Jean), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Hullo (Jean-Baptiste-Saturnin-Raymond), capitaine; 22 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Touzet (Jean-Emile), commandant; 20 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Intendance.

FONCTIONNAIRES

Boulinguez (Paul-Jean-Baptiste-Honoré), intendant militaire de 1re classe; 25 ans de services, 1 an de majoration, 10 campagnes.

Rondot (Gilbert-Joseph), intendant militaire de 3e classe; 21 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Neron (René-Pierre-Antoine), intendant militaire de 2e classe; 22 ans de services, 1 an de majoration, 10 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Gout (René-Pierre), commandant d'administration; 27 ans de services, 13 campagnes.

Le Dily (Paul-Jean-Louis), commandant d'administration; 26 ans de services, 13 campagnes.

Bullet (Gaston), commandant d'administration; 25 ans de services, 12 campagnes.

Bedos (Adrien-Germain-Louis), capitaine d'administration; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Service de santé.

MÉDECINS

Esplan (Marcel-Georges-Antoine), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes.

Matras (Francis), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes.

Mercat (Marie-Albert-Gabriel-Gaston), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes. A été cité.

Doll (André-Joseph), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes.

Galaup (Pierre-Yves-Raymond), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes. A été cité.

Duthil (Jean-Gabriel), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes.

Guiguen (Charles-Louis-Victor), médecin-commandant; 17 ans de services, 6 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Merle (Fernand-Lucien-René), médecin-commandant; 16 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes. A été cité.

Veunac (Jean-Pierre), médecin-commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Direr (Henri-Alain), médecin commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes.

Floch (Francis-Yves-Marie), médecin commandant; 17 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Poudevigne (Henri), médecin commandant; 16 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Latouche (Guy-Louis-Marcel), médecin commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Levy (Victor-Guy-Marie), médecin commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Bouilloc (Joseph-Jean-Félix), médecin commandant; 14 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Soyer (Robert-Henri), médecin commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Bouthillier (Jacques), médecin commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Clement (Franck-Pierre), médecin commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Touzin (Marie-Robert), médecin commandant; 16 ans de services, 5 ans de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Aballea (Jean-Joseph), médecin commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Berle (Marcel-Eugène), médecin-commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Pons (Guillaume-Emile), médecin-commandant; 16 ans de services, 5 ans de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Plumauzille (Jean-Baptiste), médecin-commandant; 15 ans de services, 5 ans de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Lacroix (Jean-Marie-Joseph), médecin-commandant; 14 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.

Raymond (Roger), médecin-commandant; 14 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes. A été cité.

PHARMACIENS

Lancepleine (Jean), pharmacien-commandant; 19 ans de services, 5 ans de majoration, 15 campagnes.

Gasq (Maurice-Jean), pharmacien, lieutenant-colonel; 19 ans de services, 5 ans de majoration, 13 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Rierny (Thomas), capitaine d'administration; 25 ans de services, 16 campagnes.

Amiot (René-Léon), lieutenant d'administration; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

2° Militaires dégagés des cadres.

Infanterie.

Bongrand (Raymond-Gustave), capitaine; 29 ans de services, 3 ans de majoration, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Plantier (Bernard-Henri), lieutenant; 23 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

Sacquepey (Paul-Joseph-Louis-Marie), capitaine; 30 ans de services, 8 campagnes.

Barjon (Henri-Adrien-Marie), chef de bataillon; 29 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Lanteri-Gravet (Georges-Léon-Pierre-Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes. A été cité.

Tristan (Laurent), chef de bataillon; 28 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.

Guilbert (Marcel-Marie-Maurice), capitaine; 29 ans de services, 1 an de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Hayet (Maurice-Alfred), lieutenant; 24 ans de services, 2 ans de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Pernot (Albert-René), lieutenant; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Corles (Albert-Jean-Joseph), capitaine; 29 ans de services, 1 an de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Dobinet (Marcel), chef de bataillon; 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Truchi (André-Maurice-François), capitaine; 27 ans de services, 2 ans de majoration, 5 campagnes. A été cité.

Grousset (Lucien-Félix-Jules), lieutenant; 22 ans de services, 2 ans de majoration, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Galis (Louis-Emile-Léon-Julien), capitaine; 30 ans de services, 2 campagnes.

Jegou (Aimé), lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lafond (Aristide-Jean-Baptiste), capitaine; 30 ans de services, 11 campagnes.

Sous-officier.

Santini (Charles), adjudant-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Armée blindée et cavalerie.

Le Lorgne d'Ideville (Hubert-Jean-Paul), chef d'escadrons; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Sablon du Corail (Marie-Henri-Jean), lieutenant-colonel; 26 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été cité.

Contellec (Georges-André), capitaine; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Pierson (Augustin-Dominique), lieutenant; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Pottier (Alain-Ernest-Jean), chef d'escadrons; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Charonnet (Charles-Auguste), chef d'escadron; 30 ans de services, 6 campagnes.

Rogé (François), capitaine; 31 ans de services, 4 campagnes.

Bapst (Marie-Christian-Jacques), lieutenant-colonel; 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Raguet (Bernard-Marie-Paul), chef d'escadron; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Debenest (René-Louis-Auguste), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Lagayette (Elie-Augustin), chef d'escadron; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Train.

Le Pogam (Edmond-Alexis), chef d'escadron; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Service du matériel.

Subdivision Transmissions.

Gousset (Louis-Armand), lieutenant; 31 ans de services; 9 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Parvieux (Moïse-François), lieutenant; 24 ans de services, 9 ans de majoration, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Saurier (Prosper-André), lieutenant; 27 ans de services, 2 ans de majoration, 15 campagnes. A été blessé et cité.

Moizeau (Franck-Amens), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Petibon (Ernest-Alphonse), commandant; 25 ans de services, 6 ans de majoration, 12 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Morant (Lucien-Vercingétorix), sous-lieutenant; 28 ans de services, 7 ans de majoration ,13 campagnes. A été cité.

Legodec (Julien-Benoît), lieutenant; 32 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Gaudron (Paul-Eugène), lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes.

Armand (Louis-Jules), capitaine; 30 ans de services, 1 an de majoration, 14 campagnes.

Manson (Charles-Antonin), lieutenant; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Rico (Antoine), lieutenant; 29 ans de services, 8 ans de majoration, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Mariani (Gabriel), lieutenant; 28 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Schaaf (Georges), lieutenant; 28 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Montosse (Barthélémy-Jean-Marie), lieutenant; 27 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Aubril (André-Théodore-Ernest-Alfred), lieutenant; 32 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Campi (Pierre-Germain), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Recrutement et statistique.

Bordas (Jean-Henri), lieutenant; 30 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Génie.

Walter (Robert), capitaine; 24 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Jouan (Samuel-Pierre-Marie), chef de bataillon; 33 ans de services, 5 campagnes.

Kelled (René-Fernand), chef de bataillon; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Vraux (Denis-Léon), lieutenant; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Vacher (Francis-Henri), capitaine; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Barthélémy (Marcel-Daniel), lieutenant; 29 ans de services, 2 campagnes.

Intendance.

Officiers d'administration

Barnier (Louis-Paul), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 13 campagnes.

Bergerot (Louis-Charles-Paul), commandant d'administration; 32 ans de services, 3 campagnes.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

Cadre des adjoints administratifs

Marchal (Louis-René-Eugène), lieutenant; 27 ans de services, 7 ans de majoration, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Louis (Edmond-Eugène), capitaine; 31 ans de services, 11 campagnes.

Perichon (Baptiste), lieutenant; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Roux (Louis-Eugène-Georges), capitaine, 30 ans de services, 10 campagnes.

Coupet (Albert-Georges-Auguste), capitaine; 28 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Crost (Paul-César), lieutenant; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Nichon (Maurice), lieutenant; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Simon (Jules-Henri-Marcel), capitaine; 32 ans de services, 8 campagnes.

Cazeaud (Charles-Victor), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints techniques

Pons (Léon-François), lieutenant; 23 ans de services, 4 ans de majoration, 16 campagnes. A été cité.

Sudre (Fabien-Paul), lieutenant; 35 ans de services, 7 campagnes.

Perles (René-Marcel-Dominique), lieutenant; 27 ans de services, 14 campagnes. A été cité.

Caramigeas (Charles), capitaine; 30 ans de services, 11 campagnes.

Maucoux (Maurice), capitaine; 31 ans de services, 9 campagnes.

Auroyer (Aimé-Jean), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Frederic (Emile-Auguste-Yves), capitaine; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Cahuzac (Marius-Abel-Nicaise), capitaine; 32 ans de services, 7 campagnes.
Eiler (Arsène-Joseph), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Michel (Robert-Samuel), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Blondin (Pierre), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Déseuste (Arthur-Henri), lieutenant; 23 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Requier (Marcel-Louis-Léon), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Mallet (Onésime-Francis-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 17 campagnes. A été blessé.
Mauffait (Robert), lieutenant, 22 ans de services, 17 campagnes. A été blessé.
Rival (André-Louis-Marie), chef de bataillon; 25 ans de services, 1 an de maporation, 13 campagnes. A été cité.
Poncelet (André), lieutenant; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Maître (Robert-Maurice), capitaine; 25 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes.
Sizeun (Yves), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Cadalen (René-François), chef de bataillon; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Reibell Hazon de Saint-Firmin (Robert), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Touze (Pierre-Marie-Clément), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes. A été cité
Lavergne (Auguste-Georges-Marcellin), capitaine; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.
Soria (Marcel-François), lieutenant; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bonnet (Gaston-Marie-François), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Galibert (Jean-Léon-Louis), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 9 campagnes.
Renoux (Charles-Louis-Jules-Paul), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Loup (André-Louis), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes.
Bettembourg (Ernest-Marie), chef d'escadron; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Services administratifs des corps de troupe.

Leandri (Jean-Laurent), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Muracciole (Antoine), lieutenant; 27 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Riso (Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 17 campagnes. A été cité.
Constantini (Jean-Thomas), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Lavigne (Pierre-Gaston), lieutenant; 24 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Frissard (Amédée-Camille-Frédéric), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Giordani (Louis), lieutenant; 25 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Lauron (Edmond-Félicien), lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Allibert (Gabriel-Paulin), capitaine; 30 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes. A été blessé.
Van Oudenhove (Gabriel-Emile), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Sabiani (Jean-César), lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Allègre (René-Valentin), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Officiers d'administration.

Durilli (Thomasin), capitaine d'administration; 29 ans de services, 19 campagnes.
Chaussat (Raymond-Anthelme), lieutenant d'administration; 28 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Service de santé.

MÉDECINS

Moustardier (Georges-Charles-Marie-Paul), médecin lieutenant-colonel; 21 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Massez (Pierre-Louis-Ferdinand), lieutenant d'administration; 28 ans de services, 17 campagnes.

3° Militaires dégagés des cadres en non activité par suppression d'emploi.

Infanterie.

Deghilage (Léon-Achille-Maurice), lieutenant; 24 ans de services, 4 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.
Jacques (Raymond-Pierre), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes.
Courtet (Léon-Louis), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Aubry (André-Joseph-Louis), capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Loutrein (Marius), lieutenant; 22 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Vircondelet (Maurice), lieutenant; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Costantini (Ernest-Jean), lieutenant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Sépulchre (Michel-Albert), lieutenant; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Arme blindée et cavalerie.

Danaed (Joseph-Gilles-Louis-Marie), lieutenant; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Lecat (Augustin-Ambroise), lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Regnault de Savigny de Moncorps (Henri), chef d'escadron; 23 ans de services, 2 ans de majorations, 5 campagnes. A été cité.
Lorre (Raoul-Louis-Hippolyte), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hermelin (Jean-Marie), chef d'escadron; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Benazech (Jean-Ferdinand-Célestin), lieutenant; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Guily (Jean-Baptiste), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

4° Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

SOUS-OFFICIER

Bouissière (Marius-Antonin-Véron), adjudant-chef; 38 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Décret portant promotion d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1950, page 12093:

1re colonne, génie, arme, au grade de chef de bataillon, au lieu de: « Olivio (René) », lire: « Olivo (René) »;

2e colonne, intendance, au grade de capitaine d'administration, au lieu de: « Carre (Jean-Eugène) », lire: « Garre (Jean-Eugène) ».

Décret portant changement d'arme (armée de terre, réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1950, pages 12011 et 12012:

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Au lieu de: « M. le sous-lieutenant d'artillerie coloniale Raud (Marie-G.-A.) », lire: « M. le lieutenant d'infanterie coloniale Raud (Marie-G.-A.) ».

Infanterie coloniale.

MM. les chefs de bataillons:

Au lieu de: « Baas (Yves-M.), venant de l'infanterie », lire: « Haas (Yves-M.), venant de l'infanterie ».

MM. les capitaines:

Au lieu de: « Jousselin-Chagrin de Saint-Hilaire (Huy-M.-F.-J.), venant de l'infanterie », lire: « Jousselin-Chagrin de Saint-Hilaire (Guy-M.-F.-J.), venant de l'infanterie ».

MM. les lieutenants:

Rayer: « Bourgeois (Pierre-G.), venant de l'infanterie ».

Au lieu de: « Foiret (Maurice-O.-F.), venant de l'infanterie », lire: « Foiret (Maurice-O.-P.), venant de l'infanterie ».

Ajouter: « Cornilliet (Claude-P.), venant de l'infanterie; Marchal (Georges-R.), venant de l'infanterie ».

MM. les sous-lieutenants:

Au lieu de: « Lacoste (René), venant de l'arme blindée et cavalerie », lire: « Lacoste (René), venant de l'infanterie ».

Rayer: « Cornilliet (Claude-P.) venant de l'infanterie; Maréchal (Georges-R.), venant de l'infanterie ».

Artillerie coloniale

MM. les lieutenants:

Ajouter: « Bourgeois (Pierre-G.), venant de l'artillerie ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant attribution de la médaille des évadés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1950:

Page 12240, 1re colonne, au lieu de: « Alboux (Pierre) », lire: « Albouy (Pierre) ».

Page 12242, 1re colonne, au lieu de: « Cussat-Banc (Jean-E.-F.) », lire: « Cussat-Blanc (Jean-E.-F.) »; 2e colonne, au lieu de: « Dupras (Marcel-J.) », lire: « Dupraz (Marcel-J.) »

Page 12244, 1re colonne, au lieu de: « Larcillet (Henri) », lire: « Largillet (Henri) »; 2e colonne, au lieu de: « Libert (Charles-G.), mle 60 », lire: « Libert (Charles-G.), mle 68 ».

Page 12245, 1re colonne, au lieu de: « Mikaillou (Maïga), recrutement Rati », lire: « Mikaillou (Maïga), recrutement Kati »; 2e colonne, au lieu de: « Picardel (Robert), sous-lieutenant », lire: « Picardel (Robert), lieutenant ».

(Le reste sans changement.)

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 novembre 1950, il est fait remise gracieuse à M. Gimenez (Joseph), ex-quartier-maître de manœuvre, demeurant rue des Andalouses, à Mers el Kébir (Oran), de la somme de 39.386 F représentant le reliquat d'un trop-perçu de solde de 81.386 F au titre des exercices 1946-1947.

Fixation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à un gestionnaire.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties, pour le payement des salaires des ouvriers, au gestionnaire du magasin général du service de santé de Sainte-Menehould (Marne) est fixé à 1.500.000 F.

Nomination du président et des membres du conseil du centre de recherches et de physique de l'école polytechnique.

Par arrêté en date du 9 décembre 1950:

Le général de division Brisac est nommé président du conseil du centre de recherches de physique de l'école polytechnique.

Sont nommés membres du conseil du centre de recherches de physique, les personnels dont les noms suivent:

M. le général de brigade Jouvet, commandant l'école polytechnique;

M. Leprince-Ringuet, directeur du centre de recherches de physique;

M. Lange, directeur général des télécommunications, membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique;

M. Maurice de Broglie, de l'académie des sciences;

M. le doyen Cabannes, de l'académie des sciences.

Les nominations ci-dessus prennent effet du 1er janvier 1949.

Ecole polytechnique.

Par arrêté en date du 28 novembre 1950, M. Dubrisay (René), professeur de chimie à l'école polytechnique en retraite, est nommé professeur de chimie honoraire.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 30 novembre 1950, a été promu dans le corps civil des ingénieurs des travaux maritimes au grade d'ingénieur de 2e classe: M. de Mareschal (Jean), ingénieur de 3e classe.

Nominations au grade d'aspirant de réserve dans l'armée de terre (réserve) en faveur des élèves officiers de réserve du premier demi-contingent de la classe 1950.

Par décision du 7 décembre 1950, sont promus au grade d'aspirant dans l'armée de terre pour prendre rang du 10 novembre 1950;

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Lamoth (Jean), classe 1949, Strasbourg 1297.
Bonassies (Pierre-Gabriel), classe 1947, Valenciennes 38751.
Rivals (Louis-Victor-Fernand), classe 1946, Toulouse 8240.
Guimbard (Claude-Georges), classe 1949, Paris 53230.
Carrier-Guillomet (Pierre-Etienne-Auguste), classe 1948, Lyon 23318.
Leguay (Jean-Charles), classe 1948, Paris 11780.
Lesieux (Pierre-Georges), classe 1948, Paris 7180.
Fouin (Michel-Charles-Maurice), classe 1949, Rabat 1277.
Jamot (Guy-Marcel), classe 1949, Poitiers 9987.
Baumann (Jacques), classe 1947, Poitiers 30257.
Wagner (André-Charles-Antoine), classe 1948, Nancy 30000.
Mayoly (Vincent-Paul-Gaston), classe 1947, Paris LM 2424.
Schaub (Roland-Alain-Georges), classe 1950, Dijon 14275.
Bonassies (Louis-Pierre), classe 1946, Casablanca 1007.
Charron (René-Edmond-Jean), classe 1949, Valenciennes 31682.
Guénard (Gilbert-Benoît), classe 1950, Dijon 3146.
Michel (Hubert-Jean-Antoine), classe 1947, Marseille 9698.
Choffel (André-Léon-François-Roger), classe 1949, Nancy 15606.
Duret (Marcel-François), classe 1949, Lyon 37362.
Malfré (Jean-Marcel-Marie), classe 1950, Toulouse 5764.
Chaumier (Pierre-Marcel-André), classe 1948, Paris 29010.
Charrier (Pierre-Maurice), classe 1948, Dijon 15255.
Albrecht (Edouard-André), classe 1949, Strasbourg 2260.
Delemme (Henri-Clément), classe 1949, Valenciennes 13537.
Pierre (Michel-André), classe 1949, Nancy 6373.
Gobin (Michel-Louis-Germain-Marie), classe 1949, Valenciennes 15810.
Grassi (Giovanni-Antonio), classe 1950, Dijon 17589.
Fellmann (Georges-Xavier), classe 1949, Strasbourg 14123.
Vielledent (Alphonse), classe 1948, Paris 9544.
Chenal (Pierre-Nicolas-Robert-Paul), classe 1948, Nancy 11206.
Gonnet (Gérard-Robert-Emile), classe 1948, Dijon 3195.
Bressan (Claudio-Mario-Oliviéro), classe 1950, Toulouse 17951.
Sagot (Henri-Raymond-Adrien-Armand), classe 1950, Poitiers 6168.
Demeyère (Georges), classe 1948, Valenciennes 19480.
Marrot (André-Maxime-Georges), classe 1950, Poitiers 31277.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Auroyer (Aimé-Jean), lieutenant; 29 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Frederic (Emile-Auguste-Yves), capitaine; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Cahuzac (Marius-Abel-Nicaise), capitaine; 32 ans de services, 7 campagnes.
Eiler (Arsène-Joseph), lieutenant; 27 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Michel (Robert-Samuel), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Blondin (Pierre), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Déseuste (Arthur-Henri), lieutenant; 23 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Requier (Marcel-Louis-Léon), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Mallet (Onésime-Francis-Joseph), capitaine; 22 ans de services, 17 campagnes. A été blessé.
Mauffait (Robert), lieutenant, 22 ans de services, 17 campagnes. A été blessé.
Rival (André-Louis-Marie), chef de bataillon; 25 ans de services, 1 an de maporation, 13 campagnes. A été cité.
Poncelet (André), lieutenant; 25 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Maître (Robert-Maurice), capitaine; 25 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes.
Sizeun (Yves), chef de bataillon; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Cadalen (René-François), chef de bataillon; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Reibell Hazon de Saint-Firmin (Robert), chef de bataillon; 22 ans de services, 1 an de majoration, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Touze (Pierre-Marie-Clément), capitaine; 19 ans de services, 1 an de majoration, 12 campagnes. A été cité
Lavergne (Auguste-Georges-Marcellin), capitaine; 23 ans de services, 2 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.
Soria (Marcel-François), lieutenant; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bonnet (Gaston-Marie-François), chef de bataillon; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Galibert (Jean-Léon-Louis), lieutenant-colonel; 29 ans de services, 9 campagnes.
Renoux (Charles-Louis-Jules-Paul), capitaine; 26 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Loup (André-Louis), lieutenant-colonel; 24 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes.
Bettembourg (Ernest-Marie), chef d'escadron; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Services administratifs des corps de troupe.

Leandri (Jean-Laurent), lieutenant; 27 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Muracciole (Antoine), lieutenant; 27 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Riso (Eugène), lieutenant; 25 ans de services, 17 campagnes. A été cité.
Constantini (Jean-Thomas), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Lavigne (Pierre-Gaston), lieutenant; 24 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Frissard (Amédée-Camille-Frédéric), capitaine; 27 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Giordani (Louis), lieutenant; 25 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Lauron (Edmond-Félicien), lieutenant; 27 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Services des matériels et bâtiments coloniaux.

Allibert (Gabriel-Paulin), capitaine; 30 ans de services, 2 ans de majoration, 10 campagnes. A été blessé.
Van Oudenhove (Gabriel-Emile), capitaine; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Sabiani (Jean-César), lieutenant; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Allègre (René-Valentin), lieutenant; 25 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Officiers d'administration.

Durili (Thomasin), capitaine d'administration; 29 ans de services, 19 campagnes.
Chaussat (Raymond-Anthelme), lieutenant d'administration; 28 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Service de santé.

MÉDECINS

Moustardier (Georges-Charles-Marie-Paul), médecin lieutenant-colonel; 21 ans de services, 5 ans de majoration, 11 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Massez (Pierre-Louis-Ferdinand), lieutenant d'administration; 28 ans de services, 17 campagnes.

3° Militaires dégagés des cadres en non activité par suppression d'emploi.

Infanterie.

Deghilage (Léon-Achille-Maurice), lieutenant; 24 ans de services, 4 ans de majoration, 6 campagnes. A été cité.
Jacques (Raymond-Pierre), capitaine; 28 ans de services, 6 campagnes.
Courtet (Léon-Louis), lieutenant; 24 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Aubry (André-Joseph-Louis), capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Loutrein (Marius), lieutenant; 22 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Vircondelet (Maurice), lieutenant; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Costantini (Ernest-Jean), lieutenant; 13 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Sépulchre (Michel-Albert), lieutenant; 15 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Arme blindée et cavalerie.

Danard (Joseph-Gilles-Louis-Marie), lieutenant; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Lecat (Augustin-Ambroise), lieutenant; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Regnault de Savigny de Moncorps (Henri), chef d'escadron; 23 ans de services, 2 ans de majorations, 5 campagnes. A été cité.
Lorre (Raoul-Louis-Hippolyte), chef d'escadron; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hermelin (Jean-Marie), chef d'escadron; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Benazech (Jean-Ferdinand-Célestin), lieutenant; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Guily (Jean-Baptiste), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

4° Militaires rayés des contrôles de l'activité par limite d'âge

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

SOUS-OFFICIER

Boulssière (Marius-Antonin-Véron), adjudant-chef; 38 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Décret portant promotion d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1950, page 12093:

1re colonne, génie, arme, au grade de chef de bataillon, au lieu de: « Olivio (René) », lire: « Olivo (René) »;

2e colonne, intendance, au grade de capitaine d'administration, au lieu de: « Carre (Jean-Eugène) », lire: « Garre (Jean-Eugène) ».

Décret portant changement d'arme (armée de terre, réserves).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1950, pages 12011 et 12012:

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Au lieu de: « M. le sous-lieutenant d'artillerie coloniale Raud (Marie-G.-A.) », lire: « M. le lieutenant d'infanterie coloniale Raud (Marie-G.-A.) ».

Infanterie coloniale.

MM. les chefs de bataillons:

Au lieu de: « Baas (Yves-M.), venant de l'infanterie », lire: « Haas (Yves-M.), venant de l'infanterie ».

MM. les capitaines:

Au lieu de: « Jousselin-Chagrin de Saint-Hilaire (Huy-M.-F.-J.), venant de l'infanterie », lire: « Jousselin-Chagrin de Saint-Hilaire (Guy-M.-F.-J.), venant de l'infanterie ».

MM. les lieutenants:

Rayer: « Bourgeois (Pierre-G.), venant de l'infanterie ».

Au lieu de: « Foiret (Maurice-O.-F.), venant de l'infanterie », lire: « Foiret (Maurice-O.-P.), venant de l'infanterie ».

Ajouter: « Cornilliet (Claude-P.), venant de l'infanterie; Marchal (Georges-R.), venant de l'infanterie ».

MM. les sous-lieutenants:

Au lieu de: « Lacoste (René), venant de l'arme blindée et cavalerie », lire: « Lacoste (René), venant de l'infanterie ».

Rayer: « Cornilliet (Claude-P.), venant de l'infanterie; Maréchal (Georges-R.), venant de l'infanterie ».

Artillerie coloniale

MM. les lieutenants:

Ajouter: « Bourgeois (Pierre-G.), venant de l'artillerie ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant attribution de la médaille des évadés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1950:

Page 12240, 1re colonne, au lieu de: « Alboux (Pierre) », lire: « Albouy (Pierre) ».

Page 12242, 1re colonne, au lieu de: « Cussat-Banc (Jean-E.-F.) », lire: « Cussat-Blanc (Jean-E.-F.) »; 2e colonne, au lieu de: « Dupras (Marcel-J.) », lire: « Dupraz (Marcel-J.) »

Page 12244, 1re colonne, au lieu de: « Larcillet (Henri) », lire: « Largillet (Henri) »; 2e colonne, au lieu de: « Libert (Charles-G.), mle 60 », lire: « Libert (Charles-G.), mle 68 ».

Page 12245, 1re colonne, au lieu de: « Mikaillou (Maïga), recrutement Rati », lire: « Mikaillou (Maïga), recrutement Kati »; 2e colonne, au lieu de: « Picardel (Robert), sous-lieutenant », lire: « Picardel (Robert), lieutenant ».

(Le reste sans changement.)

Remise de débet.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 novembre 1950, il est fait remise gracieuse à M. Gimenez (Joseph), ex-quartier-maître de manœuvre, demeurant rue des Andalouses, à Mers el Kébir (Oran), de la somme de 39.386 F représentant le reliquat d'un trop-perçu de solde de 81.386 F au titre des exercices 1946-1947.

Fixation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties à un gestionnaire.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties, pour le payement des salaires des ouvriers, au gestionnaire du magasin général du service de santé de Sainte-Menehould (Marne) est fixé à 1.500.000 F.

Nomination du président et des membres du conseil du centre de recherches et de physique de l'école polytechnique.

Par arrêté en date du 9 décembre 1950:

Le général de division Brisac est nommé président du conseil du centre de recherches de physique de l'école polytechnique.

Sont nommés membres du conseil du centre de recherches de physique, les personnels dont les noms suivent:

M. le général de brigade Jouvet, commandant l'école polytechnique;

M. Leprince-Ringuet, directeur du centre de recherches de physique;

M. Lange, directeur général des télécommunications, membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique;

M. Maurice de Broglie, de l'académie des sciences;

M. le doyen Cabannes, de l'académie des sciences.

Les nominations ci-dessus prennent effet du 1er janvier 1949.

Ecole polytechnique.

Par arrêté en date du 28 novembre 1950, M. Dubrisay (René), professeur de chimie à l'école polytechnique en retraite, est nommé professeur de chimie honoraire.

Travaux maritimes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 30 novembre 1950, a été promu dans le corps civil des ingénieurs des travaux maritimes au grade d'ingénieur de 2e classe: M. de Mareschal (Jean), ingénieur de 3e classe.

Nominations au grade d'aspirant de réserve dans l'armée de terre (réserve) en faveur des élèves officiers de réserve du premier demi-contingent de la classe 1950.

Par décision du 7 décembre 1950, sont promus au grade d'aspirant dans l'armée de terre pour prendre rang du 10 novembre 1950:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Lamoth (Jean), classe 1949, Strasbourg 1297.
Bonassies (Pierre-Gabriel), classe 1947, Valenciennes 38751.
Rivals (Louis-Victor-Fernand), classe 1946, Toulouse 8240.
Guimbard (Claude-Georges), classe 1949, Paris 53230.
Carrier-Guillomet (Pierre-Etienne-Auguste), classe 1948, Lyon 23318.
Leguay (Jean-Charles), classe 1948, Paris 11780.
Lesieux (Pierre-Georges), classe 1948, Paris 7180.
Fouin (Michel-Charles-Maurice), classe 1949, Rabat 1277.
Jamot (Guy-Marcel), classe 1949, Poitiers 9987.
Baumann (Jacques), classe 1947, Poitiers 30257.
Wagner (André-Charles-Antoine), classe 1948, Nancy 30000.
Mayoly (Vincent-Paul-Gaston), classe 1947, Paris LM 2424.
Schaub (Roland-Alain-Georges), classe 1950, Dijon 14275.
Bonassies (Louis-Pierre), classe 1946, Casablanca 1007.
Charron (René-Edmond-Jean), classe 1949, Valenciennes 31682.
Guénard (Gilbert-Benoît), classe 1950, Dijon 3146.
Michel (Hubert-Jean-Antoine), classe 1947, Marseille 9698.
Choffel (André-Léon-François-Roger), classe 1949, Nancy 15606.
Duret (Marcel-François), classe 1949, Lyon 37362.
Malfré (Jean-Marcel-Marie), classe 1950, Toulouse 5764.
Chaumier (Pierre-Marcel-André), classe 1948, Paris 29010.
Charrier (Pierre-Maurice), classe 1948, Dijon 15255.
Albrecht (Edouard-André), classe 1949, Strasbourg 2260.
Delemme (Henri-Clément), classe 1949, Valenciennes 13537.
Pierre (Michel-André), classe 1949, Nancy 6373.
Gobin (Michel-Louis-Germain-Marie), classe 1949, Valenciennes 15810.
Grassi (Giovanni-Antonio), classe 1950, Dijon 17589.
Fellmann (Georges-Xavier), classe 1949, Strasbourg 14123.
Vielledent (Alphonse), classe 1948, Paris 9544.
Chenal (Pierre-Nicolas-Robert-Paul), classe 1948, Nancy 11206.
Gonnet (Gérard-Robert-Emile), classe 1948, Dijon 3195.
Bressan (Claudio-Mario-Oliviéro), classe 1950, Toulouse 17951.
Sagot (Henri-Raymond-Adrien-Armand), classe 1950, Poitiers 6168.
Demeyère (Georges), classe 1948, Valenciennes 19480.
Marrot (André-Maxime-Georges), classe 1950, Poitiers 34277.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Dallau (Bernard-Edouard-Gilbert), classe 1948, Poitiers 26246.
Beaudonnet (François), classe 1949, Toulouse 3092.
Cotton (Augustin), classe 1949, Valenciennes 32821.
Dumange (Guy-Roland), classe 1947, Nancy 13791.
Porte (Roger-Joseph), classe 1950, Strasbourg 10709.
Caillieux (Jean-Henri), classe 1949, Paris 39086.
Baide (Henri-Pierre-Marie), classe 1946, Nancy 33247.
Hospital (Georges-François), classe 1946, Paris 47063.
Richard (Claude-René), classe 1948, Paris 43952.
Joffre (Michel-Marie-René-Pierre), classe 1950, Valenciennes 27041.
Bonel (Georges-Pierre), classe 1949, Nancy 14146.
Perrain (Jean-Marcel-Jules), classe 1949, Poitiers 7864.
Berhaut (André-Michel-Jean), classe 1947, Rennes 25963.
Arrois (René-Maurice), classe 1949, Nancy 3059.
Benecker (André-Georges), classe 1949, Valenciennes 31371.
Miloni (Louis-Sébastien), classe 1950, Marseille 19500.
Waeselynck (Aimé-François-Alphonse), classe 1950, Valenciennes 19523.
Sacherer (Claude), classe 1949, Dijon 6859.
Hess (Adolphe-Louis), classe 1949, Paris 21819.
Bigan (Alfred), classe 1949, Valenciennes 30934.
Petit (Bernard-Réginald-Camille-Gustave), classe 1947, Paris 2128.
Macquart (Marcel-Paul-Jean-Baptiste), classe 1950, Valenciennes 31937.
Thobois (Francis-Charles), classe 1949, Valenciennes 29127.
Burny (René), classe 1949, Valenciennes 19684.
Guignard (Marcel-Frédéric-Jules), classe 1950, Paris 24818.
Boyadjis (Nicolas-Paul), classe 1949, Marseille 23864.
Bourgeois (Guy), classe 1950, Nancy 9053.
Guenel (Michel), classe 1949, Nancy 15603.
Garonne (Guy-Jean-Julien), classe 1947, Poitiers 17301.
Mondou (Jean), classe 1949, Poitiers 14665.
Lerat (Marcel-René-Denis), classe 1948, Valenciennes 43124.
Pinatel (Louis-Claude-Antoine), classe 1949, Lyon 10816.
Bardin dit Courageot (Michel-Marcel-Didier), classe 1950, Lyon 1609.
Leplège (Michel-Félix-Gustave), classe 1950, Paris 7616.
Hautbois (Emile-Bernard-Victor-Marie), classe 1950, Rennes 47166.
Husenau (Robert-Joseph-Charles), classe 1949, Strasbourg 8135.
Mondou (Pierre), classe 1949, Poitiers 14666.
Mougenot (Gérard-Marcel), classe 1946, Casablanca 1333.
Rougale (Roger-Célestin-Louis), classe 1949, Toulouse 16099.
De Weyer (Henri-Joseph), classe 1949, Poitiers 12754.
Freyssenède (Daniel-Alfred), classe 1946, Paris 3058.
Thomas (René-Georges), classe 1950, Rabat 1159.
Forma (Jean-Lucien), classe 1950, Marseille 20511.
Guslin (Jean-Ernest), classe 1950, Valenciennes 22200.
Baffière (Pierre-Jean), classe 1947, Marseille 1538.
Seignol (René), classe 1949, Toulouse 11502.
Gauthier (Pierre-Charles-Désiré), classe 1950, Paris 54693.
Le Moigne (André-Claude), classe 1949, Valenciennes 44663.
Donnart (André-Joseph), classe 1950, Rennes 2895.
Campion (Bernard-Léon-Auguste), classe 1947, Paris 37799.
Perrot (Raymond-Marie-Charles), classe 1947, Dijon 18335.
Vergote (Jules-Marcel), classe 1948, Valenciennes 15433.
Steyer (Jean-Léon), classe 1950, Strasbourg 5150.
Frisoni (Pierre-François), classe 1947, Oran 527.
Hallynck (Jacques), classe 1947, Paris 42885.
Fortin (Jacques-Eugène), classe 1949, Paris 16031.
Girardin (Jacques-Jules-Gaston), classe 1948, Rennes 33125.
Kœnig (Marie-Charles-Jean-Pierre), classe 1947, Strasbourg 6124.
Rhinn (Robert-Ernest-Jean), classe 1948, Nancy 18710.
Raynaud (Lucien-Michel), classe 1950, Marseille 26499.
Leleu (Jacques-Cyrille-Paul), classe 1950, Valenciennes 16778.
Remy (Jean-Georges-André), classe 1948, Nancy 6868.
Fauvell (Vincent-Raymond-Fernand), classe 1947, Paris 289.
Henon (Jean-Louis-Marie), classe 1950, Valenciennes 23053.
Saout (Jacques-Emmanuel-Alain), classe 1950, Paris 37057.
Fahy (Roger-Abel-Alix), classe 1946, Nancy 4619.
Wald (Michel), classe 1950, Valenciennes 2731.
Lagarde (Robert-Louis-Joseph), classe 1950, Lyon 4400.
Macle (Jacques-Arsène-Raymond), classe 1950, Dijon 2702.
Avon (Henri-Pierre-Jean), classe 1946, Oran 2617.
Noirot (Michel-Claude-François), classe 1949, Dijon 17454.
Boyer (Laurent-Martin-Robert), classe 1948, Toulouse 1778.
Lacombe (Jacques-René), classe 1950, Poitiers 21702.
Chantier (Guy-Raymond-André), classe 1949, Nancy 6763.
Carboni (Emile-Georges-Firmin), classe 1950, Marseille 21139.
De Cail (Jean-Marie-Joseph-Hubert), classe 1950, Strasbourg 530.
Rigoux (Paul-Ferdinand-Pierre), classe 1947, Poitiers 29141.
Barthélémy (Maurice-Francisque-Raymond), classe 1949, Lyon 5735
Alexandre (Francis), classe 1946, Toulouse 2376.
Déliot (Claude-Maurice), classe 1949, Paris 54547.
Kerviel (Claude-Pierre-Michel), classe 1949, Paris 21914.
Reboisson (Claude-Louis-Odile), classe 1949, Nancy 9794.
Triebsch (Willy-Albert), classe 1948, Nancy 21630.
Mouton (Jean-Louis-Joseph-Gaston-Raoul), classe 1950, Marseille 340.
Mengel (Laurent-Maurice-Emmanuel), classe 1950, Nancy 15711.
Plovier (Yves-Louis-Paul-Gaston-Charles), classe 1949, Valenciennes 14914.
Maratray (Emile-Charles), classe 1950, Rabat 925.
Lefort (Camille), classe 1949, Poitiers 6080.
Barre (Michel-Louis), classe 1950, Poitiers 7416.
Ronzel (Pierre-Roger), classe 1947, Lyon 17520.
Lherminier (Michel), classe 1949, Paris 1649.
Marcandier (Jean Henri), classe 1947, Paris 44450.
Geis (René-Marie-Albert), classe 1948, Nancy 29745.
Ureun (Emile-Henri), classe 1947, Rennes 17821.
Flam (Joseph-Alexandre), classe 1950, Paris 15376.
Fouché (Lucien), classe 1947, Poitiers 25574.
Charrol (Adrien-Elie), classe 1949, Lyon 31091.
Morel (Louis-Jean), classe 1950, Paris 13579.
Zyla (Mieczyslaw), classe 1949, Paris 45278.
Maier (Guy-Arthur), classe 1949, Rennes 32806.
Brugger (René), classe 1947, Marseille 743.
Crenon (Pierre-Louis), classe 1946, Paris 23077.
Huitric (Maurice), classe 1949, Paris 35204.
Tomasini (Lazare), classe 1946, Dijon 7408.
Lauret (Jean-Bernard), classe 1949, Paris 19220.
Brucker (Christian-Marie-Emile), classe 1949, Poitiers 31404.
Chevallier (Jean-Marie), classe 1946, Poitiers 2460.
Amesland (Jean-Michel-Norbert), classe 1948, Toulouse 21254.
Duthilleux (André), classe 1948, Nancy 1041.
Ricaud (André), classe 1949, Lyon 9932.
Havez (Gérard-Joseph-Louis), classe 1946, Constantine 332.
Motot (Bernard-Paul-Abel), classe 1950, Nancy 6504.
Grunenwald (Martin-Georges-Joseph), classe 1949, Strasbourg 7712.
Fonteyne (Philippe-Albert-Roger-Louis), classe 1949, Poitiers 20602.
Rameaux (Philippe-Henri-Jean), classe 1950, Paris 10622.
Dekeuwer (Jacques-Désiré-Marie), classe 1950, Valenciennes 11549.
Tenin (Jean-Marie-Pierre-Maurice-André), classe 1948, Paris 57214.
Paul (Sylvain-Jules), classe 1949, Marseille 21043.
Gache (René-Adrien), classe 1948, Oran 3922.
Defosse (Ernest-Léon), classe 1947, Lyon 23759.
Jeanney (Claude-Paul), classe 1949, Nancy 14756.
Catusse (Jean-François-Louis), classe 1947, Paris 46669.
Françoise (Marcel-Richard-Raymond), classe 1947, Rennes 42107.
Leloutre (Jean-Robert-Armand-Gabriel), classe 1947, Dijon 17518.
Ruquet (Alain-Henri), classe 1947, Oran 1588.
Trémois (Jean-Pierre-Edmond-Auguste), classe 1947, Paris 13401
Huguenin (André-Emile-Auguste), classe 1946, Paris 28478.
Thirion (Gérard-Narcisse), classe 1949, Nancy 8600.
Tiercin (Louis-Jean-Claude-Henri), classe 1948, Dijon 7468.
Langeac (Jean-Louis-Alphonse), classe 1948, Paris 25370.
Maurel (Marc-Jean-Alexis-Marie), classe 1947, Poitiers 22906.
Petit (Jacques), classe 1949, Rennes 11422.
D'Aumont (Michel-Henri), classe 1950, Valenciennes 13907.
Spozio (Pierre-Edmond), classe 1947, Alger 7481.
Grand (Paul-Louis), classe 1948, Lyon 11811.
Clavreuil (Jean-Georges-Charles), classe 1950, Paris 11947.
Audax (Christian-Marie), classe 1947, Poitiers 5717.
Chauveau (Yvon-André-Jean-Baptiste), classe 1946, Rennes 44924.
Bézé (Maurice-Camille), classe 1949, Dijon 15966.
Lopépé (Jean), classe 1948, Toulouse 16432.
Legrnd (Christian-Paul), classe 1948, Rabat 1055.
Hequet (Gilbert-Serge), classe 1947, Valenciennes 42425.
Dubroca (Bernard-Michel), classe 1949, Poitiers 24600.
Gentil (Henri-Antoine-Julien), classe 1947, Toulouse 11423.
Martal (Georges-Philippe-Pierre), classe 1949, Oran 1600.
Tremblay (Serge-Jean-Amand), classe 1949, Toulouse 18091.
Andrieux (Fernand-Henri), classe 1947, Toulouse 659.
Bellet (Joseph-Marcel), classe 1949, Lyon 734.
Charreyre (Georges-Florent-Alexandre), classe 1950, Lyon 8920.
Rougelot (René-Paul-Eugène), classe 1946, Lille 26776
Andryinski (Mieczyslaw-Eugène), classe 1947, Dijon 18925.
Bétron (Philippe-Claude), classe 1946, Paris 43960.
de La Bussière (Jean-Claude), classe 1946, Paris 31497.
Lagoutte (Jacques), classe 1949, Paris 28519.
Cresson (Claude), classe 1949, Paris 18058.
Lecas (Raymond-Edouard-Louis), classe 1949, Valenciennes 30981.
Curau (Pierre-Georges), classe 1946, Poitiers 3109.
Lebhar (Jean-Max-Meyer), classe 1947, Paris 43682.
Raphanaud (Philippe), classe 1950, Nancy 6321.
Delort (Jean-Fernand), classe 1949, Paris 45786.
Giacobbi (Jean-Philippe-Louis), classe 1948, Ajaccio 1580.
Robineau (Jean-Marcel), classe 1947, Rennes 65622.
Triquet (René-François), classe 1950, Lyon 21800.
Collomb (André-Jean), classe 1950, Lyon 17014.
Jeanniot (Maurice-Léon-Nicolas), classe 1949, Nancy 7169.
Caby (Pierre), classe 1946, Paris 28159.
Stique (André-Roland), classe 1949, Nancy 7192.
Bernardie (Gérard-Pierre), classe 1946, Paris 113.
Fièvre (Ernest-Eugène-Célestin), classe 1948, Rennes 54091.
Roudier (Guy-François), classe 1949, Poitiers 28827.
Baptiste (Emile-François-Charles), classe 1949, Toulouse 14123.
Quéré (Jean-Yves-Marie), classe 1950, Rabat 1054.

Da Riva (Arthur-Joseph-Louis), classe 1949, Toulouse 16181.
Guilhem (Raymond-Paul-Eloi), classe 1947, Toulouse 12150.
Dispons (Jean-Gabriel), classe 1949, Poitiers 25558.
Reichheld (André-Joseph-Georges), classe 1948, Nancy 26586.
Pourtau (Jean-Jacques-Léopold-Elie), classe 1949, Paris 33023.
Chanevat (Jean), classe 1948, Paris 56655.
Guérin (Eugène-Jean-Claude), classe 1948, Rennes 6133.
Baudin (Robert-Pierre), classe 1948, Valenciennes 2450.
De Meaux (Maurice-Louis), classe 1949, Lyon 16911.
Janssens (Guy-Edmond-Georges), classe 1946, Valenciennes 5986.
Lang (Bernard-Georges-Marie), classe 1949, Nancy 15198.
Pierson (André-Marie), classe 1950, Valenciennes 21617.
Fourny (Roger), classe 1950, Rabat 456.
Tournier (Jacques-Philippe-Léon-Robert-Gabriel), classe 1948, Rennes 5563.
Lipskind (Berthold), classe 1947, Paris 36618.
Barthès (Robert-Louis-Henri), classe 1947, Toulouse 20692.
Chapelat (Jean-Fernand-Ernest), classe 1946, Lyon 7614.
Thomas (Claude-Emile-Jean), classe 1949, Paris 41208.
Mandin (François-Maximin-Julien-Emmanuel), classe 1949, Rennes 9581.
Elhuyar (Pierre-François-Etienne), classe 1949, Toulouse 11084.
Guilbaud (Serge-Emmanuel-Henri), classe 1947, Poitiers 27638.
Delfosse (Gilles-Charles-Alphonse), classe 1949, Valenciennes 3791.
Broc (Daniel-Julien-Pierre), classe 1950, Poitiers 3936.
Dreiding (Lazare), classe 1950, Paris 21924.
De Begon de Larouzière (Louis-Marie-Just), classe 1948, Lyon 34628.
Gaudez (Bernard-Jean-Ernest), classe 1946, Lyon 4763.
Hennich (Jean-Pierre-Hippolyte), classe 1949, Paris 12848.
Clerc (Guy-Francis), classe 1948, Marseille 22282.
Antok (Michel), classe 1950, Paris 55194.
Presle (Jacques-Henri-Louis), classe 1946, Rennes 41945.
Palureau (Maurice-Désiré-Hippolyte), classe 1948, Paris 38147.
Marthe (Jean-Charles-Pierre), classe 1947, Rennes 59779.
Vela (Gilbert-Eugène), classe 1948, Marseille 13381.
Muraz (Guy-Albert), classe 1948, Lyon 10261.
Franke (Roger-Louis-Albert), classe 1948, Paris 37516.
Hague (Pierre-Michel-Charles), classe 1948, Paris 28924.
Gilbert (Pierre-François), classe 1948, Paris 3317.
Henry (Bernard), classe 1950, Paris 64285.
Frappoli (Yvon-Henri), classe 1948, Alger 2158.
Morineau (Paul-Fernand-Octave), classe 1950, Rennes 39695.
Galiay (Jean-Baptiste-Joseph), classe 1949, Toulouse 2310.
Brengues (René-François), classe 1947, Toulouse 16635.
Samar (Jacques), classe 1950, Marseille 25285.
Charoy (Christian), classe 1947, Nancy 10092.
Racadot (Jacques-Marie-Emile), classe 1948, Nancy 15305.
Friedberg (Jean-René), classe 1949, Paris 28196.
Doux (Jacques-Pierre), classe 1948, Paris 22171.
Schucker (Roger-Henri), classe 1949, Paris 41598.
Massin (Jean-Robert-Georges), classe 1947, Paris 47030.
Bouysson (Albert-Louis-Marie), classe 1946, Oran 2796.
Lefèvre (Roland-Henri-Clément), classe 1949, Valenciennes 40374.
Bourgau (Michel-Julien-Siméon), classe 1949, Valenciennes 34096.
Gaillard (Jacques-Etienne-Fernand), classe 1948, Rennes 36140.
Ducamp (Jean-Louis-Edmond), classe 1949, Nancy 9614.
d'Anthonay (Jean-Marie-Georges), classe 1948, Paris 51496.
Delsarte (Raymond-Paul), classe 1948, Paris 46161.
Marot (Jean-Marcel), classe 1947, Paris 6135.
Allès (Raymond-Florimond-Eugène), classe 1950, Lyon S749.
Ceccaldi (Robert-Joseph), classe 1947, Oran 316.
Meyer (Marie-Gérard-Paul), classe 1950, Valenciennes 19297.
Verron (Jean), classe 1950, Dijon 20007.

Arme blindée et cavalerie.

Lamoureux (René-Emile), classe 1947, Poitiers 8621.
Duval (Yvan), classe 1948, Lyon 36535.
De la Houssaye (Pierre-Raymond-Georges), classe 1943, Paris 30248.
Galland (André-René-Marie), classe 1950, Lyon 37054.
Camot (Pierre-Edouard), classe 1948, Oran 2098.
Solvet (Maxime-Robert), classe 1948, Paris 7505.
Picquier (André-Jean-Roger), classe 1950, Paris 39146.
Perraud de Barbaud (Hubert-Paul-Louis-Henri), classe 1949, Toulouse 5331.
Vallette (Michel-Bernard), classe 1949, Valenciennes 44732.
Pelle (Raymond-Ambroise-Joseph-Marie), classe 1946, Rennes 44818.
D'Ornano (Hubert), classe 1946, Paris 240.
Jarriand (Claude-André-François), classe 1946, Paris 9934.
Fantini (Roger-Charles-Eugène), classe 1949, Nancy 7277.
Fleury (Gérard-Pierre-Albert), classe 1946, Paris 46505.
Leduc (Etienne-Vincent-Marie-Joseph), classe 1948, Paris 48551.
Dasnias (Jean), classe 1949, Poitiers 8005.
Daruty de Grandpré (Alain-Jean-Léon), classe 1948, Paris 20239.
Keller (Marie-Joseph-Bernard), classe 1949, Strasbourg 5783.
Gaudron (Jacques-Paul-Charles), classe 1948, Paris 58143.
Roy (Serge-Georges), classe 1947, Paris 42426.
Versnaeyen (Michel-Adrien-Eugène-Joseph), classe 1950, Valenciennes 9882.
Vischetti (Joseph), classe 1950, Paris 33596.
Combes (Pierre-Eugène-Gilbert), classe 1947, Marseille 5940.
Gosselin (Philippe-Jean-Yves-Paul), classe 1949, Rennes 46732.
Dupont (Robert-Emile-René), classe 1947, Paris 41270.
Jullien (Bernard-André-Maxime), classe 1948, Valenciennes 26331.
Dubar (Georges), classe 1949, Valenciennes 10087.
Hannezo (Claude-Pierre-Antoine), classe 1947, Nancy 14889.
Manuel (Yves), classe 1949, Lyon 11476.
Naudin (Maurice-Roger), classe 1950, Paris 27933.
Lavrille (Robert), classe 1947, Lyon 18187.
Leman (Jacques-Ghislain), classe 1947, Valenciennes 35198.
Amirault (Michel-Marie-Florent), classe 1948, Poitiers 21821.
Poisson (Michel-Marie), classe 1948, Paris 20372.
Camus (Jacques-Marie-Charles), classe 1950, Rennes 5641.
Liaud (Paul-Octave-Fernand), classe 1950, Lyon 18848.
Evrard (Jean-Ferdinand-Marius), classe 1949, Lyon 7083.
Birambeau (François), classe 1949, Paris 35281.
De Choury de Lavigerie (Pierre-Marie-Henri), classe 1949, Nancy 12196.
Laurent (Michel-André-Marie), classe 1948, Lyon 16263.
Duchemin de Vaubernier (Emmanuel), classe 1948, Rennes 17754.
Morelle (Michel-Jean), classe 1946, Valenciennes 31702.
Bruyez (Michel-Edmond-Henri), classe 1946, Valenciennes 22606.
Bommel (André-Alphonse-Lucien), classe 1949, Valenciennes 7999.
Fourrière (Gérard-Hubert), classe 1948, Paris 26044.
Delubac (Georges), classe 1947, Rabat R-1364.
Brossollet (Marc-Emmanuel-Pierre), classe 1947, Paris 6003.
Guigou (Michel-Camille-Marie-Antoine), classe 1949, Lyon 31628.
Haffner (Bernard-Marie-Gustave), classe 1946, Rennes 15975.
Rabine (Henri-Marie), classe 1949, Rennes 42866.
Savary (Pierre-Albert-Lucien), classe 1950, Rennes 7755.
Fochi (Louis-Max), classe 1947, Lyon 19004.
Simon (René-Raymond-François), classe 1949, Paris 3517.
Amblard-Rambert (André-Noël-Camille-Eugène), classe 1949, Lyon 10341
Oberlé (Jean-Claude-Henri), classe 1947, Strasbourg 10795.
Daisson (Michel-Jacques-Etienne), classe 1948, Marseille LM-699, 47.
Poulain (Henri-François-Joseph), classe 1948, Valenciennes 9485.
Hubert (Maurice-Julien-Augustin-Jean), classe 1950, Rennes 35528.
Mercier (Denis-François-Philippe-Arthur), classe 1946, Paris 2146.
Meunier (André), classe 1949, Dijon 15925.
De Tarragon (Bertrand-Louis-Marie-Charles-Xavier), classe 1947, Paris 2190
Kost (Pierre), classe 1949, Valenciennes 21599.
Bortoli (Vincent-Georges-Hubert), classe 1950, Paris 46707.
Rondot (Guy-Albert-Stéphane-Marie), classe 1946, Lyon 37063.
Bouyer (Alain), classe 1949, Paris 15614.
Godron (Joseph-Anatole-Jacques-Paul-André), classe 1949, Paris 7908.
De Bonduwe (Christian-Simon-Anne), classe 1946, Paris 23766.
Lamblin (Jean-Marie-Aristide), classe 1949, Valenciennes 31109.
Lau (Roger), classe 1946, Paris 8849.
Chantre (Pierre-Edmond-Henri), classe 1947, Paris 43395.
Blanchard (Michel-Francis-Pierre), classe 1950, Paris 67480.
Alberio (Régis-Fernand), classe 1949, Rabat R. 1374.
Taboulot (Robert-Marcel-Pierre-Léon), classe 1949, Dijon 13022.
Fournier (Marcel-Emile), classe 1948, Paris 22991.
Flipo (Jacques-Pierre-René), classe 1948, Valenciennes 19112.
Lachaume (Bernard-Jean-Louis), classe 1950, Paris 72184.
Durand (Philippe-Paul-Marie), classe 1946, Marseille 11816.
Beaume (Edmond-Jean-Justinien), classe 1949, Marseille 3844.
Serena (Carlos-Louis), classe 1948, Paris 20839.
Colson (Jacques-Maurice), classe 1949, Nancy 8124.
Tixador (Guy), classe 1948, Toulouse 22112.
Barthélemy (Jacques-André), classe 1949, Paris 62093.
Sergeant (Pierre-Georges), classe 1948, Valenciennes 47095.
Airaudi (Rémy), classe 1950, Paris 70074.
Cazenave (Bernard-Eugène-Amédée), classe 1948, Toulouse 23238.
Gusakow (Mark), classe 1950, Paris 30722.
Chollet (Robert-Serge), classe 1947, Constantine 940.
Galiègue (André-Eduine), classe 1950, Valenciennes 7435.
Arandel (Jean-Marcel-Paul), classe 1950, Paris 23448.
Pouech (Ivan-Julien), classe 1948, Marseille 23038.
Michaud (Roger-Jean-Baptiste), classe 1949, Poitiers 17303.
Chardayre (Alexandre-Pierre), classe 1946, Marseille 21139.
Lœuillet (Marcel-Louis-Maurice), classe 1948, Valenciennes 4564.
Durand (Pierre-Serge-Raoul), classe 1950, Poitiers 19331.
Riette (Michel-Marcel), classe 1949, Paris 23850.
Maus (Bernard-Maurice), classe 1949, Paris 23668.
Lepercq (Jacques-Georges), classe 1948, Valenciennes 9292.
Hacout (Claude-Albert-Eugène), classe 1947, Valenciennes 16126.
Sidoux (Jean-Louis-Emile), classe 1949, Poitiers 5228.
Delage (Xavier-François-Jean), classe 1949, Paris 35176.
Bert (André-Antoine-Alfred), classe 1950, Paris 32812.
Boucher (Michel), classe 1949, Paris 35701.
Voisin (Eugène-Jean), classe 1946, Paris 29492.

Szymanski (Stanislas), classe 1950, Lyon 24805.
Templier (Jean-Pierre-Etienne-Fernand), classe 1947, Poitiers 32663.
Humbert (Guy-Emile), classe 1949, Lyon 9799.
Valentin (Pierre), classe 1947, Poitiers 31692.
Dubois (Jean-Marie), classe 1950, Valenciennes 22900.
Buat (Claude-Maurice), classe 1947, Valenciennes 16951.
Popovitch (Alexandre-Jean-Marie), classe 1949, Marseille 21887.
Gallier (Jean-Marie-Henri-Joseph), classe 1946, Paris 31092.
Haculer (Jean-Louis-Albert), classe 1949, Poitiers 33241.
Ceilles (Casimir-Jean-Joseph), classe 1946, Toulouse 16767.
Macé de Gastines (Louis-François-Marie-Guy), classe 1947, Paris 44687.
Conquéré de Montbrison (Christian-Henri-Raymond), classe 1949, Paris 23223.

Artillerie.

A. — Artillerie de campagne et automotrice

Lherm (Guy-René), classe 1949, Paris 7297.
Picolet (Marc-Pierre), classe 194, Lyon 37796.
Fady (Pierre), classe 1950, Marseille 14149.
Hippolyte (Gérard-Léon-Théodore), classe 1948, Valenciennes 20768.
Bailliot (Albert-Raymond), classe 1949, Nancy 8103.
Daniel (Gérard-Louis-Alfred), classe 1949, Valenciennes 2050.
Guilhem (Michel-René), classe 1949, Nancy 6799.
Moine (Guy-Claude), classe 1950, Lyon 792.
Fargier (Jacques-Marie-Jules-Germain), classe 1950, Lyon 13193.
Courtois (Jean-Pierre-Maurice), classe 1946, Paris 28581.
Cagnard (Georges-Louis), classe 1949, Marseille 1142.
Polié (Alfred-Jean-Paul), classe 1949, Lyon 12591.
Dollfans (Gérard-Robert), classe 1947, Paris 35061.
Delamare (Philippe-Pierre-Alfred), classe 1947, Valenciennes 17037.
Beaucoudray (Jean-Paul-Fernand), classe 1949, Paris 10071.
Martin (Robert-Marcel-Louis), classe 1950, Nancy 3464.
Menozzi (Maurice-Pierre), classe 1948, Toulouse 11048.
Blanchard (Pierre-Jacques), classe 1950, Paris 28747.
Lecot (Charles-Hippolyte), classe 1947, Paris 49029.
Rami (Fernand-Marius-Joseph), classe 1950, Marseille 7367.
Bernot (Jacques-Roger), classe 1949, Paris 57174.
Malbrunot (Paul-Antoine), classe 1949, Paris 22169.
Foissac (Maurice-Firmin), classe 1949, Paris 7892.
De Saboulin-Bollena (Bertrand-Marie-Joseph-Jean), classe 1947, Paris 43473.
Beurier (Claude-Ernest-Louis), classe 1949, Valenciennes 37764.
Guillon (Jean-Lucien-Christian), classe 1950, Poitiers 6020.
Dereclenne (Jean-Laurent), classe 1950, Paris 36019.
Schnur (André-Albert), classe 1948, Strasbourg 18731.
Boutle (Pierre-Marius), classe 1949, Lyon 17207.
Houdement (Didier-Etienne-Gustave), classe 1950, Valenciennes 47166.
Dulac (Roger-Jean-François), classe 1949, Lyon 23831.
Neveux (Lucien-Jean), classe 1949, Valenciennes 4141.
Brunet (Edmond-Paul), classe 1949, Lyon 7488.
Roussat (Roland-Bernard), classe 1950, Dijon 12362.
Delattre (Léonce-Auguste-François), classe 1950, Paris 41329.
Vurpillot (Claude-Charles-Albert), classe 1946, Dijon 2922.
Roux (José-Alexandre-André), classe 1949, Lyon 3254.
Demaude (Michel-André), classe 1949, Paris 62222.
Béchet (Georges-Victor-Alexandre), classe 1947, Paris 26876.
Bruno (Pierre-Marie), classe 1950, Marseille 21485.
Lassailly (Michel-Jean-Etienne), classe 1946, Paris 8166.
Meurisse (Bernard-Hector), classe 1949, Valenciennes 15146.
Blandino (Pierre), classe 1949, Toulouse 23623.
Fortier (Jean-Gaston-Paul), classe 1947, Dijon 13148.
Viguier (Henri-Maurice), classe 1946, Lyon 4775.
Coulon (Pierre-Jean-Paul-Del), classe 1946, Paris 20303.
Mouiller (Jean-Elie-Gaspard), classe 1946, Lyon 13268.
Tissot (Roger-Charles), classe 1950, Lyon 36791.
Bouchard (Jean-Marie-Alphonse), classe 1948, Dijon 17922.
Hodot (Yves-Jean), classe 1949, Lyon 10392.
Moreau (Antoine-Désiré), classe 1948, Valenciennes 19412.
Bartoletti (Stella-André-Albert) classe 1950, Lyon 21450.
Ternat (Claude-Henri), classe 1949, Paris 35102.
Monod (Roland-Gérard), classe 1949, Paris 71163.
Baldeck (René-Claude), classe 1949, Strasbourg 14614.
Wolfrath (Oswald-Philippe), classe 1950, Paris 10780.
Monteil (Pierre-Louis), classe 1950, Lyon 32656.
Bidard (Pierre-Laurent), classe 1949, Oran 2663.
Bonhomme (Jean-Marie), classe 1947, Lyon 29219.
Poutry (Michel-Henri-Joseph), classe 1948, Valenciennes 15300.
Fagot (Laurent-Alphonse), classe 1947, Lyon 5224.
Boucq (Jacques-Anatole), classe 1947, Valenciennes 331.
Lacroix (Fernand-Gervais), classe 1948, Lyon 16608.
De Robillard de Beaurepaire (François-Marie-Georges), classe 1948, Valenciennes 44114.
Chadefaux (Robert), classe 1948, Paris 30810.
Vannieuwenhuyse (Michel-Bernard-Georges), classe 1948, Valenciennes 17197.
Mader (Roger-Charles), classe 1948, Dijon 19721.
Delmotte (Francis-Roger-Marie-Joseph), classe 1946, Valenciennes 9534.
Claeys (Pierre-Charles-André), classe 1949, Valenciennes 14039.
Cochet (Jean-Claude), classe 1946, Dijon 4219.
Allabef (Sam), classe 1950, Paris 19689.
Maridet (Paul-Jean), classe 1948, Lyon 842.
Laplace (Yves-Julien-Paul), classe 1949, Valenciennes 20430.
Mathieu (Pierre-Léon), classe 1950, Lyon 6569.
Delannoy (Claude-Alphonse), classe 1949, Valenciennes 11144.
Bellegule (Roger-Jean), classe 1950, Lyon 40365.
Gauzin (Jean), classe 1947, Alger 1212.
Aymen de Lageard (Hubert-Marie-Pierre), classe 1947, Paris 6560.
Fromentin (André-Abel), classe 1948, Poitiers 33898.
Bottereau (Roger-Robert), classe 1949, Marseille 4026.
Martin (Louis-Joseph-Marie), classe 1949, Rennes 41338.
Prat (Robert-Camille), classe 1947, Lyon 7593.
Veyssière (Jean-Louis), classe 1946, Paris 5789.
Tierno (André-Lucien-Michel), classe 1948, Marseille 4026.
Valliccioni (Paul-Louis-Jean-Baptiste), classe 1947, Ajaccio 1734.

B. — F. T. A. légères

Rollet (Benjamin-Philippe), classe 1949, Dijon 7213.
Schohn (Henri-Georges), classe 1948, Valenciennes 1257.
Noury (Claude-Albert-Emile), classe 1947, Paris 23330.
Jentgen (Pierre-Antoine-Louis), classe 1950, Paris 48199.
Hannevart (Claude-Gaston-Camille), classe 1947, Valenciennes 4037.
Rollot (Louis-Marcel), classe 1948, Nancy 14581.
Moniez (Josselin-Gilbert-Léon), classe 1950, Valenciennes 6853.
Sabourin (Michel-Edgard), classe 1950, Poitiers 5128.
Audinet (René-Armand), classe 1947, Lyon 18210.
Hu'in (Henri-Charles-André), classe 1949, Valenciennes 1613.
Catalan (Lazare-Robert), classe 1950, Paris 19050.
Leclercq (Ignace-Henri-Michel-Marie), classe 1949, Valenciennes 12018.
George (Guy-André-Lucien-Armand), classe 1948, Nancy 5163.
Hermont (Naoum), classe 1950, Valenciennes 20668.
Joriot (Yves-Médéric), classe 1949, Dijon 10900.
Escher (Jean-Emmanuel), classe 1947, Paris 43870.
Duhoux (Robert-Marie-Joseph), classe 1949, Nancy 14497.
Chenal (Daniel), classe 1950, Lyon 30883.
Falque-Pierrotin (Jean-Romain), classe 1946, Dijon 2161.
Bader (Jean-Marie-Guy), classe 1948, Nancy 29617.
Chiffre (Jean-Bernard-Paul), classe 1948, Lyon 14136.
Langlet (Georges-Gaston-Alcide-Edouard), classe 1946, Lille 41359.
Gaudry (René-Léon-Arthur), classe 1949, Valenciennes 41946.
Barthès (Guy-Henri), classe 1946, Marseille 11152.
Mamalet (Jean-Henri-Pierre), classe 1949, Paris 7317.
Brimbœuf (Jacques-Georges), classe 1948, Dijon 15195.
Pelletier (Georges-Henri), classe 1949, Paris 39377.
Buffet (Serge-Alain-Christian), classe 1950, Nancy 14108.
Chauvin (Albert-Martial-Joseph), classe 1949, Lyon 31465.
Boyer (Jacques-Pierre), classe 1949, Paris 31828.
Mormentyn (Yves-Gaston-Auguste), classe 1950, Valenciennes 10319.
Vidal (Pierre-Charles), classe 1949, Paris 29015.
Delais (Claude-Hector), classe 1949, Poitiers 15790.
Mery de Bellegarde (Robert-Marie-Toussaint-Jean), classe 1947, Valenciennes 7209.
Fiévet (Claude-Léon), classe 1946, Nancy 15631.
Berthault (René), classe 1950, Dijon 10133.
Perbet (Marcel-Auguste-Claude), classe 1950, Lyon 29221.
Cadepond (Claude-Gérard), classe 1950, Paris 15806.
Lille (Claude-Ferdinand), classe 1948, Paris 22101.
Traversa (Robert-Roland), classe 1949, Nancy 8789.
Bouix (Jean-François-Albert), classe 1947, Poitiers 291.
Bayle (Daniel-André, classe 1948, Poitiers 22391.
Bridot (Jean-Camille-Elie), classe 1946, Nancy 6362.
Bernadac (André-Paul), classe 1950, Lyon 13916.
Moyne (Michel-Maurice), classe 1950, Nancy 4175.
Delmarie (Maurice-Jules-Louis), classe 1949, Valenciennes 4163.
Crucifix (Marc-Georges-Marcel), classe 1948, Paris 53675.
Le Roy (André-Jean-François), classe 1948, Paris 30615.
Durantet (Georges-Henri), classe 1950, Lyon 24559.
Journaud (Pierre-Jacques-Marie), classe 1947, Lyon 20392.
Debombourg (Marcel-Charles-Paul), classe 1947, Lyon 13623.

C. — F. T. A. lourdes

Blanc (Ilhoc), classe 1950, Paris 29696.
Germain (Roland), classe 1948, Valenciennes 20236.
Chazeau (Henri-Michel), classe 1946, Poitiers 26611.
Martin (Henri-Louis-André), classe 1948, Dijon 2642.
Busato (Daniel-Angel-Antoine), classe 1947, Toulouse 24500.
Assael (Albert), classe 1950, Marseille 20793.
Régnier (Michel-Etienne), classe 1950, Paris 39905.
Bourreau (Michel-Jean-Emile), classe 1950, Rennes 43161.
Yokimoglous (Constantin-Antoine), classe 1948, Toulouse 12980.

Rannou (Henri-Laurent-Jean-Marie), classe 1949, Rennes 1247.
Marly (Emile-François), classe 1950, Toulouse 11374.
Babey (Olivier-Victor-Auguste), classe 1947, Toulouse 6329.
Bernède (Louis-Guy), classe 1948, Poitiers 24824.
Benjoy (Jean-Yves), classe 1947, Toulouse 21669.
Bodier (Pierre-Henri), classe 1949, Rennes 15395.
Jacob (Guy-Louis-Jacques-Laurent), classe 1947, Rennes 33556.
Bergoend (Guy-Henri-Marc), classe 1946, Dijon 3674.
Fefer (Hermann), classe 1950, Dijon 11126.
Calmès (Gérard-Léon-Julien), classe 1947, Strasbourg 4835.
Fontaine (Pierre-Marie-Eugène), classe 1950, Rennes 46868.
Rapuc (François-Eugène), classe 1950, Marseille 130.
Banc (Gilbert-Emile-Eugène), classe 1950, Marseille 23302.
Blachon (Roland-Pierre), classe 1949, Marseille 14951.
Gangloff (Rodolphe-Frédéric), classe 1949, Strasbourg 6422.
Bénazet (André-Philippe), classe 1946, Guadeloupe 10.
Vila (Charles-Marie-Etienne), classe 1948, Poitiers 29716.
Presco (Roger-François-Louis), classe 1947, Paris 36087.
Chenevoy (Robert-Gaston-Fernand), classe 1947, Dijon 11061.
Malingue (Serge-Arthur), classe 1949, Valenciennes 25888.
Ridard (Georges-Roland), classe 1950, Paris 34972.
Bontoux (Jean-Paul-Léon-Baptistin), classe 1949, Marseille 1021.
Pochitaloff (Alexander), classe 1948, Paris 11856.
Sinceux (Jean-Elie-Joseph), classe 1947, Toulouse 4639.
Heintz (André-Pierre), classe 1949, Poitiers 12952.
Manesse (Michel-Fernand-Louis), classe 1949, Rennes 41773.
Denolle (Louis-Maurice), classe 1949, Paris 26997.
Gaillard (Albert-Jacques-Ferdinand), classe 1950, Toulouse 815.
Daubet (Lucien), classe 1948, Toulouse 21575.
Schmitt (René-Auguste), classe 1950, Strasbourg 1288.
Creissent (Marcel-Charles-Paulin), classe 1947, Marseille 54.
Beaulé (Georges-Auguste-Edmond), classe 1950, Toulouse 7105.
Haberer (Roger-Eugène), classe 1948, Oran 1609.
Palou (Jean-François-Michel), classe 1947, Toulouse 4412.
Baucia (Albert-Sylvain), classe 1947, Paris 13678.
Prais (Francis), classe 1948, Oran 2866.
Riva (Maurice-Joseph-Michel), classe 1949, Toulouse 9054.
Pléidran (Christian-Henri), classe 1947, Marseille 4914.
Calderon (Gérard-Franck), classe 1946, Paris 2332.
Feildel (Robert-Luc-Marie), classe 1949, Paris 7883.
Lasserre (Georges-Adolphe), classe 1946, Toulouse 19936.
de Couriss (Alexandre), classe 1948, Marseille 17557.
Colin (Stéphane-Edouard), classe 1947, Paris 8854.
Leroy (Roger-Jean-François), classe 1950, Dijon 10285.
Nommay (Jean-Louis-Henri), classe 1950, Strasbourg 9014.
Bonnet (Georges-Louis), classe 1950, Poitiers 35626.
Vincent (Jean-Gabriel-Marius), classe 1949, Marseille 8682.
Conte (Roger-Henri), classe 1949, Marseille 8062.
Cadoret (Pierre-Louis-Constant), classe 1947, Rennes 18962.
Olivier (Max-Louis-Lucien), classe 1948, Marseille 10139.
Roure (Guy-Marie-Rodolphe-Augustin), classe 1946, Marseille 17621.
Ansart (André-Albert-Charles), classe 1950, Valenciennes 31109.
Robert du Costal (Alain-Paul-Yves), classe 1950, Paris 29679.
Muller (Pierre-Jules-Jean), classe 1949, Strasbourg 14365.
Auzanneau (Pierre), classe 1947, Poitiers 4812.
Tila (Marcel-Marius-Elie), classe 1946, Marseille 15570.
De Seynes de Maysonnade de Larlenque (Gérard-François-Noël), classe 1946, Toulouse 11068.
Zolnierowski (Claude-André-Marcel-Louis), classe 1950, Paris 68433.
Faure (Maurice-Henri-Paul), classe 1950, 11473.
Arcangeli (Rémi-François), classe 1948, Toulouse 11407.
Diant (Bernard-Georges-Michel), classe 1949, Paris 4653.
Joulia (Paul-André-Auguste-Vincent), classe 1949, Toulouse 7628.
Vergne (René-Philippe), classe 1949, Paris 53637.
Armelin (Louis-Romain), classe 1947, Marseille 18636.
Roullier (Michel-Paul-Marie), classe 1946, Lyon 13281.

Train.

Delmas (Guy-Paul), classe 1948, Toulouse 17376.
Boutron (Jean-Louis-Jules), classe 1949, Rennes 45725.
Brengues (Michel-Pierre), classe 1948, Valenciennes 24220.
Dontenville (Henri-Paul), classe 1946, Paris 858.
Delbecq (Michel-Léon-Jacques), classe 1947, Valenciennes 21849.
Suret (Jacques-Emile-Maurice), classe 1948, Paris 35262.
Guiraud (Robert-Jules), classe 1949, Marseille 12719.
Seguy (Raymond-Joseph-Gaston), classe 1949, Toulouse 4117.
Goul (Michel), classe 1950, Poitiers 32039.
Méric (Louis-Paul-Amédée), classe 1950, Toulouse 2282.
Lacore (Roger), classe 1947, Poitiers 14614.
Couderette (Emile-Alfred-Louis), classe 1946, Lyon 13313.
Pennes (Pierre-Jean-Adrien-Emile-François), classe 1946, Marseille 20787.
Szumilin (Alex), classe 1950, Paris 47382.
Le Charpentier (Alain-Robert), classe 1950, Rennes 12962.
Bernier (Claude-Emile-Robert), classe 1946, Marseille 211.
Jacquemard (Guy-Raymond-André), classe 1948, ancy 4109.
David (Angelo-Bruno), classe 1948, Paris 41230.
Chéroux (Jean), classe 1950, Paris 59220.
Guillet de la Brosse (Patrice-Marie-Auguste), classe 1950, Rennes 47243.
Varoquaux (Jacques-Roger-Pierre), classe 1946, Nancy 10983.
Chort (Jacques-André), classe 1947, Nancy 1572.
Bruniquel (Jean-Emile-René), classe 1949, Toulouse 22070.
Verdet (Pierre-Louis-François-Maurice), classe 1946, Lyon 19592.
Nerbonne (Jacques-Yvon), classe 1950, Paris 50917.
Gallois (Jean-Paul-André), classe 1947, Poitiers 27954.
Antoine (Charles-Marie-Joseph), classe 1949, Dijon 9057.
Naudy (Jacques-Paul-André), classe 1947, Paris 7060.
Malet (Michel-Henri-Marie), classe 1948, Lyon 31818.
Le Floch (Jean-René), classe 1948, Rennes 5987.
Colin (André-Paul-Victor), classe 1949, Lyon 31156.
Durand (Charles-Henri), classe 1948, Marseille 10783.
Hillôreau (Auguste-Clément-Henri-Gérard), classe 1950, Rennes 22968.
Dominici (Joseph-César-Jacques), classe 1950, Lyon 10598.
Vieillard (Francis-André-Albert), classe 1950, Toulouse 14065.
Mongellaz (Pierre-Edmond), classe 1949, Lyon 34782.
Bastian (Jean-Jacques-Georges), classe 1949, Strasbourg 8725.
Gabit (Christian-Paul), classe 1947, Alger 2194.
Lambert (Robert-Fernand-Auguste-Pierre), classe 1947, Nancy 9996.
Barraud (Joseph-Eugène-Louis), classe 1950, Rennes 41191.
Morin (Bernard-Charles-Marie), classe 1948, Dijon 3284.
Voydis (Alfred-Julien-Joseph), classe 1947, Poitiers 2384.
Laurent (Paul), classe 1946, Valenciennes 11772.
Trulla-Monserrat (Daniel), classe 1949, Toulouse 9853.
Pustienne (Jean-Paul-Eugène), classe 1948, Toulouse 8658.
Gibert (Robert-Damien), classe 1948, Marseille 20682.
Cuny (Jean-Norbert), classe 1950, Paris 28942.
Vitalis (Henri-Alexis-Alain), classe 1950, Marseille 15219.
Boucher (Georges-Charles), classe 1949, Nancy 12383.
Bonnet (Raymond-Michel), classe 1949, Lyon 1626.
Guilbaud (Aristide-Jean-Maurice-Bernard), classe 1947, Rennes 66955.
Duvillier (Charles-Emile-Edouard), classe 1948, Paris 875.
Mezil (Jean), classe 1948, Poitiers 6451.
Robert-Baby (Daniel-Yves-Marie-Joseph), classe 1947, Paris 28241.
Auvray (Michel-Louis), classe 1947, Rennes 30388.
Jouany (Marcel-Gaëtan), classe 1949, Paris 30090.
Cochois (Jean-Laurent), classe 1948, Paris 11635.
Frederici (Jean-Edmond), classe 1947, Rabat R. 1520.
Deneuville (Maurice-Henri), classe 1950, Paris 47236.
Blot (Daniel-Louis-Auguste), classe 1949, Rennes 35177.
Maurel (Franck), classe 1947, Poitiers 30164.
Lefèvre (Gilbert-Jacques-Henri), classe 1947, Paris 45185.
Genty (Robert-Gaston), classe 1949, Paris 30698.
Hours (Claude-Gabriel), classe 1950, Alger 3094.
Chichignoud (Joseph-Aimé), classe 1947, Lyon 11972.
Chevalier (Paul-Louis), classe 1948, Valenciennes 31918.
Guida (César-François-Lucien), classe 1946, Marseille 7547.
Caporal (Bernard-Edouard-Louis-Victor), classe 1948, Paris 15354.
Deprez (Jacques-Marie-Gérard), classe 1949, Valenciennes 7481.
Magnier (Michel-Jean-Alfred), classe 1948, Paris 35493.
Foucher (Roger-Gilbert-Yves), classe 1950, Rennes 34437.
Richard (Joseph-Antoine), classe 1948, Lyon 28031.
Couriol (Alphonse-Régis), classe 1949, Lyon 22265.
Gouyon (Georges-Henri-Silvain), classe 1949, Paris 18773.
Boidot (Jean-Emile-Maurice), classe 1948, Dijon 19646.
Gagliolo (Raymond-Ambroise-Guillaume), classe 1949, Marseille 22741.
Soudoplatoff (Igor), classe 1950, Paris 29957.
Lumbroso (Joseph-Neldo), classe 1948, Tunis 909.
Frenay (Pierre-Frédéric), classe 1948, Lyon 25774.
Dangleterre (Jean-Marie-Joseph), classe 1949, Valenciennes 7462.
Manent (Octave-André-Marcel), classe 1947, Lyon 22838.
Fryder (Joseph), classe 1948, Valenciennes 33217.
Levasseur (Georges-André), classe 1950, Alger 1444.
Paut (Jacques-Jean), classe 1950, Marseille 8374.
Doncque (Serge-Marcel), classe 1949, Lyon 36552.
Guéronnet (Michel-François), classe 1949, Paris 7919.
Chabot (Robert-André-Alexandre), classe 1949, Poitiers 2607.
Gendronneau (Pierre-Marcel-Joseph-Alix), classe 1948, Rennes 23096.
Lapierre (Roger-Jean), classe 1949, Marseille 22829.
Delavergnas (Yvan-Guy-Camille), classe 1947, Poitiers 20291.
De Freyne (Georges-Eugène-Aloïse), classe 1950, Poitiers 635.
Etay (Roger-Claude-Auguste), classe 1947, Lyon 18177.
Mascart (Serge-Emile-Albert), classe 1947, Valenciennes 35956.
Dreumont (Raymond), classe 1947, Valenciennes 32038.
Gay (Michel-Fernand-Albert), classe 1948, Poitiers 27769.
Bourdieu (Jean), classe 1949, Toulouse 10742.
Beauchemin (Marcel-Emile-Omer), classe 1950, Valenciennes 52416.
Ferréol (Jean-Bernard), classe 1950, Lyon 30799.
Boilot (René-Louis-Joseph), classe 1950, Lyon 6105.
Honoré (Henri-Alfred), classe 1948, Paris 31629.
Degrave (Henri-Eugène), classe 1947, Valenciennes 14111.
Prezeau (Jacques-Paul-Henri), classe 1946, Paris 23514.
Loisel (Gaston-Gabriel), classe 1948, Paris 7562.
Nepveu (Denis-Félicien-Gaston), classe 1947, Valenciennes 5568.

Van Roy (Victor-Maurice-Edmond), classe 1949, Marseille 26699.
Fouqué (Jean-Louis), classe 1949, Marseille 20943.
Chauzy (Gaston-André), classe 1949, Marseille 17909.
Frasquet (Louis-Julien), classe 1950, Marseille 9833.
Pipo (Jean-Augustin), classe 1948, Marseille 21461.
Duch (Jean-Marie-Laurent), classe 1949, Marseille 3428.
Piganeau (Jean-Claude-Lucien-Edouard), classe 1949, Paris 24859.
Pellegrini (Jean-Jacques-Edouard), classe 1946, Lyon 24855.
Renoult (Paul-Robert), classe 1948, Paris 47771.
Chevallereau (Claude-Louis-Denis-François), classe 1946, Rennes 43303.
De Chavignac (Jacques-Hugues-Christian), classe 1948, Paris 48398.
Collombon (René-Paul), classe 1949, Lyon 33133.
Bellot (André-Jean-Albert), classe 1948, Lyon 16636.

Transmissions.

Bonnet (Claude-Louis-Jean), classe 1949, Marseille 3361.
Bourdin (André), classe 1946, Paris 23139.
Longequeue (Charles-Gabriel-Maurice), classe 1947, Poitiers 18644.
Ranger (Jean-Bernard), classe 1946, Paris 25541.
Tagnères (Guy-Etienne-Joseph), classe 1949, Marseille 24140.
Simonin (Bernard), classe 1948, Paris 55232.
Frion (René-Pierre), classe 1947, Paris 23362.
Aslier (Régis-Marius-Auguste), classe 1949, Lyon 31029.
Vachier (Jean-Paul), classe 1947, Marseille 21939.
Serp (Pierre-Joseph-Jean-Henri), classe 1947, Toulouse 22082.
Meyzenc (Pierre-Paul-Jacques), classe 1949, Toulouse 8555.
Chevalier (Raymond-Marius), classe 1948/2, Lyon 34919.
Joly (Pierre-René-Marie), classe 1950, Lyon 24850.
Sussat (Jean-Henri), classe 1950, Poitiers 30473.
Dubeaux (Pierre-Umberto-Maurice-Constant), classe 1947, Valenciennes 21303
Zambaux (Michel-Jules-Gaston), classe 1949, Nancy 7644.
Galand (Raymond-Maurice-Lucien), classe 1948, Lyon 17517.
Lombardini (Gilbert-Bonafède), classe 1948, Nancy 4649.
Terrache (Pierre-Marcel), classe 1948, Valenciennes 49342.
Roussel (André-Louis), classe 1948, Lyon 5583.
Decazes (Michel-Elie), classe 1946, Poitiers 1826.
Dufrénois (Michel-Eugène-Philippe), classe 1947, Paris 1470.
Cohen (Georges), classe 1948, Paris 21067.
Lamirand (René-Auguste-Alfred), classe 1948, Rennes 4972.
Lacroix (René-Louis-Daniel), classe 1947, Toulouse 3748.
Benaiteau (Pierre François-Jean), classe 1946, Rennes 40596.
Joliez (Georges-Raymond), classe 1946, Paris 8778.
Voydeville (Jean-Yvan), classe 1946, Nancy 12423.
Scour (Paul-Gaston-René), classe 1949, Paris 52366
Galan (Christian), classe 1949, Poitiers 30861.
Thouvenin (Marie-Sylvain-Claude), classe 1949, Nancy 12515
Jacob (Eugène-Antoine), classe 1949, Marseille 7431.
Reynard (Jean), classe 1947, Lyon 21613.
Pinatel (Jean-Jacques), classe 1946, Toulouse 14933.
Gianni (André-Jean), classe 1950, Lyon 4981.
Oxandabarats (Jean-Baptiste), classe 1949, Toulouse 13471.
Lavaud (Alfred), classe 1949, Poitiers 19692.
Guillot (Jacques-Jean-Alexandre), classe 1950, Paris 18563.
Réal (Jean-Antoine), classe 1950, Lyon 20444.
Pouteil-Noble (André-Paul), classe 1948, Lyon 5148.
Fuhrer (Gérard-Albert), classe 1949, Strasbourg 5720.
Robert (René-Jean-Joseph), classe 1950, Valenciennes 3046.
Lanly (Claude-Gaston), classe 1949, Rennes 32770.
Desert (Claude-Robert-Louis-André), classe 1949, Dijon 17373.
Almosnino (Victor), classe 1948, Paris 23135.
Négéon (Pierre-Emile-Paul), classe 1948, Rennes 37553.
Thibault (Raymond-Roger), classe 1949, Paris 23951.
Vedel (André-Lucien), classe 1949, Toulouse 20967.
Sericys (Jean-Gaston-Alexandre), classe 1947, Toulouse 2144.
Burdet (Lucien-Jean-Simon), classe 1948, Lyon 14076.
Davy (Georges-Louis), classe 1946, Paris 1958.
Godard (Michel-Armand-Aimé), classe 1950, Dijon 312
Lefèvre (Simon-André), classe 1948, Poitiers 9875.
Fourcade (Guy-Emile-Louis), classe 1949, Poitiers 16541.
Guyot (Jean-Clément-Pierre-Marie), classe 1946, Rennes 19203.
Orth (André-Paul), classe 1946, Nancy 204.
Modern (Jean-Sylvain), classe 1947, Rennes 47738.
Bourdin (Louis-Armand-Pierre), classe 1947, Rennes 58222.
Vallansan (André-Adolphe-Séraphin), classe 1947, Rennes 991.
Crespel (François-Maurice-Marie-Pierre), classe 1949, Valenciennes 11741.
Mary (René-Georges), classe 1950, Alger 3478.
Le Corre (René-Claude-Marie), classe 1949, Rennes 1057.
Montagné (Jean-Elie-Pascal), classe 1947, Toulouse 373.
Rouyer (Michel-Constant-Marie-Joseph), classe 1949, Dijon 3073.
Brétheau (Bernard-Michel-Raymond), classe 1949, Rennes 37583.
Gruzelle (Benard-François-René), classe 1949, Paris 24524.
Boyer (André-Jean), classe 1948, Paris 12727.
Ménard (Jacques-Paul-Yvon), classe 1946, Rabat 1967.
Midrouillet (Jean-Max), classe 1949, Paris 26519.
Loffredo (Rolland-Louis), classe 1947, Alger 586.
Pancrazi (Jean-Raymond), classe 1949, Constantine 1130.
Debomy (Gérard-Maurice-Gabriel), classe 1949, Paris 57130.
Dauphant (Henri), classe 1950, Lyon 6810.
Jonchère (Jean-Louis), classe 1946, Marseille 18692.
Martrier (Jean), classe 1950, Lyon 24787.
Godbille (Jean-Louis-Alfred), classe 1948, Valenciennes 36710.
Taureau (Roger-Georges-Maurice), classe 1950, Paris 60060.
Jeoffray (Marcel-Emile-Henri), classe 1948, Lyon 20798.
Bedecarrats (René), classe 1950, Paris 15608.
Voisin (Alfred-Marcel-Louis-Gilbert), classe 1947, Rennes 24935
Bouvy (Jean-André-Auguste), classe 1947, Nancy 12650.
Saubusse (Jean), classe 1950, Poitiers 35113.
Marty (Jean-Yves-Albert), classe 1950, Toulouse 2567.
Zénon (Gilbert-Eugène), classe 1948, Lyon 35230.
Beaujean (André-Henri-Georges), classe 1947, Paris 35123.
Courtey (Jean-Blaise-Odet), classe 1946, Poitiers 5738.
Nougadère (Alfred-Julien-Joseph), classe 1950, Toulouse 2568.
Glory (Pierre) ,classe 1947, Rennes 6418.
Le Grand (Jean-Albert-Marie-Joseph), classe 1947, Paris 32191.
Fondacci (André-Jacques), classe 1946, Marseille 16341.
De Couëspel (Amaury-Joseph-Marie), classe 1946, Paris 2056.
Barbier (Pierre-Marie-Emile), classe 1946, Toulouse 518.
Labre (Michel-Maurice-Pierre), classe 1949, Valenciennes 13156.
Pouliquen (Raymond), classe 1950, Paris 67668.
Pelé (André-Yves-Joseph), classe 1950, Rennes 15821.
Andreu (René), classe 1947, Toulouse 21457.
Roche (Marc-Maurice), classe 1949, Lyon 34144
Riou (Gilbert-Célestin-Marie), classe 1947, Marseille 4484.

Changements d'arme d'aspirants de réserve (armée de terre, troupes métropolitaines).

Par décret en date du 1er décembre 1950, sont admis, par voie de changement d'arme à la date de la présente décision, dans le corps du matériel :

9e REGION MILITAIRE

Direction régionale du matériel.

MM. les aspirants de réserve d'artillerie Cote (Joseph-Francis), Reocreux (Louis-Marius).

9e REGION MILITAIRE

Direction régionale du matériel.

M. l'aspirant de réserve d'infanterie Fabre (Jean).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 9 décembre 1950 portant désignation du consul de France à Jersey.

Par décret en date du 9 décembre 1950, M. Piot (René-Edmond), secrétaire d'administration principal, 2e échelon, chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Liège, est chargé du consulat de France à Jersey, en remplacement de M. Valadier.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Affectation provisoire au service des domaines d'un dépôt de matériel.

Le ministre du budget,

Sur la proposition du chef du service des domaines,

Vu l'adhésion du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 (art. 2, 4, 7 et 9) relatif à l'affectation des immeubles domaniaux;

Vu l'avis formulé par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières dans sa séance du 5 octobre 1950,

Arrête :

Art. 1er. — L'immeuble domanial situé à Saint-Denis (Seine), boulevard Ornano, n° 161, d'une superficie de 18.728 mètres carrés environ, est affecté provisoirement au département des finances (service des domaines), pour l'installation d'un dépôt de matériel.

Art. 2. — Cette affectation donnera lieu au versement par le département des finances, au profit du budget général, d'une indemnité

annuelle, imputable au compte spécial du Service central des ventes du mobilier de l'Etat (S. C. V. M.), opérations commerciales de l'enregistrement et des domaines, et dont le montant est fixé à la somme globale de 485.902 F.

Art. 3. — Le chef du service des domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1950.

EDGAR FAURE.

Ouverture de crédits spéciaux.

Par arrêté en date du 11 décembre 1950, un crédit spécial de 6.637.204 F a été ouvert au chapitre 359: « Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et des avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics », du budget du ministère des finances et des affaires économiques, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1947.

Par arrêté en date du 11 décembre 1950, un crédit spécial de 12 millions de francs a été ouvert au chapitre 359: « Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et des avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics », du budget du ministère des finances et des affaires économiques, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1948.

Cabinet du ministre du budget.

Le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;
Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu les arrêtés des 25 juillet et 4 octobre 1950 portant nomination des membres du cabinet du ministre du budget,

Arrête:

Art. 1er. — M. Leger (Joseph), sous-préfet, est nommé attaché parlementaire, en remplacement de M. Jean-Pierre Sussel, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet à compter du 11 décembre 1950.

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

EDGAR FAURE.

Circulaire du 11 décembre 1950 relative à la simplification des règles de mandatement et de payement des traitements et indemnités.

Paris, le 11 décembre 1950.

Le ministre des finances et des affaires économiques à Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat.

Par une circulaire du 28 mars 1950, dont le texte a été inséré au *Journal officiel* du 7 avril avec un rectificatif au *Journal officiel* du 18 avril, je vous ai exposé les mesures prises pour la simplification des opérations de mandatement et de payement des émoluments des personnels de l'Etat à la suite des travaux de la commission interministérielle réunie à cet effet.

Les services ordonnateurs ayant posé un certain nombre de questions au sujet des conditions d'application de cette circulaire, je crois utile de préciser ci-après:

1° Le champ d'application de la circulaire du 28 mars 1950;
2° La distinction qui doit être opérée parmi les dispositions arrêtées entre les mesures à caractère facultatif et les prescriptions obligatoires.

I. — CHAMP D'APPLICATION

1° La question m'a été posée de savoir quel était le champ d'application exact de cette réforme au triple point de vue administratif, géographique et technique:

a) Cette circulaire vise les dépenses de traitements et salaires imputées sur le budget général de l'Etat, faisant l'objet d'un mandatement collectif direct sur la caisse d'un trésorier-payeur général.

En raison des problèmes particuliers que pose la mise en vigueur de ces réformes dans le département de la Seine, les conditions d'application de la circulaire du 28 mars 1950 dans ce département feront l'objet d'instructions ultérieures intéressant l'ensemble des ordonnateurs, qu'ils utilisent ou non des machines mécanographiques à cartes perforées. Les errements actuellement suivis sont donc provisoirement maintenus.

b) Comme ces mesures ont notamment pour objet de simplifier les opérations de virement, elles sont pour l'instant limitées géographiquement aux territoires où sont applicables les règles relatives au payement par virement des émoluments des fonctionnaires, c'est-à-dire à la France métropolitaine, aux départements d'outre-mer, à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc.

c) Enfin, il a été dit dans la circulaire du 28 mars 1950 que la réforme concernait uniquement les services n'utilisant pas de procédés mécanographiques; il faut entendre par là les services qui n'utilisent pas de machines à cartes perforées.

Les services liquidateurs utilisant des machines à cartes perforées ne peuvent appliquer les règles prescrites dans la circulaire susvisée, des sujétions mécaniques pouvant les empêcher d'établir certains des états des modèles prévus. Les règles uniformes concernant la paye des personnels par ateliers à cartes perforées ne seront donc dégagées qu'après une étude plus complète qui sera entreprise ultérieurement. Jusque-là, ces services doivent respecter la réglementation en vigueur antérieurement à la réforme qui fait l'objet de la présente circulaire, sauf dérogations accordées dans chaque cas particulier par la direction de la comptabilité publique.

II. — DISPOSITIONS FACULTATIVES ET DISPOSITIONS OBLIGATOIRES

1° *Dispositions facultatives.*

A. — Emploi et forme des bulletins de paye.

a) Le premier alinéa du paragraphe I, A, de la circulaire du 28 mars 1950 indiquait que les services ordonnateurs seraient autorisés désormais à remettre aux trésoriers-payeurs généraux, à l'appui des ordonnances ou des mandats de payement des traitements, au lieu et place de l'état liquidatif actuellement en usage, une copie des bulletins de paye destinés aux agents dont ils assurent la gestion.

Le but que la commission interministérielle s'est proposé d'atteindre par ce moyen est de permettre à toutes les administrations de l'Etat de remettre à leurs agents, comme le font presque tous les employeurs, des bulletins de paye détaillés.

En effet, l'argument essentiel invoqué par certaines administrations pour ne pas remettre de bulletins à leurs agents est que, l'établissement d'un état liquidatif étant obligatoire par ailleurs, la confection d'un bulletin de paye constitue un travail supplémentaire.

C'est pour éviter ce travail supplémentaire aux services liquidateurs que leur a été donnée la *faculté* de remettre aux trésoriers-payeurs généraux une copie des bulletins de paye au lieu et place de l'état liquidatif actuellement en usage.

Dans ces conditions, je ne vois aucun inconvénient à ce que les ordonnateurs continuent à présenter des états liquidatifs aux trésoriers-payeurs généraux, soit parce qu'ils utilisent un type d'état liquidatif dont la copie peut être détachée sous forme de bulletins de paye, formule qui présente le maximum d'avantages pour les agents, les services ordonnateurs et les trésoriers-payeurs généraux, soit parce qu'ils estiment préférable, pour d'autres raisons, d'établir à la fois des bulletins de paye et un état liquidatif.

b) La commission interministérielle ayant insisté sur l'intérêt qu'il y a à ce que les ordonnateurs jouissent d'une certaine latitude dans la présentation des pièces remises comme états liquidatifs aux trésoriers-payeurs généraux, il n'a jamais été dans les intentions de mon département d'imposer un modèle unique de bulletin de paye à toutes les administrations qui remettent une copie de cette pièce au lieu et place de l'état liquidatif.

Aussi ai-je précisé au troisième alinéa du paragraphe I, A, de la circulaire du 28 mars 1950 que « les modèles donnés en annexes (annexes nos 1, 2 et 3), dont l'usage est recommandé, ne sont proposés qu'*à titre indicatif* ».

Il était donc admis que les administrations désireuses de présenter aux trésoriers-payeurs généraux des copies de bulletins de paye au lieu et place de l'état liquidatif pouvaient utiliser soit les types proposés, soit d'autres types s'inspirant ou non de ces derniers, à la condition que la dimension de ces documents respecte certaines limites et que les indications y figurant soient clairement présentées et suffisantes pour permettre aux trésoriers-payeurs généraux d'exercer le contrôle qui leur incombe.

En ce qui concerne l'obligation faite aux services désireux d'utiliser des bulletins de paye de choisir des modèles dans lesquels les montants des traitements et des indemnités ainsi que des retenues soient indiqués en bordure de feuille (quatrième alinéa du paragraphe I, A), je suis disposé à admettre des exceptions en faveur des services qui, travaillant dans des conditions se rapprochant des méthodes industrielles, ont besoin de ventilations poussées et complexes. Dès lors que ces administrations emploieront pour faire la paye de véritables machines comptables, elles pourront être autorisées, après examen par la direction de la comptabilité publique de mon département, à employer des bulletins sur lesquels les éléments principaux n'apparaîtront pas forcément sur une ligne marginale.

Il est naturellement souhaitable qu'une même administration utilise dans tous les départements un modèle unique de bulletin de paye au moins pour chaque catégorie d'agents. Etant donné que les administrations, ainsi qu'il l'a été indiqué ci-dessus, ne sont en aucune manière astreintes à remettre, à compter d'une date déterminée, des copies des bulletins de paye, il y aurait intérêt à ce que celles des administrations désireuses d'avoir ultérieurement recours à ce procédé prennent l'attache de la direction de la comptabilité publique, 5e bureau, afin de mettre au point avec mes services les modèles qu'elles envisagent d'utiliser.

A titre exceptionnel, mon département, au préalable consulté, pourra admettre que, dans les départements où ont lieu des expériences de centralisation de la liquidation de la paye des agents dont les traitements sont mandatés par les services de la préfecture, les bulletins de paye concernant une administration donnée ne soient pas conformes au modèle général retenu par cette administration.

Il est rappelé à cette occasion que les commandes des administrations centrales doivent être en principe passées à l'imprimerie nationale. Une telle obligation n'est pas en vigueur en ce qui concerne les services extérieurs, mais il est certain que, les bulletins de paye étant en principe identiques pour la même administration sur l'ensemble du territoire, le recours à l'Imprimerie nationale doit être dans tous les cas le plus avantageux.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour indiquer à celles des administrations qui étudient actuellement un projet de bulletin de paye que je les autorise à remplacer sur les bulletins les numéros des chapitres d'imputation budgétaire variables d'une année à l'autre, par des numéros constants dont la référence aux chapitres d'imputation sera indiquée, lors de chaque mandatement, sur l'état récapitulatif simplifié dont le modèle figure à l'annexe n° 4 de la circulaire du 28 mars 1950.

Quant à cet état récapitulatif, son usage est naturellement lié à l'utilisation des bulletins de paye dont il apparaît comme le complément. Seules les administrations qui décideront d'utiliser la faculté qui leur est donnée de présenter aux trésoriers-payeurs généraux des copies des bulletins de paye au lieu et place de l'état liquidatif auront à produire un état récapitulatif simplifié du modèle n° 4 susvisé. Je crois devoir préciser que cet état devra dans tous les cas indiquer le nombre total de bulletins de paye qu'il récapitule et rappeler les références du mandat auquel il correspond. De plus, il devra indiquer le nombre de bordereaux de règlement de chaque espèce émis.

B. — Emploi de l'ordonnance ou du mandat unique.

En indiquant au premier alinéa du paragraphe I B de la circulaire du 28 mars 1950 que le titre de payement pouvait être unique quel que soit le nombre de créanciers, de chapitres d'imputation et de modes de règlement, et dans le deuxième alinéa que le mandat établi au profit des agents pouvait également être utilisé pour les règlements correspondants à effectuer aux caisses de sécurité sociale, j'ai entendu donner aux ordonnateurs, à la demande de la commission, la possibilité de réduire le nombre des mandats collectifs qu'ils émettent *sur les chapitres de personnel* ou de charges sociales, à l'exclusion des chapitres de matériel. Mais il est entendu que chaque administration demeure libre de profiter ou non de cette latitude.

E et F. — Utilisation des modèles simplifiés d'avis de crédit en cas de virement et d'avis d'émission de chèque.

En ce qui concerne le paragraphe E, l'usage des ordres de virement comportant avis de crédit du modèle n° XI de la circulaire du 7 mai 1948, jusqu'alors réservé aux services liquidateurs utilisant des machines mécanographiques, ne peut être généralisé qu'à la condition que ces imprimés soient remplis de façon claire et complète. C'est, en effet, à cette seule condition que le service des chèques postaux peut procéder sans risque d'erreur aux opérations qui lui incombent. Il est donc indispensable que les services liquidateurs tiennent rigoureusement compte des indications qui leur ont été données aux troisième et quatrième alinéas du paragraphe II E de la circulaire du 28 mars 1950. Afin d'éviter toute difficulté, je rappelle que ces imprimés, lorsqu'ils seront servis manuellement, devront comporter toutes les indications qui y figurent actuellement quand ces imprimés sont servis par des machines mécanographiques à cartes perforées, et rigoureusement dans le même ordre, à savoir : compte à débiter, compte à créditer, M. ou Mme, nom et prénom et numéro du compte.

Les ordres de virement comportant avis de crédit du modèle n° XI de la circulaire du 7 mai 1948, aménagés conformément aux indications du troisième alinéa du paragraphe II E de la circulaire du 28 mars 1950, devront, dûment remplis, être enliassés après avoir été dépliés et groupés de telle façon que les parties « Ordre de virement » soient toujours les unes au-dessous des autres.

Toutes les recommandations qui précèdent s'adressent également aux utilisateurs du modèle n° 10 d'ordre de virement comportant avis de crédit de la circulaire du 7 mai 1948.

2° *Dispositions obligatoires.*

Les dispositions prévues aux paragraphes C et D de la circulaire du 28 mars 1950 sont obligatoires à compter d'une date qui, initialement fixée au 1er juillet 1950, a été reportée au 1er janvier 1951, ainsi que je l'ai indiqué par la lettre-circulaire n° 3716 G L/C 2177 adressée le 8 juin 1950 directement aux ministres et dont le texte n'a pas été publié au *Journal officiel*.

C. — Bordereaux d'émission.

Les ordonnances et mandats émis pour le payement des dépenses de personnel dans le courant d'une même journée seront récapitulés sur le bordereau modèle n° 14 de la circulaire du 7 mai 1948.

Chaque mandat fera l'objet d'une inscription à une ligne différente. Cette inscription comportera :

Dans la colonne n° 1, le numéro de l'ordonnance ou du mandat;

Dans la colonne n° 2 : « Divers créanciers » ou, s'il est fait usage d'un mandat unique, « Divers créanciers. — Sécurité sociale »;

Dans la colonne n° 3 : « Dépenses de personnel » ou, s'il y a lieu, « Dépenses de personnel. — Versement de cotisations de sécurité sociale »;

Dans la colonne n° 4 : l'indication de l'exercice d'origine;

Dans les colonnes suivantes, dont le nombre peut être augmenté, la répartition, par chapitre;

Dans la colonne n° 11, divisée s'il y a lieu en deux sous-colonnes, le montant brut du mandat émis au profit des agents ou éventuellement, au profit des agents, d'une part, de la sécurité sociale, d'autre part;

Dans la colonne n° 12 le montant total des retenues à précompter après mandatement sur les émoluments des agents.

Les colonnes n° 13 et n° 14 n'ont pas à être remplies par l'ordonnateur.

D. — Bordereau des règlements.

Les ordonnateurs portent actuellement les noms des agents à payer, le numéro de leur compte et toutes les indications nécessaires au règlement par virement dans le cadre n° 2 du bordereau d'émission du modèle n° 15 de la circulaire du 7 mai 1948.

En ce qui concerne les règlements par chèques ou par ordre de payement, les indications nécessaires figurent, avec l'énumération complète des bénéficiaires, dans le cadre n° 2 du bordereau d'émission du modèle n° 17 de ladite circulaire du 7 mai 1948.

Toutes ces indications figureront désormais en matière de dépenses de personnel sur le bordereau des règlements du modèle n° 5 de la circulaire du 28 mars 1950.

La contexture de ce document devra être scrupuleusement respectée.

Le format le plus souhaitable pour la partie de cet imprimé destinée aux établissements teneurs de comptes (de la colonne n° 3 à la colonne n° 9 incluses) est le format 21×27. Afin de tenir compte des sujétions imposées par l'usage de certaines machines comptables, il a été admis que la partie destinée aux établissements teneurs de comptes pourrait être d'une dimension supérieure à celle du format 21×27, à la condition expresse qu'elle n'excède en aucun cas le format 27×42.

Ce document devra être rempli par le service liquidateur dans les conditions suivantes :

Dans tous les cas, le service liquidateur, après avoir donné les indications relatives au ministère et à l'ordonnateur indiquera sous ces mentions les références du mandat correspondant au bordereau considéré. La ligne « Feuillet » servira à donner un numéro aux différents bordereaux de règlement, lorsque le nombre des bénéficiaires imposera l'emploi de plusieurs bordereaux des règlements dans une même catégorie : règlements par chèques, règlements par ordres de payement, règlements par virements bancaires, règlements par virements postaux, règlements par virement à des comptes ouverts chez les comptables du Trésor. Dans chacune de ces séries, un numéro d'ordre commençant à 1 sera donné à chaque bordereau.

Le service liquidateur remplira également dans tous les cas la colonne 1, dans laquelle il indiquera, pour chaque créancier, la somme à payer, c'est-à-dire la différence entre la somme mandatée au profit de ce créancier et les retenues prescrites par l'ordonnateur, compte non tenu évidemment des oppositions, et la colonne 4 où doivent figurer le nom et l'adresse du créancier.

En outre, la colonne 5 devra être remplie dans le cas de payement par chèque ou ordre de payement et les colonnes 5 et 6 dans le cas de payement par virement.

Le service liquidateur ne doit porter aucune inscription dans les colonnes 2, 7, 8 et 9, ni dans la partie inférieure du bordereau des règlements.

Pour le ministre et par autorisation :
Le directeur de la comptabilité publique,
G. DEVAUX.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 9 décembre 1950 portant nomination d'un professeur.

Par arrêté en date du 9 décembre 1950, M. Nouvel, professeur sans chaire à la faculté des sciences de Toulouse, est nommé à compter du 1er octobre 1950 à la chaire de biologie générale de ladite faculté et titularisé dans le grade de professeur.

Décret du 9 décembre 1950 conférant l'honorariat.

Par décret du 9 décembre 1950, le titre de professeur honoraire de la faculté de droit de l'Université de Nancy est conféré à M. Senn, ancien professeur de cette faculté.

Acceptation d'une donation de terrains sis à Sèvres, en vue de la transformation du lycée de filles de Sèvres en établissement complet.

Le ministre de l'éducation nationale,

Sur le rapport du directeur général de l'enseignement du second degré,

Vu la délibération du conseil municipal de Sèvres, en date du 10 juillet 1950;

Vu l'approbation du préfet de Seine-et-Oise, en date du 26 juillet 1950;

Vu l'article 1er de la loi du 4 février 1901 modifié par la loi du 25 mars 1943,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée la donation par la ville de Sèvres à l'Etat (ministère de l'éducation nationale) des propriétés communales situées rue Victor-Hugo, rue Lecoq et rue Lecointre, de la propriété du Vieux-Moulin et du terrain rue des Binelles, en vue de la transformation du lycée de Sèvres en établissement complet.

Art. 2. — M. Peschard, inspecteur général de l'instruction publique, est délégué à l'effet de signer l'acte notarié.

Art. 3. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1950.

Le ministre de l'education nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Dérogation à l'arrêt du recrutement en faveur des personnels non titulaires de certains services relevant de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre du budget,

Vu la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 octobre susvisé, le ministre de l'éducation nationale est autorisé à pourvoir dans les services ci-dessous désignés les postes d'agents contractuels et temporaires énumérés ci-après, dans la mesure où le centre d'orientation et de réemploi ne pourra présenter de candidats à ces emplois.

Bibliothèque de France.

Service des bibliothèques, bibliothèque nationale, bibliothèque universitaire: cinq agents contractuels.

Bibliothèques universitaires des départements: un bibliothécaire temporaire.

Une assistante sociale contractuelle.

Musées de France.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 13 octobre susvisé, le ministre de l'éducation nationale est autorisé à pourvoir dans les services ci-dessous désignés pour une durée maximum d'un an, les postes d'agents auxiliaires énumérés ci-après dans la mesure ou le centre d'orientation et de réemploi ne pourra présenter de candidats à ces emplois.

Architecture.

Service de la conservation: un gardien auxiliaire (dans la mesure où le ministre des anciens combattants ne pourra présenter de candidats inscrits sur une liste d'emplois réservée).

Agence des bâtiments de France: cinq sténodactylographes auxiliaires.

Arts et lettres.

Mobilier national: un auxiliaire de service.

Manufacture nationale de Sèvres: deux auxiliaires de bureau; deux auxiliaires de service.

Musées de France: dix gardiens auxiliaires permanents; deux veilleurs de nuit auxiliaires; un chef de brigade auxiliaire de surveillance.

Bibliothèque de France.

Bibliothèque universitaire: six auxiliaires de bureau; deux auxiliaires de service.

Bibliothèque nationale: quatre auxiliaires de service.

Lecture publique (bibliothèque centrale de prêt des Bouches-du-Rhône): un chauffeur auxiliaire.

Art. 3. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par suite de mesures de compressions budgétaires, il ne pourra être procédé à des nominations directes dans les conditions prévues par l'article 1er ci-dessus, qu'après avis, pour chaque cas, de la section locale du centre d'orientation et de réemplois.

Fait à Paris, le 5 décembre 1950.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL ABRAHAM.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Administration générale.

Par arrêté en date du 29 novembre 1950, Mme Grandry (Raymonde), secrétaire d'administration de 1re classe à la direction de l'architecture, est mise en disponibilité pour convenances personnelles, pour une durée de trois mois à compter du 11 octobre 1950.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 27 novembre 1950, M. Pierre Grasse, professeur à la faculté des sciences de l'Université de Paris, est nommé membre de la commission scientifique des expéditions polaires françaises.

Par arrêté en date du 1er décembre 1950, M. Gallet de Santerre (Hubert), ancien membre de l'école française d'Athènes, est chargé à nouveau pendant l'année scolaire 1950-1951 des fonctions de secrétaire général de cet établissement.

Par arrêté en date du 4 décembre 1950, M. Richard, doyen de la faculté de pharmacie de Nancy, est nommé membre du bureau du comité consultatif des universités, division des sciences pharmaceutiques, en remplacement de M. Kaiser, démissionnaire.

Par arrêté en date du 4 décembre 1950, le titre de doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Nancy est conféré à M. Senn, ancien doyen de cette faculté, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Suppression de l'atelier-école de garçons d'Annecy.

Par arrêté en date du 4 décembre 1950, l'atelier-école annexé au collège technique de garçons d'Annecy (Haute-Savoie) est supprimé.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Transport ou distribution d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 17 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 de ladite loi, en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique en matière d'électricité et de gaz, et pour l'établissement des servitudes prévues par la loi, et notamment son article 19;

Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 225 kW Landres-Florange (Buderfeld) Carling avec les postes et organes annexes.

Art. 2. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1950.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906 et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 17 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 de ladite loi, en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique en matière d'électricité et de gaz, et pour l'établissement des servitudes prévues par la loi, et notamment son article 19;
Sur la proposition du directeur de l'électricité et du gaz,

Arrête:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux d'établissement de la ligne de transport d'énergie électrique à 220 kW Lannemezan-Verhaguet, avec les postes et organes annexes, et en particulier les déviations de lignes électriques existantes nécessitées par la construction des nouveaux ouvrages.

Art. 2. — Le directeur de l'électricité et du gaz est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 décembre 1950.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1950, page 12136, 4re colonne, 25e ligne, au lieu de: « Sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux... », lire: « Sont déclarés d'utilité publique les travaux... ».

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est incorporé à la liste des plans joints à l'arrêté du 7 octobre 1949 relatif au « locotracteur Diesel, types 2727, 3727 et 4727 », construit par les Anciens établissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord), le plan 52 961 I définissant une modification de la caisse de lavage.
Les conditions de fourniture et d'emploi prévues audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « manchon tête de câble, type MTGS/N », construit par la Maison Breguet, 3, boulevard Vauban, à Douai (Nord).
Les usagers ne pourront utiliser ces manchons que s'ils sont montés conformément au plan mentionné dans l'arrêté.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé, pour être employé dans les mines grisouteuses, le « transformateur type G 417-1 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du vide entre la surface du quartz et la face interne du couvercle ne devra en aucun point être supérieure à 70 mm. La vérification devra être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les boîtes à câbles haute et basse tensions devront être d'un type agréé et faire avec les tubulures correspondantes de la cuve un joint d'au moins 25 mm de largeur;

3° Les entrées de câbles équipant les boîtes à câbles devront être d'un type agréé et faire avec celles-ci des joints d'au moins 25 mm de largeur; leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de ces boîtes.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « circuit de sécurité type 24/R pour perforatrice », présenté par les Etablissements Victor Products Ltd, Wallsend/on/Tyne-Northumberland (Angleterre).
Les divers organes constituant le circuit de sécurité doivent être connectés conformément au schéma joint au présent arrêté.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est incorporé à la liste des plans joints à l'arrêté du 8 octobre 1948 relatif à la « haveuse AB Fifteen MK 2 », construite par la société Anderson Boyes, à Motherwell (Angleterre), la notice descriptive et le plan 1 000 294, établis par la régie des mines de la Sarre, 1, Trierersstrasse, à Sarrebruck, définissant le montage, sur la haveuse, d'une pièce intermédiaire destinée à recevoir une prise de courant française d'un type agréé.
Les conditions de fourniture et d'emploi prévues dans l'arrêté précité demeurent sans changement.
Lorsque la haveuse AB Fifteen MK 2 sera équipée de la pièce intermédiaire définie ci-dessus:

1° L'adaptation de cette pièce devra être réalisée par l'usager sous sa responsabilité conformément au plan 1 000 294;

2° Le joint entre la pièce intermédiaire et la haveuse devra avoir une longueur d'au moins 25 mm et les vis de fixation de cette pièce ne devront pas déboucher à l'intérieur de l'appareil;

3° Le joint entre la pièce intermédiaire et le socle de la prise devra avoir une longueur d'au moins 25 mm avec un jeu diamétral ne dépassant pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur 20 CV - 500 V pour tête motrice de Gueckbill Goodmann type G 20 », construit par la société Westinghouse Electric Co, à Pittsburgh (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans établis par les houillères du bassin des Cévennes, groupe Centre, la Grand'Combe (Gard), joints au présent arrêté:

11 150. — Plan d'ensemble et modifications;
11 151. — Pièce de fixation de bride de câble armé;
11 133. — Plaque d'adaptation de la bride de câble armé.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires doivent être faites par l'usager sous sa responsabilité.
Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'une entrée de câble S U M E type 1222 A ou C. E. Nancy type BN 22 faisant avec la bride de la boîte à câble un joint d'au moins 25 mm de largeur; les vis de fixation de ces entrées ne devront pas déboucher à l'intérieur de la boîte.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, le plan 52 961 I, définissant une modification de la caisse de lavage, est incorporé à la liste des plans joints à l'arrêté du 23 avril 1948 relatif au locotracteur Diesel types 2735, 3735 et 4735, construit par les Anciens Etablissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord).
Les conditions de fourniture et d'emploi prévues audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transformateur type G 501 T », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du quartz au-dessus des pièces sous tension ne devra en aucun point être supérieure à 100 mm. La vérification devra être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les différents organes (boîtes à câbles, boîte à thermostat) équipant ce bloc, devront être d'un type agréé et répondre aux conditions d'emploi figurant dans leur arrêté d'agrément. Ils devront faire avec la cuve des joints d'au moins 25 mm de largeur et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de la cuve.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transformateur type G 417 », construit par les Etablissements Merlin et Gérin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du vide entre la surface du quartz et la face interne du couvercle ne devra en aucun point être supérieure à 70 mm. La vérification devra être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les boîtes à câbles, haute et basse tensions, et éventuellement la boîte à câbles du thermostat, devront être d'un type agréé et faire, avec les tubulures correspondantes de la cuve, un joint d'au moins 25 mm de largeur;

3° Les entrées de câble équipant les boîtes à câbles devront être d'un type agréé et faire avec celles-ci des joints d'au moins 25 mm de largeur; leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de ces boîtes.

Par arrêté en date du 8 décembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transformateur type G 418 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes

1° La hauteur du vide entre la surface du quartz et la face interne du couvercle ne devra en aucun point être supérieure à 50 mm. La vérification devra être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les boîtes à câbles, haute et basse tensions, et éventuellement la boîte à câble du thermostat, devront être d'un type agréé et faire, avec les tubulures correspondantes de la cuve, un joint d'au moins 25 mm de largeur.

3° Les entrées de câbles équipant les boîtes à câbles devront être d'un type agréé et faire, avec celles-ci, des joints d'au moins 25 mm de largeur; leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur de ces boîtes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1950, page 12405, 1re colonne, au lieu de: « Par arrêté en date du 30 novembre 1950, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « bloc de transformation type G 501 B 1 ». lire: « bloc de transformation type G 503 B I » (la suite sans changement).

Octroi au commissariat de l'énergie atomique d'un permis d'exploitation de mines d'uranium.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la pétition en date du 6 juin 1949, régularisée le 26 septembre 1949, présentée par M. Raoul Dautry, administrateur général délégué du Gouvernement, agissant au nom et pour le compte du commissariat à l'énergie atomique, siège à Paris (7e), 69, rue de Varenne, à l'effet d'obtenir un permis d'exploitation de mines d'uranium et substances radioactives connexes sur les territoires des communes de Bersac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Léger-la-Montagne, Saint-Sylvestre, Ambazac, Saint-Laurent-les-Eglises, Bonnac-la-Côte (arrondissement de Limoges), Saint-Pardoux, Bessines, Razes, Compreignac (arrondissement de Bellac), département de la Haute-Vienne;

Vu les plans en triple expédition, mémoire et autres pièces produites à l'appui de la pétition;

Vu l'avis au public en date du 13 octobre 1949, les numéros du *Journal officiel* du 26 octobre 1949 et du journal *Le Populaire du Centre* en date du 18 octobre 1949 où ledit avis a été inséré, ensemble les certificats d'affichage, les oppositions présentées et autres pièces de l'enquête;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines en date des 30 mars, 8 et 11 juillet 1950;

Vu l'avis du préfet de la Haute-Vienne en date du 13 juillet 1950;

Vu l'avis du conseil général des mines en date du 13 novembre 1950;

Vu la loi du 28 juin 1927 instituant les permis d'exploitation de mines;

Vu le décret du 29 avril 1929 modifié par le décret du 17 mars 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée;

Vu l'acte dit loi du 27 juillet 1940 portant simplification des actes administratifs individuels;

Sur la proposition du directeur des mines et de la sidérurgie,

Arrête:

Art. 1er. — Il est accordé au commissariat à l'énergie atomique un permis d'exploitation de mines d'uranium et substances radioactives connexes compris dans les limites ci-dessous définies, portant sur le territoire des communes de Bersac, Saint-Sulpice-Laurière, Saint-Léger-les-Eglises, Bonnac-la-Côte (arrondissement de Limoges), Saint-Pardoux, Bessines, Razes et Compreignac (arrondissement de Bellac), département de la Haute-Vienne.

Art. 2. — Le permis d'exploitation est limité, conformément au plan annexé au présent arrêté, ainsi qu'il suit:

Au Sud, par la ligne brisée A B C D joignant successivement la pointe du clocher de l'église d'Ambazac (sommet A), le sommet du pignon Nord de la grange de l'exploitation agricole du sieur Grelaud domicilié au lieudit « Puy-Bertrand » du hameau du Puy-Garsault, commune d'Ambazac (sommet B), le signal géodésique de Beausoleil cote 589 (sommet C), la pointe du clocher de l'église de Compreignac (sommet D);

A l'Ouest, par la ligne droite D E joignant le sommet D ci-dessus défini à la pointe du clocher de l'église de Saint-Pardoux (sommet E);

Au Nord, par la ligne brisée E F G joignant successivement le sommet E ci-dessus défini, le signal géodésique de Mounime, cote 532, commune de Saint-Pardoux (sommet F), la pointe du clocher de l'église de Saint-Sulpice-Laurière (sommet G);

A l'Est, par la ligne droite G A joignant le sommet G ci-dessus défini au sommet A, point de départ,

lesdites limites renferment une superficie de 134 kilomètres carrés.

Art. 3. — Le permis est valable pour une durée de trois ans à dater du jour de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Art. 4. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par les soins du préfet et aux frais du titulaire du permis dans les communes sur lesquelles porte ledit permis.

Fait à Paris, le 9 décembre 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Fixation de la cotisation due par les houillères de bassin aux Charbonnages de France.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et, notamment, son article 27;

Vu l'arrêté du 20 août 1946 portant fixation de la cotisation due par les houillères de bassin aux Charbonnages de France, modifié par les arrêtés des 26 décembre 1946, 19 janvier 1948, 5 novembre 1948 et 30 décembre 1949,

Arrête:

Art. 1er. — En vue d'assurer l'équilibre des recettes et des dépenses d'exploitation des Charbonnages de France, les houillères de bassin verseront à cet établissement, à dater du 1er janvier 1951, une cotisation dont le taux fixé chaque semestre par décision du directeur général des Charbonnages de France, après avis conforme du contrôleur d'Etat, ne pourra excéder 0,20 p. 100 du montant des ventes de combustibles minéraux solides, de sous-produits, d'électricité et des autres activités professionnelles (taxes comprises).

Art. 2. — Cette cotisation sera versée aux Charbonnages de France à trente jours de fin de mois.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté du 20 août 1946, modifié par les arrêtés des 26 décembre 1946, 19 janvier 1948, 5 novembre 1948 et 30 décembre 1949 seront abrogées à dater du 31 décembre 1950.

Fait à Paris, le 9 décembre 1950.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Caractéristiques de l'essence pour moteurs à carburation préalable.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1950:

Page 12136, 2e colonne, article 2, gommes, au lieu de: « 10 milligrammes par centimètre cube », lire: « 10 milligrammes par cent centimètres cube ».

Annexe, page 12137, appareil, 4 (a), 4e alinéa, dans la parenthèse; au lieu de: « éthyène glycol », lire: « éthylène glycol ».

Instruments de mesure.

Par arrêté du 8 décembre 1950, M. Delplanque (Raoul), directeur de circonscription régionale de 2e classe du service des instruments de mesure, a été nommé directeur de la 4e circonscription régionale du service des instruments de mesure à compter du 1er décembre 1950, en remplacement de M. Gouzil (Jean), ingénieur en chef des instruments de mesure, appelé à d'autres fonctions.

Mines.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 novembre 1950: page 12105, 2e colonne, bonification d'ancienneté pour services militaires accordée à des ingénieurs des mines, 4e ligne, au lieu de: « Gouny », lire: « Goumi ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 4 décembre 1950, M. Tropos est nommé régisseur d'avances auprès de la direction de l'aéronautique civile à Fort-de-France, en remplacement de M. Thermed, en congé de convalescence.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant désignation du secrétaire général par intérim de la Haute-Volta.

Par décret en date du 9 décembre 1950, M. Nicaud (Henri-Pierre-Jules), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé secrétaire général par intérim de la Haute-Volta, pendant l'absence de M. Neveu, autorisé à rentrer en congé en France.

Décret du 9 décembre 1950 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 9 décembre 1950:

M. Detournel, président du tribunal de première instance de 1re classe de Dakar, est nommé vice-président à la cour d'appel de l'Afrique occidentale française, en remplacement de M. Cadet, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Guillot, conseiller à la cour d'appel de Tananarive, est nommé président du tribunal de première instance de 1re classe de Dakar, en remplacement de M. Detournel, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 13 décembre 1950 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil.

Par décret en date du 13 décembre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 novembre 1950, portant que les promotion et nomination faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu et nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil:

Au grade d'officier.

M. Furet (Gustave-Louis-Marie), administrateur honoraire des colonies. Chevalier du 7 juillet 1933.

Au grade de chevalier.

M. Sardier (Charles), colon; 26 ans 7 mois 16 jours de pratique professionnelle.

Décret du 13 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire et avec traitement.

Par décret en date du 13 décembre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 novembre 1950, portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire et avec traitement:

Au grade d'officier.

MM.

Peter (Georges-Emile), inspecteur général de 2e classe de la France d'outre-mer. Chevalier du 17 août 1946. Ancienneté dans le grade compte tenu des campagnes et des services aériens: 11 ans 6 mois 8 jours.

Roux (Georges-Louis-Jean), inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer, directeur du contrôle financier de l'A. E. F. à Brazzaville. Chevalier du 5 août 1946 à titre militaire. Ancienneté dans le grade compte tenu des campagnes et des services aériens: 11 ans 1 mois 23 jours.

Au grade de chevalier.

MM

De Bouteiller (Georges-Antoine), inspecteur de 3e classe de la France d'outre-mer; 28 ans 9 mois 25 jours de services dont 9 ans 6 mois 25 jours de majoration pour services hors d'Europe et campagnes.

Galbrun (René), inspecteur de 3e classe de la France d'outre-mer; 28 ans 2 mois 22 jours de services dont 9 ans 12 jours de majoration pour services hors d'Europe et campagnes.

Massa (Charles-André), inspecteur de 3e classe de la France d'outre-mer; 28 ans 5 mois 26 jours de services dont 9 ans 8 mois 4 jours de majoration pour services hors d'Europe et campagnes.

Administration générale d'outre-mer.

Par arrêté en date du 6 décembre 1950, l'arrêté du 6 novembre 1948 portant intégration dans le cadre d'administration générale des colonies, est rapporté en ce qui concerne M. Pujol (François-Pierre).

M. Pujol (François-Pierre), provenant de l'ancien cadre local des services financiers du Cameroun, est intégré dans le cadre d'administration générale d'outre-mer, pour compter du 1er janvier 1948 au point de vue de l'ancienneté, en qualité de chef de bureau de première classe avant 3 ans du cadre d'administration générale d'outre-mer (ancienneté: néant; rappels services militaires conservés: 1 mois 28 jours).

Ce reclassement n'ouvre aucun droit à rappel pécuniaire pour la période antérieure au 1er juillet 1949.

Transmissions.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 4 décembre 1950, l'honorariat du grade de contrôleur des transmissions coloniales a été conféré à M. Sarr Amadou Babacar.

Travaux publics.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 décembre 1950: page 12486, 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « M. Berhouague (Pierre), ingénieur hors classe de l'école nationale technique de Strasbourg... », lire: « M. Keinde (Sérigné), breveté ingénieur de l'école nationale technique de Strasbourg... ».

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 2 décembre 1950 portant nomination et affectation de conservateurs des eaux et forêts.

Par décret en date du 2 décembre 1950:

M. Jourdan (Henri-Antoine-Marie-Gilbert), inspecteur principal des eaux et forêts à Paris, est nommé conservateur des eaux et forêts de 3e classe et mis, en cette qualité, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour le service forestier algérien.

M. Putod (Roger-Nicolas), conservateur des eaux et forêts hors cadres, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour le service forestier algérien, est nommé conservateur des eaux et forêts de 3e classe est maintenu, en cette qualité, dans son affectation actuelle.

Réductions à appliquer à certaines redevances pour prises d'eau sur les fleuves et rivières du domaine public, en application de l'article 1er du décret n° 48-1698 du 2 novembre 1948.

Le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux, et notamment son article 44;

Vu le décret du 13 juillet 1906 portant règlement d'administration publique pour l'exécution dudit article et les textes subséquents qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-1698 du 2 novembre 1948 relatif aux redevances prévues par l'article 44 de la loi du 8 avril 1898, et notamment son article 1er (§ 2),

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans les cas où les autorisations de prise d'eau visées au paragraphe 2 de l'article 1er du décret du 2 novembre 1948 ont pour objet l'irrigation, la submersion, le colmatage, le limonage, le dessalage des terres ou l'alimentation en eau potable des agriculteurs, une réduction est opérée par le directeur départemental de l'enregistrement, des domaines et du timbre sur le montant des redevances prévues au paragraphe 2 (a) de l'article 1er du décret précité.

Art. 2. — Le pourcentage de réduction à appliquer à chaque redevance est fixé par bassin fluvial, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Art. 3. — La redevance annuelle prévue à l'article 1er (§ 2, c) du décret du 2 novembre 1918 peut, lorsque l'eau est destinée à l'alimentation des habitants d'une commune rurale, être réduite d'après le nombre de mètres cubes d'eau réellement prélevés, dans les conditions fixées audit décret, si elle excède 25.000 F.

Le montant de la redevance annuelle ne peut, en ce cas, être inférieur à 25.000 F.

Doit être considérée comme commune rurale, pour une année déterminée, toute commune dont la moyenne du centime communal, pour chacune des quatre années précédentes, est inférieure ou égale à 1.000 F, ou bien dont la population totale est, d'après le dernier recensement effectué, inférieure à 2.000 habitants.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale, départementale et communale, le chef du service des domaines, le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole et le directeur des voies navigables sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1950.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ERWIN GULDNER.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YRISSOU.

TABLEAU ANNEXE
A L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL DU 4 DÉCEMBRE 1950

Pourcentage des réductions à opérer sur le taux des redevances fixées par l'article 1er, paragraphe 2 (a), du décret du 2 novembre 1918, lorsque les autorisations de prise d'eau ont pour objet l'irrigation, la submersion, le colmatage, le dessalage des terres ou l'alimentation des agriculteurs.

Pourcentage de réduction.

COLONNE 1 — Objet de la prise d'eau.	COLONNE 2 — Bassin du Rhône en aval de Valence et fleuves côtiers méditerranéens.	COLONNE 3 — Bassin de la Garonne.	COLONNE 4 — Autres bassins fluviaux y compris le bassin du Rhône en en amont de Valence.
1° Colmatage, limonage, dessalage des terres, submersion de vignobles (lutte contre le phylloxera) et de rizières...	90 p. 100.		90 p. 100.
2° Irrigation.....	50 p. 100.	60 p. 100.	70 p. 100.
3° Alimentation des agriculteurs en eau potable.	80 p. 100.	60 p. 100.	50 p. 100.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Prorogation de la durée de validité des cartes du combattant ayant plus de cinq ans de date.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu l'article 101 de la loi de finances du 19 décembre 1926 instituant l'office national du combattant;

Vu le décret du 1er juillet 1930, modifié et complété par le décret n° 49-1613 du 23 décembre 1949, portant règlement d'administration publique en exécution de l'article 101 susvisé et déterminant les conditions d'attribution de la carte du combattant;

Vu le décret du 7 août 1930 relatif à la retraite du combattant;

Vu le décret du 10 mai 1917, modifié par le décret du 24 janvier 1948, déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 1949;

Vu l'arrêté du 3 juillet 1930, modifié et complété par ceux du 2 juin 1938, 24 mai 1939, 23 mai 1940, 13 août 1946 et 24 novembre 1948;

Vu l'avis de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête:

Article unique. — L'arrêté du 3 juillet 1930, modifié et complété par ceux des 2 juin 1938, 24 mai 1939, 23 mai 1940, 13 août 1946 et 24 novembre 1948, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« *Art. 1er.* — A titre exceptionnel, demeureront valables jusqu'au 1er janvier 1953 les cartes du combattant du modèle déterminé par l'arrêté du 3 juillet 1933 et ayant plus de cinq ans de date.

« *Art. 2.* — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté. »

Fait à Paris, le 13 décembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HUGUES VINEL.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 9 décembre 1950 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 décembre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 novembre 1950 portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Tertian (Jean-Emile), président d'honneur de la société de secours mutuels de l'association parisienne des anciens combattants; 42 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Officier du 19 janvier 1938.

Décret du 9 décembre 1950 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 décembre 1950, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 28 novembre 1950 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur,

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Mme Coullaud, née Minier (Pauline-Charlotte), présidente du centre médico-social des professions des tissus; 48 ans de services professionnels et sociaux. Chevalier du 30 juillet 1925.

MM.

Delobel (Henri-Joseph), ancien employé de librairie; 58 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 8 octobre 1920.

Gœtals (Léon-Martin), membre fondateur d'œuvres sociales; 40 ans de services sociaux. Chevalier du 5 juillet 1939.

Mouilbeau (Jules-Joseph), directeur commercial; 57 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 12 janvier 1935.

Peyte (François-Henri-Pierre), directeur de manufacture; 42 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 1er janvier 1940.

Docteur Rougy (Mathieu), chef de clinique à la faculté de médecine de Marseille; 36 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 3 novembre 1938.

Sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Bertault (Maurice-Edouard-Georges), chef de publicité; 28 ans de services militaires et professionnels.

Chapouiet (Henri), contremaître aux usines Rhône-Poulenc; 56 ans de services militaires et professionnels.

Leblond (Firmin-Louis-Joseph), inspecteur divisionnaire à la Société nationale des chemins de fer français; 31 ans 4 mois de services professionnels et sociaux.

Pouches (Augustin-Ernest), directeur général de société; 55 ans 2 mois de services militaires et professionnels.

Riboulet (Alfred), industriel; 41 ans 11 mois de services militaires, mutualistes et professionnels.

Docteur Tabourey (Louis-Théodule), docteur en médecine; 32 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Homologation de presses et de dispositifs protecteurs de presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, déterminant, en application de l'article 66 *c* du livre II du code du travail, les machines ou parties de machines dangereuses pour les ouvriers pour lesquelles il existe des dispositifs de protection d'une efficacité reconnue, notamment les articles 4, 5 et 7;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 portant dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 28 mai 1946 modifié en ce qui concerne certains organes de transmission des presses de tous systèmes à mouvement alternatif vertical;

Vu la décision du 16 juillet 1948, modifiée le 28 février 1949 et le 16 juillet 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des dispositifs protecteurs des presses mues mécaniquement destinées au travail à froid des métaux;

Vu l'avis de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité prévue par l'article 2 du décret du 28 mai 1946, modifié le 14 juin 1947, et organisée par l'arrêté du 28 mai 1946,

Décide:

Art. 1er. — En exécution des articles 2, 10, 13 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifié, font l'objet d'une homologation définitive les balanciers et presses à friction construits par les établissements Grimar, 29 à 35, rue Bréguet, à Paris (11e), enregistrés sous les numéros suivants:

1° Presses à friction.

N° 66 - 1.110 - D 1150. — Type P F 60. — Diamètre de vis: 60 mm. Force: 20 tonnes.

N° 66 - 1.111 - D 1150. — Type P F 90. — Diamètre de vis: 90 mm. Force: 70 tonnes.

N° 66 - 1.112 - D 1150. — Type P F 120. — Diamètre de vis: 120 mm. Force: 100 tonnes.

Les presses à friction susvisées sont équipées.

Soit de la double commande à main faisant l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1952, sous le n° 66 - 1.113 - T 1150;

Soit de l'écran protecteur homologué par l'article 5 de la présente décision sous le n° 66 - 1.155 - T 1150.

N° 66 - 1.114 - D 1150. — Type P F 150. — Diamètre de vis: 150 mm. Force: 170 tonnes.

N° 66 - 1.115 - D. 1150. — Type P F 180. — Diamètre de vis: 180 mm. Force: 200 tonnes.

N° 66 - 1.116 - D 1150. — Type P F 250. — Diamètre de vis: 250 mm. Force: 500 tonnes.

N° 66 - 1.117 - D 1150. — Type P F 300. — Diamètre de vis: 300 mm. Force: 800 tonnes.

N° 66 - 1.118 - D 1150. — Type P F 420. — Diamètre de vis: 420 mm. Force: 1.800 tonnes

Les presses à friction enregistrées sous les cinq numéros précités sont équipées de l'écran protecteur homologué par l'article 5 de la présente décision sous le n° 66 - 1.155 - T 1150.

2° Balanciers à friction.

N° 66 - 1.119 - D 1150. — Type B F 60. — Diamètre de vis: 60 mm. Force: 25 tonnes.

N° 66 - 1.120 - D 1150. — Type B F 70. — Diamètre de vis: 70 mm. Force: 40 tonnes.

N° 66 - 1.121 - D 1150. — Type B F 80. — Diamètre de vis: 80 mm. Force: 60 tonnes.

N° 66 - 1.122 - D 1150. — Type B F 100. — Diamètre de vis: 100 mm. Force: 90 tonnes.

N° 66 - 1.123 - D 1150. — Type B F 120. — Diamètre de vis: 120 mm. Force: 100 tonnes.

Les balanciers à friction susvisés sont équipés:

Soit de la double commande à main homologuée par la présente décision sous le n° 66 - 1.113 - T 1150;

Soit de l'écran protecteur homologué par l'article 5 de la présente décision sous le n° 66 - 1.155 - T 1150.

N° 66 - 1.124 - D 1150. — Type B F 130. — Diamètre de vis: 130 mm. Force: 120 tonnes.

N° 66 - 1.125 - D 1150. — Type B F 150. — Diamètre de vis: 150 mm. Force: 140 tonnes.

N° 66 - 1.126 - D 1150. — Type B F 160. — Diamètre de vis: 160 mm. Force: 170 tonnes.

N° 66 - 1.127 - D 1150. — Type B F 180. — Diamètre de vis: 180 mm. Force: 200 tonnes.

N° 66 - 1.128 - D 1150. — Type B F 200. — Diamètre de vis: 200 mm. Force: 250 tonnes.

N° 66 - 1.129 - D 1150. — Type B F 220. — Diamètre de vis: 220 mm. Force: 350 tonnes.

N° 66 - 1.130 - D 1150. — Type B F 250. — Diamètre de vis: 250 mm. Force: 450 tonnes.

N° 66 - 1.131 - D 1150. — Type B F 270. — Diamètre de vis: 270 mm. Force: 550 tonnes.

N° 66 - 1.132 - D 1150. — Type B F 300. — Diamètre de vis: 300 mm. Force: 700 tonnes.

N° 66 - 1.133 - D 1150. — Type B F 350. — Diamètre de vis: 350 mm. Force: 1.000 tonnes.

Les balanciers à friction enregistrés sous les dix numéros précédents sont équipés de l'écran protecteur homologué par l'article 5 de la présente décision sous le n° 66 - 1.155 - T 1150.

Art. 2. — En exécution des articles 2, 4, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses à encocher à amenage automatique construites par les Etablissements Emile Guinot, 34, square Clignancourt, à Paris (18e), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 68 - 1.134 - D 1150. — Type M N U 360. — Force: 2 tonnes. Course du coulisseau: 14 mm. Nombre de coups minute: 930.

N° 68 - 1.135 - D 1150. — Type M N U 850. — Force 6 tonnes. Course du coulisseau: 16 mm. Nombre de coups minutes: 730.

N° 68 - 1.136 - D 1150. — Type M N U 1.000. — Force 8 tonnes. Course du coulisseau: 20 mm. Nombre de coups minute: 620.

N° 68 - 1.137 - D 1150. — Type M N U 1.550. — Force 15 tonnes. Course du coulisseau: 24 mm. Nombre de coups minute: 500.

N° 68 - 1.138 - D 1150. — Type M N U 15. — Force: 15 tonnes. Course du coulisseau: 30 mm. Nombre de coups minute: 80 à 220.

Les presses visées au présent article sont munies d'une cage protectrice fixe homologuée sous le numéro suivant: n° 68 - 1.138 *bis* - D 1150.

Art. 3. — En exécution des articles 2, 4, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses mécaniques à perforer à commande par volants, à embrayage électro-pneumatique, présentées par les Etablissements E. W. Bliss Ce, 54 et 56, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 146 - 1.139 - D 1150. — Type 875. — Force: 75 tonnes. Course du coulisseau: 8 à 14 mm. Nombre de coups minute: 180 à 350.

N° 146 - 1.140 - D 1150. — Type 8.150 Force: 150 tonnes. Course du coulisseau: 8 à 17,5 mm. Nombre de coups minute: 100 à 200.

N° 146 - 1.141 - D 1150. — Type 8.250. — Force: 250 tonnes. Course du coulisseau: 8 à 20,5 mm. Nombre de coups minute: 100 à 200.

N° 146 - 1.142 - D 1150. — Type 8.400. — Force: 400 tonnes. Course du coulisseau: 8 à 20,5 mm. Nombre de coups à la minute: 80 à 150.

Les presses visées au présent article sont équipées d'une cage protectrice fixe homologuée sous le numéro suivant: n° 146 - 1.142 *bis* - D 1150.

Art. 4. — En exécution des articles 2, 7, 10 et 14 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, font l'objet d'une homologation définitive les presses à embrayage à friction à commande électro-pneumatique par boutons poussoirs présentées par les Etablissements E. W. Bliss Ce, 54 et 56, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine), enregistrées sous les numéros suivants:

N° 146 - 1.143 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 200 tonnes. Course du coulisseau: 458 à 762 mm. Nombre de coups minute: 12

N° 146 - 1.144 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 265 tonnes. Course du coulisseau: 534 à 812 mm. Nombre de coups minute: 11

N° 146 - 1.145 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 315 tonnes. Course du coulisseau: 534 à 864 mm. Nombre de coups minute: 10.

N° 146 - 1.146 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 380 tonnes. Course du coulisseau: 635 à 914 mm. Nombre de coups minute: 9.

N° 146 - 1.147 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 440 tonnes. Course du coulisseau, 635 à 965 mm. Nombre de coups minute: 9.

N° 146 - 1.148 - D 1150 — Type 2 E T. — Force: 500 tonnes. Course du coulisseau: 686 à 1.016 mm. Nombre de coups minute: 8 1/2.

N° 146 - 1.149 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 575 tonnes. Course du coulisseau: 736 à 1.066 mm. Nombre de coups minute: 8

N° 146 - 1.150 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 650 tonnes. Course du coulisseau: 787 à 1.117 mm. Nombre de coups minute: 7 1/2.

N° 146 - 1.151 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 850 tonnes. Course du coulisseau: 838 à 1.167 mm. Nombre de coups minute: 7.

N° 146 - 1.152 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 1.075 tonnes. Course du coulisseau: 950 à 1.219 mm. Nombre de coups minute: 6.

N° 146 - 1.153 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 1.325 tonnes. Course du coulisseau: 990 à 1.270 mm. Nombre de coups minute: 5 1/2.

N° 146 - 1.154 - D 1150. — Type 2 E T. — Force: 1.600 tonnes. Course du coulisseau: 990 à 1.320 mm. Nombre de coups minute: 5 1/2.

Les presses visées au présent article sont munies d'une commande électrique par boutons poussoirs homologués sous le numéro suivant: n° 146 - 1.154 *bis* - D 1150.

Art. 5. — En exécution des articles 5, 11 et 15 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1952, l'écran protecteur pour presses et balanciers à friction construit par les établissements Grimar, 29 à 35, rue Bréguet, à Paris (11e), enregistré sous le numéro suivant: n° 66 - 1.155 - T 1150.

Art. 6. — En exécution des articles 5, 11 et 15 de la décision du 16 juillet 1948 modifiée fixant les principes de sécurité pour l'homologation des presses, fait l'objet d'une homologation de principe, valable jusqu'au 1er novembre 1952, le chas-e-main construit par les établissements Ducellier, 23, rue Alexandre-Dumas, à Paris (11e), et enregistré sous le numéro suivant: n° 317 - 1.156 - T 1150.

Art. 7. — Sur avis de la commission d'homologation, les constructeurs des presses visées par les articles 2, 3 et 4 de la présente décision sont dispensés de la protection des excentriques, vilebrequins et bielles imposée par l'article 1er (§ 1er) du décret du 28 mai 1946 modifié.

Art. 8. — Les constructeurs, vendeurs ou loueurs de presses équipées avec un dispositif protecteur visé par la présente décision, doivent soumettre ces presses au ministère du travail et de la sécurité sociale afin de permettre à la commission d'homologation de se prononcer sur les modalités d'application de l'article 10 de la décision du 16 juillet 1948 ainsi que sur l'octroi éventuel des dérogations prévues par l'arrêté du 16 juillet 1948.

Art. 9. — A compter de la publication de la présente décision, les bénéficiaires n'en pourront faire état que s'ils s'engagent à n'exposer et à ne mettre en vente ou en location que des presses munies de dispositifs protecteurs ou des dispositifs protecteurs conformes aux plans et notices qui ont été déposés au ministère du travail et de la sécurité sociale à l'appui de la demande d'homologation ainsi qu'aux conditions qui leur ont été signifiées.

Ils ne pourront mettre en exposition, en vente ou en location des machines ou des dispositifs présentant des caractéristiques différentes qu'après avoir sollicité et obtenu un nouvel agrément à cet effet.

Art. 10. — Le vendeur ou bailleur se prévalant de la présente décision sera tenu de délivrer au preneur une attestation de conformité de la machine ou du dispositif vendu ou loué avec le modèle qui a été homologué en se référant au numéro d'homologation et à la date de la décision correspondante.

Cette attestation sera conforme à l'un des modèles fixés par l'arrêté du 18 mars 1949.

Art. 11. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Modification de la décision du 1er avril 1948, modifiée le 8 novembre 1949, fixant les principes de sécurité pour l'homologation des machines à meuler.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1950, page 12275, 1re colonne, article 2, 1re ligne, au lieu de: « le premier alinéa de la décision du 1er avril 1948 », lire: « le premier alinéa de l'article 3 de la décision du 1er avril 1948 ».

Circulaire n° 200 S.S. 1950 du 11 décembre 1950 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens en matière de soins aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale
à Messieurs les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs, instituée par l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, vient au cours de sa séance du 7 décembre 1950, de prendre un certain nombre de décisions intéressant les tarifs d'honoraires des praticiens, applicables en matière de soins aux assurés sociaux.

En premier lieu, ladite commission a décidé d'approuver les tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Nantes et le syndicat médical du département de la Loire-Inférieure, pour la section syndicale des médecins de la région nazairienne.

Ces tarifs figurent au tableau I ci-annexé.

D'autre part, la commission nationale a également décidé de fixer un tarif d'autorité intermédiaire entre le tarif applicable au département de la Seine, ainsi qu'à Lyon et Marseille, et le tarif de l'ensemble des départements, en ce qui concerne la ville de Grenoble, compte tenu de ce que celle-ci comporte une agglomération de plus de 100.000 habitants.

Elle a également décidé d'étendre provisoirement la même mesure aux localités composant la banlieue d'Amiens, à savoir, les communes d'Allonville, Argœuves, Gagny, Camon, Dreuil-lès-Amiens, Longueau, Pont-de-Metz, Poulainville, Rivery, Saint-Sauveur, Saveuse.

Ces tarifs figurent au tableau II ci-annexé.

Par ailleurs, la commission nationale a décidé d'étendre temporairement et compte tenu des circonstances exceptionnelles invoquées, les tarifs fixés par voie d'autorité, en ce qui concerne les médecins, pour la ville de Lyon, aux communes de Givors et Grigny.

En outre, la commission nationale a estimé devoir procéder à un relèvement des tarifs de la consultation et des visites, qu'elle avait précédemment fixés par voie d'autorité, en ce qui concerne les honoraires des chirurgiens-dentistes en l'absence de convention entre les caisses régionales et les syndicats professionnels.

Ces tarifs figurent au tableau III annexé.

La commission a également approuvé les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions signées entre les caisses régionales de sécurité sociale et les syndicats de chirurgiens-dentistes.

Ces tarifs figurent au tableau IV ci-annexé.

Ont été également approuvés les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions intervenues entre les caisses régionales de sécurité sociale et les syndicats de sages-femmes.

Ces tarifs figurent au tableau V ci-annexé.

Conformément à la règle admise par la commission nationale des tarifs, au cours de sa séance du 23 décembre 1948, les décisions dont il s'agit prennent effet sept jours après la date à laquelle elles sont intervenues, soit le 14 décembre 1950.

Je vous signale, par suite d'une erreur matérielle, une omission dans le tableau n° I figurant à la circulaire n° 187 SS du 31 octobre 1950. Ce tableau doit être rétabli ainsi qu'il suit:

Tarifs approuvés par la commission nationale des tarifs et inclus dans la convention des médecins de la Moselle.

	C.	V.	V. D.	V. N.	K.	P. C.	I. K.	ACCOUCHEMENTS		DATE D'EFFET
								Simple.	Jumellaire	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Metz-Thionville	250	300 320	450	700	150 (1) 75	150 (1) 75	26	5.500	7.000	2 novembre 1950.

(1) Pour les soins donnés en maisons de santé privées et en cliniques.

Je ne puis que vous laisser le soin de prendre toutes dispositions utiles pour que les décisions susvisées reçoivent le maximum de publicité, tant auprès des organismes de sécurité sociale que des assurés sociaux eux-mêmes.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

TABLEAU I

Tarifs approuvés par la commission nationale des tarifs et inclus dans la convention des médecins de la Loire-Inférieure.

C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENTS		I. K.	DATE D'EFFET
						Simple.	Gémellaire.		
francs.	francs	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
300	350 (1) 400	600	900	180	(2) 180 (3) 200	6.000	7.000	25	14 décembre 1950.

(1) Saint-Nazaire et agglomération constituée par les communes de Pornichet, la Baule, le Pouliguen.
(2) Actes de chirurgie et de spécialité: coefficient jusqu'à 50 inclus.
(3) Actes de chirurgie et de spécialité: coefficient supérieur à 50.

TABLEAU II

Tarifs d'autorité intermédiaires fixés par la commission nationale des tarifs en ce qui concerne la ville de Grenoble (Isère) et la banlieue d'Amiens (Somme).

C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	ACCOUCHEMENTS	DATE D'EFFET
francs.	francs.	francs.	francs.				
210	250	490	620		(1)		14 décembre 1950.

(1) En ce qui concerne les autres postes (valeur des lettres-clés P. C. et K. et des accouchements), les tarifs d'autorité applicables demeurent ceux qui ont été fixés par la commission nationale des tarifs pour l'ensemble des départements, à compter du 21 septembre 1950.

TABLEAU III

Tarifs d'autorité des chirurgiens-dentistes fixés par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	C.	V.	V. D.	V. N.	D.	I. K	DATE D'EFFET
	francs	francs.	francs.	francs.	francs	francs	
Seine, Seine-et-Oise, zone I, Marseille, Lyon et banlieue...	260	340	600	825	»	»	14 décembre 1950.
Ensemble des départements.....	190	225	445	565	»	»	14 décembre 1950.

TABLEAU IV

Tarifs prévus dans les conventions de chirurgiens-dentistes, approuvés par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	D	C.	V.	V. D.	V. N.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs	francs	francs.	francs.	francs.	francs	
Gers	150	230	280	500	700	23	14 décembre 1950.
Mayenne	150	250	300	525	750	25	14 décembre 1950.
Haute-Vienne	150	230	275	450	650	23	14 décembre 1950.
Deux-Sèvres	150	230	275	450	650	23	14 décembre 1950.
Doubs	150	230	275	450	650	25	14 décembre 1950.
Haute-Saône	150	230	275	450	550	25	14 décembre 1950.

TABLEAU V

Tarifs prévus dans les conventions de sages-femmes, approuvés par la commission nationale des tarifs.

DÉPARTEMENTS	C.	V.	V. D.	V. N.	I. K.	S. F.	FORFAIT d'accouchement.		DATE D'EFFET
							Simple.	Gémellaire.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Tarn	170	210	370	525	25 plaine. 35 montagne.	100	5.400	6.300	14 décembre 1950.
Lot	170	210	370	525	25 plaine. 35 montagne.	100	5.400	6.300	14 décembre 1950.
Manche	170	210	370	525	25 plaine.	100	5.400	6.300	14 décembre 1950.
Orne	170	210	370	525	25 plaine.	100	5.400	6.300	14 décembre 1950.
Deux-Sèvres	170	210	370	525	25 plaine.	100	5.400	6.300	14 décembre 1950.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 4 décembre 1950 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 4 décembre 1950, sont nommés dans l'ordre de la Santé publique :

Au grade de chevalier.

M. Espaze (Elie), inspecteur principal de la population, Belfort.

Mme Firon, en religion sœur Saint-Louis-de-Gonzague, supérieure des sœurs garde-malades, Belfort.

M. Klopfenstein (Christophe), président de la commission administrative départementale, à Belfort.

Mme Lovilon (Germaine), surveillante-chef à l'hôpital civil de Belfort.

M. Maître (René), médecin-chef de l'hôpital civil de Belfort

Mme Pinoo, en religion sœur Saint-Léon, garde-malades, Belfort.

Mlle Roidot (Elisabeth), infirmière à l'hôpital civil de Belfort.

M. Walser (Daniel), président du conseil départemental de l'ordre des médecins, Belfort.

Décret n° 50-1538 du 9 décembre 1950 relatif à l'application à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population des dispositions du décret n° 49-753 du 8 juin 1949 relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre des finances et des affaires économiques, et du ministre du budget,

Vu le décret n° 49-753 du 8 juin 1949 portant règlement d'administration publique, relatif à l'organisation, dans les administrations centrales, de corps d'hommes d'équipe, d'agents du service intérieur et d'huissiers ;

Vu l'article 67, 1er alinéa, de la loi n° 50-923 du 8 août 1950 relative aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950 et à diverses dispositions d'ordre financier,

Décrète :

Art. 1er. — Sont réalisées, à compter du 1er janvier 1950, à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, les suppressions et créations d'emplois ci-après indiquées :

Emplois supprimés.	Emplois créés
2 huissiers du ministre ;	2 huissiers de cabinet ;
	5 huissiers de direction ;
20 gardiens de bureau ;	1 brigadier-chef ;
	1 brigadier ;
	14 agents de service ;
4 agents du cadre complémentaire de service ;	3 hommes d'équipe 1re catégorie ;
8 auxiliaires de service	8 hommes d'équipe 2e catégorie.

Art. 2. — Il est créé, à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, un corps d'hommes d'équipe comprenant deux catégories.

Art. 3. — L'effectif total du corps d'hommes d'équipe est fixé à onze emplois répartis comme suit :

3 hommes d'équipe de 1re catégorie ;
8 hommes d'équipe de 2e catégorie.

Art. 4. — Il est créé à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, un corps d'agents du service intérieur comprenant les emplois suivants :

Chef surveillant ;
Brigadier-chef ;
Brigadier ;
Agents de service.

Art. 5. — L'effectif total du corps d'agents du service intérieur est fixé à dix-huit emplois répartis ainsi qu'il suit :

1 chef surveillant ;
1 brigadier-chef ;
2 brigadiers ;
14 agents de service.

Art. 6. — Il est créé, à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, un corps d'huissiers comprenant les emplois suivants :

Huissier-chef ;
Huissier de cabinet ;
Huissier de direction.

Art. 7. — L'effectif du corps d'huissiers est fixé à onze emplois répartis ainsi qu'il suit :

1 huissier-chef ;
2 huissiers de cabinet ;
8 huissiers de direction.

Art. 8. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, et prendra effet du 1er janvier 1950.

Fait à Paris, le 9 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Autorisation de recaptage d'une source minérale.

Par arrêté en date du 6 décembre 1950, l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 1949, autorisant la société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy, à Saint-Yorre, à procéder au recaptage de la source minérale « Sévigné », située sur la commune de Saint-Yorre, est complété par les dispositions suivantes :

« Au cas où le remplacement de la colonne ascensionnelle du captage n'apporterait pas d'amélioration sensible à la qualité de l'eau débitée, la société commerciale d'eaux minérales du bassin de Vichy, à Saint-Yorre, sous les réserves énoncées ci-dessous, pourra procéder à la cimentation des terrains dans le voisinage immédiat du forage de la source « Sévigné ».

« La cimentation sera réalisée par le moyen de deux ou trois sondages forés verticalement, à la profondeur maximum de 30 mètres, dans un cercle d'un diamètre maximum de 1,50 mètre ayant pour centre le forage de la source.

« Le diamètre des forages d'injection ne devra pas dépasser 180 millimètres et le ciment liquide sera injecté à une pression au plus égale à 3 hectopièzes.

« Les forages d'injection seront provisoirement tubés, mais le tubage devra être retiré au fur et à mesure de la progression en hauteur de la cimentation ».

Directions départementales de la population.

Par arrêté en date du 11 décembre 1950, M. Saint-Fort-Ichon, inspecteur principal, directeur départemental de la population de Tarn-et-Garonne, a été affecté, en la même qualité, dans le département de la Sarthe.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 décembre 1950, a été muté à Espalion, M. Vigroux, receveur de 2e classe à Marvejols.

Tableau complémentaire d'avancement pour le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à l'administration centrale pour l'année 1950.

Ont été inscrites au tableau complémentaire d'avancement de grade de 1950, pour le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, les secrétaires d'administration désignés ci-après :

Mlles Moret et Talbot.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 14 décembre 1950.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de trente propositions de loi concernant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (Voir les nos 42, 128, 129, 130, 131, 132, 217, 309, 384, 637, 761, 922, 1095, 2647, 2993, 3148, 3449, 3450, 3451, 3903, 4461, 4998, 5068, 5229, 5605 (rectifié), 5791, 7069, 7071, 1255, 3181, 8412, 9127, 9396. — M. Chautard, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des trente propositions de loi concernant les rapports entre bailleurs et locataires d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (nos 42, 128, 129, 130, 131, 132, 217, 309, 384, 637, 761, 922, 1095, 2647, 2993, 3148, 3449, 3450, 3451, 3903, 4461, 4998, 5068, 5229, 5605 (rectifié), 5791, 7069, 7071, 1255, 3181, 8412, 9127, 9396. — M. Chautard, rapporteur).

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

1 — Discussion du projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 3.890.000 F pour le fonctionnement de la délégation française auprès du conseil des suppléants du pacte Atlantique (nos 10830, 10878. — M. Dusseaulx, rapporteur).

2 — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères) (Dispositions concernant la section III. Haut-commissariat de la République française en Sarre) (nos 11034 annexes 5 et 6, 11453. — M. Dusseaulx, rapporteur).

3 — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Reconstruction et urbanisme) (nos 11045, 11515. — M. Joseph Laniel, rapporteur).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 14 décembre 1950.

N° 11500. — Proposition de loi de M. Mondon tendant à modifier l'article 251 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 prévoyant la création d'un fonds national de péréquation, modifié par la loi n° 49-1642 du 31 décembre 1949 relative à la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 11470. — Rapport par M. Mazier, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à majorer de 42 p. 100 les salaires forfaitaires, résultant du décret du 5 novembre 1948, et servant de base pour le calcul des pensions des inscrits maritimes.

N° 11483. — Projet de loi portant autorisation d'un programme de réarmement et des dépenses de défense nationale pour l'exercice 1951 et fixant les modalités de son financement (renvoyé à la commission des finances).

N° 11516. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à compléter les dispositions de l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11517. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à modifier les dispositions de l'article 36 (§ 1er) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11518. — Proposition de loi de M. Emile Hugues tendant à compléter les dispositions de l'article 18 (§ 5) de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11519. — Proposition de résolution de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à relever d'urgence les taux du prêt des sous-officiers, caporaux et soldats pendant la durée légale du service militaire et à accorder un voyage gratuit aller et retour aux militaires du contingent (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 11541. — Proposition de résolution de M. Jacques Grésa tendant à inviter le Gouvernement à inscrire au budget de 1951 les crédits nécessaires à la réalisation du plan de défense de la ville de Toulouse contre les inondations et à tout mettre en œuvre pour l'achèvement rapide des travaux correspondants (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 11545. — Rapport par M. Schaff, au nom de la commission de l'intérieur, sur les propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à proroger l'indemnité des difficultés administratives dont bénéficient les fonctionnaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

N° 11557. — Proposition de loi de M. Bruyneel portant extension à la guerre 1939-1945 des dispositions de la loi du 27 avril 1916 instituant un diplôme à remettre aux familles des officiers, sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer morts pour la Patrie, depuis le début des hostilités (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11562. — Proposition de loi de M. Félix Gouin tendant à modifier l'article 3 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 11563. — Rapport par M. Darou, au nom de la commission des pensions, sur la proposition de loi tendant à modifier et à compléter le décret n° 47-1309 du 16 juillet 1947 déterminant les modalités d'application de la loi n° 46-2243 du 16 octobre 1946 relative au transport gratuit et à la restitution aux familles des corps des anciens combattants et victimes de la guerre.

N° 11564. — Proposition de loi de M. Camphin tendant à étendre l'ordonnance du 22 février 1945, modifiée par la loi du 16 mai 1946, sur les comités d'entreprises, aux mines et minières (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 11565. — Proposition de loi de M. Roger Roucaute tendant à modifier la loi n° 48-1251 du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance (renvoyée à la commission des pensions).

N° 11567. — Proposition de loi de M. André Mercier tendant à rendre applicable au personnel de l'industrie hôtelière le décret du 23 août 1950 relatif à la fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti (renvoyée à la commission du travail).

N° 11570. — Proposition de loi de M. Siefridt tendant à protéger le domaine immobilier par la revalorisation des contrats d'assurance contre l'incendie (renvoyée à la commission des finances).

N° 11571. — Proposition de résolution de M. Poimbœuf tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes initiatives en vue d'obtenir de l'Organisation des Nations Unies la mise en vigueur du statut des Lieux-Saints (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 11575. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à empêcher toute expulsion de leur logement pour les familles dans lesquelles le mari ou l'enfant soutien de famille combat en Extrême-Orient (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11576. — Rapport par M. Tourné au nom de la commission des pensions sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre certaines mesures urgentes dans le domaine de la réorganisation administrative du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

N° 11578 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11579 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11580 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 11593. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à accorder certaines exonérations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale (renvoyé à la commission des finances).

N° 11602. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier tendant à faciliter aux jeunes ménages et aux ouvriers agricoles l'accession à la condition d'exploitants (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 11603. — Rapport supplémentaire par M. Guille au nom de la commission des boissons sur le projet de loi relatif au degré minimum des vins de coupage.

N° 11610. — Proposition de résolution de M. Peytel tendant à inviter le Gouvernement à intensifier les recherches de pétrole et à créer un « Conseil supérieur du pétrole » (renvoyée à la commission de la production industrielle).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mardi 12 décembre 1950.

Membres parlementaires.

Présents. — MM. Paul Bastid, Charlot, Clemenceau (Michel), David (Marcel) (Landes), Dhers, Gosset, Jaquet, Laniel (Joseph), Marin (Louis), Serre.

Membres non parlementaires.

Présents. — MM. de Barral, Paul Benoit, Ginas, Yvon Gouet, Emile Kahn, Massiet, Paillieux, Jean-Albert Sorel, Vavasseur.

Excusé. — M. Henri Aubry.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Augarde, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Billoux, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Chambrun (de), Giovoni, Gorse, Gouin (Félix), Kuehn, Le Bail, Marin (Louis), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Philip (André), Pourtalet, Rivet, Saravane Lambert, Scherer (Marc), Teitgen (Henri) (Gironde), Mme Vaillant-Couturier, MM. Vendroux, Viard.

Excusé. — M. Gay.

Suppléants. — MM. Xavier Bouvier (de M. Aumeran), Djemad (de M. Bonte), Mmes Sportisse (de Mme Braun), Anna Schell (de M. Cachin), Reyraud (de M. Fajon).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Baurens, Boccagny, Bocquet, Charpentier, Errecart, Garavel, Kauffmann, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Mabrut, Moussu, Orvoen, Perdon (Hilaire), Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Gérard Vée, Zunino.

Excusés. — MM. Farinez, Lalle, Villard.

Suppléants. — MM. Valay (de M. Asseray), Garcia (de Mme Boutard), Vuillaume (de M. Farinez), Baudry d'Asson (de M. Legendre), Juge (de M. Montagnier), Marcel David (de M. Rincent).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Baurens, Castera, Delcos, Gourdon, Gros, Guille, Lalle, Liquard, Llante, Monin, Pouyet, Mmes Rayraud, Roca, MM. Sigrist, Sourbet, Thibault, Toublanc, Zunino.

Excusés. — MM. J.-R. Guyon, Schauffler.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Arnal, Bartolini, Bas, Bayrou, Billat, Bouret (Henri), Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Bruyneel, Capdeville, Dassonville, Evrard, Fagon (Yves), Froment, Girardot, Jeanmot, Joinville (Alfred-Malleret), Labrosse, Lembert (Emile-Louis) (Doubs), Lécrivain-Servoz, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Manceau, Martineau, Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Montel (Pierre), Moro-Giafferri (de), Taillade, Tourné, Triboulet, Pierre Villon.

Excusés. — MM. Christiaens, Forcinal, Mekki, Raymond-Laurent.

Suppléants. — MM. Deixonne (de M. Auban), Virgile Barel (de M. Bartolini), Juge (de M. Cherrier), Genest (de M. Raymond Guyot), Draveny (de M. Le Troquer), Bourbon (de M. Tillon).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Airoldi, Bèche, Billères, Binot, Calas, Cayol, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Dupuy (Marceau) (Gironde), Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Geoffre (de), Giovoni, Mmes Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Hertzog-Cachin, MM. Hubert (Jean), Kir, Mme Lempereur, MM. Masson (Albert) (Loire), Perdon (Hilaire), Rincent, Mlle Rumeau, MM. Signor, Simonnet, Thamier, Mlle Weber.

Suppléants. — MM. Bonnet (de M. Gau), Le Sciellour (de Mlle Lamblin), Mouton (de M. Mamadou Konate), Emile-Louis Lambert (de M. Yiattel).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Barbier, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Doutrellot, Frédet (Maurice), Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Mora, Olmi, Mme Poinso-Chapuis, MM. Reeb, Regaudie, Mme Roca, MM. Roclore, Segelle, Vuillaume.

Excusé. — M. Mazuez (Pierre-Fernand).

Suppléant. — M. Chautard (de M. Gallet).

Commission des finances.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Abelin, Auguet, Barangé (Charles), Burlot, Charlot (Jean), Chevallier (Pierre), Coste-Floret (Paul), Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupraz (Joannès), Dupuy (Marc), Gabelle, Gaillard, Garcia, Gozard (Gille), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Hugues (Emile), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Mendès-France, Meunier (Pierre), Palewski, Ramette, Rigal (Eugène), Ruffe, Simonnet.

Suppléants. — MM. Bétolaud (de M. Paul Reynaud), Pineau (de M. Aubry), Cartier (Marius) (de M. Jacques Duclos).

Assistait en outre à la séance: M. Bour.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Allonneau, Balanger (Robert) (Seine-et-Oise), Benchennouf, Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Djemad, Fagon (Yves), Guyomard, Laribi, L'Huillier (Waldeck), Mondon, Mont, Rabier, Rencurel, Schaff, Mme Sportisse, M. Véry (Emmanuel).

Suppléants. — MM. de Geoffre (de M. Crouzier), Prigent (de M. Fonlupt-Esperaber), Levindrey (de M. Badiou), Reille-Soult (de M. Alfred Coste-Floret), Duquesne (de Mme Francine Lefebvre), Vuillaume (de M. Mouchet), Fernand Chevalier (de M. Serre), Albert Schmitt (de M. Bentaieb).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — Mlle Archimède, MM. Bourbon, Chautard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Depreux (Edouard), Desjardins, Dominjon, Garet, Gourdon, Grimaud, Kuehn, Minjoz, Moro-Giafferri (de), Nogueres, Péron (Yves), Rollin (Louis), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Wasmer.

Excusés. — MM. Delahoutre, Montillot, Silvandre.

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents — MM. Bergasse, Bianchini, Bissol, Cance, Capdeville, Cayol, Cermolacce, Chevallier (Louis) (Indre), Coudray, Dassonville, Fayet, Gavini, Gros, Guiguen, Guilbert, Guillon, Hamon (Marcel), Heneguelle, Laurelli, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Pantaloni, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Rousseau, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor, Tinaud (Jean-Louis).

Assistait en outre à la séance: M. Courant, rapporteur spécial de la commission des finances.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Allonneau, Babet (Raphaël), Bachelet, Barbier, Barel, Barthélémy, Beauquier, Bianchini, Bouret (Henri), Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Chevallier (Louis) (Indre), Couston, Dufour, Dutard, Geoffre (de), Hulin, Livry-Level, Martel (Louis), Midol, Morand, Penoy, Pourmadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Ricou, Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Verneyras.

Excusés. — MM. Bour, Devinat, Pineau.

Commission des pensions.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Asseray, Chaze, Darou, Deverny, Diallo (Yacine), Dixmier, Djemad, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Forcinal, Genest, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Maillocheau, Mehaignerie, Moulon, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Auban, Badie, Cherrier, Durroux, Mekki, Rosenblatt.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — M. Beugniez, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Camphin, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Couston, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Mme Duvernois, M. Finet, Mme Galicier, MM. Goudoux, Le Sciellour, Lousteau, Michel, Moynet, Mudry, Peytel, Poulain, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauder, Mme Schell, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Sion.

Suppléants. — M. Guilbert (de M. Farine), Mme Lefèvre (de M. Mehaignerie), MM. A.-F. Mercier (de M. Elain), Nisse (de M. Lespès).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Brault, Brillouet, Coudray, Darou, Fauvel, Garet, Gautier, Guiguen, Guitton, Halbout, Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Lenormand, Levindrey, Midol, Mme Nautré, MM. Nisse, Poirot (Maurice), Poulain, Prigent (Robert), Prot, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Sigrist, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Anxionnaz, Hénault.

Suppléants. — MM. de Geoffre (de M. Crouzier), Gosset (de M. Farinez), Taillade (de M. Yvon), Hulin (de M. Fouyet), Schaff (de M. Elain).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Benoist (Charles), Cailliavet, Castellani, Coulibaly Ouezzin, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Duveau, Félix-Tchicaya, Hamani Diori, Jaquet, Juge, Juglas, July, Lamine-Guèye, Laurelli, Mamadou Konaté, Senghor, Tempie, Thibault.

Excusés. — MM. Devinat, Lisette, Tony Révillon, Solinhac, Villard.

Suppléants. — MM. Allonneau (de M. Gorse), Bayrou (de M. Malbrant), Bianchini (de M. Damas), Deshors (de M. Monin), Maurellet (de M. Silvandre), Pineau (de M. Ninine).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Beugniez, Chassaing, Mmes Claeys, Darras, MM. Delachenal, Duquesne, Joubert, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Mazier, Moisan, Paul (Gabriel) (Finistère), Viatte.

Excusé. — M. Henri Meck.

Suppléants. — M. Gérard Vée (de M. Augustin Laurent), M. Charpentier (de M. Béranger), M. Guyomard (de Mlle Prévert), M. Montjaret (de M. Bouxom), M. Fouyet (de M. Maurice Guérin), M. Ruffe (de M. Musmeaux).

Commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Arthaud, Juglas, July.

Excusés. — MM. Damas, Lisette, Solinhac.

Commission chargée d'examiner des pièces concernant la condamnation de MM. Ravoahangy, Raseta et Rabemananjara, députés.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Citerne, Dassonville, Hamani (Diori), Mutter, Tourné.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le vendredi 15 décembre 1950 à dix heures (local de la commission n° 213):

Audition de M. Jules Moch, ministre de la défense nationale, sur le projet de loi (n° 11183) portant autorisation d'un programme de réarmement.

La commission des finances se réunira le jeudi 14 décembre 1950, à dix heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 11483) portant autorisation d'un programme de réarmement et fixant les modalités de son financement.

Projet de loi (n° 11484) de finances pour l'exercice 1951.

Procédure. — Lettre de M. le président du conseil.

Audition de:

MM. René Pleven, président du conseil.

Maurice-Petsche, ministre des finances et des affaires économiques.

Edgar Faure, ministre du budget.

La commission des finances se réunira le jeudi 14 décembre 1950, à quinze heures trente (local de la commission des finances):

Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

Agriculture (n° 11035, annexe II). — M. Abelin, rapporteur.

Eventuellement: marine marchande (n° 11044, annexe II, chapitres réservés). — M. Courant, rapporteur.

La commission de la presse se réunira (local de la commission n° 230):

1° Le jeudi 14 décembre 1950, à neuf heures trente (suite de la séance du 13 décembre 1950).

Examen des amendements au rapport (n° 11505) de M. Desson, sur le projet de loi (n° 10257) portant modification de la loi sur le transfert et la dévolution des biens de presse.

2° Le vendredi 15 décembre 1950, à quinze heures.

Audition de M. Gazier, ministre de l'information, sur les problèmes de la radiodiffusion et le statut de la télévision.

La séance de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, suspendue le mardi 12 décembre 1950, sera reprise le vendredi 15 décembre, à dix heures (même local, même ordre du jour).

Convocations rectifiées.

La réunion de la commission de l'agriculture prévue pour le mercredi 13 décembre 1950, à quinze heures, est reportée au jeudi 14 décembre 1950 (même heure, même local, même ordre du jour).

Annulation de convocation.

M. Claudius-Petit, ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, étant retenu par une séance du comité interministériel concernant les allocations familiales, la réunion commune des commissions du travail et de la sécurité sociale et de la reconstruction et des dommages de guerre prévue pour le jeudi 14 décembre 1950, à onze heures quinze, est reportée à une date ultérieure.

Additif.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques, le jeudi 14 décembre 1950, à dix heures trente (local de la commission n° 263):

V. — Suite du rapport de M. Jules Julien sur la réforme et le renouvellement du Conseil économique.

Réunions de commissions du jeudi 14 décembre 1950.

Commission des affaires économiques, à dix heures trente. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, à dix heures. — Local n° 255.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la presse, à neuf heures trente. — Local n° 230.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi de crédits affectés à la défense nationale, instituée par l'article 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, à quatorze heures quarante-cinq. — Local du 6e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du jeudi 14 décembre 1950.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant, signé le 8 avril 1949, à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir les règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et un avenant, signé à la même date, à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs. (Nos 681 et 823, année 1950. — M. Jean Maroger, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé, pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation. (Nos 513 et 735, année 1950 — M. Naveau, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Albert Lamarque, jusques et y compris M. Lodéon

Tribunes. — Depuis M. Loison, jusques et y compris M. Hubert Pajot.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 14 décembre 1950.

N° 818. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services civils (industrie et commerce)

N° 819 — Projet de loi réglant la situation des militaires ayant appartenu aux forces supplétives d'Afrique du Nord.

N° 820. — Projet de loi relatif au recrutement des officiers de justice militaire.

N° 821. — Projet de loi portant prorogation de l'homologation d'une cotisation professionnelle.

N° 822. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder aux ouvriers mineurs le payement de la journée chômée de la Sainte-Barbe.

N° 823 (1). — Rapport de M. Jean Maroger sur le projet de loi tendant à ratifier deux avenants à deux conventions franco-suédoises relatives aux doubles impositions.

N° 825. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 50 de la loi relative aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires.

NOTA (1). — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 13 décembre 1950.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — M. Bolifraud, Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Carcassonne, Chazette, Coty (René), Hamon (Léo), Jacques-Destrée, Lassagne, Lelant, Léonetti, Morel (Charles), Ernest Pezet, Marcel Plaisant, Réveillaud, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Westphal.

Excusés. — MM. Brizard, Colonna, Marius Moutet, Georges Pernot, Pinton.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Bardonnèche (de), Bataille, Bretles, Capelle, Darmanthe, Delorme, Doussot (Jean), Dulin, Durand (Jean), Durieux, Félice (de), Ferrant, Gravier (Robert), Hoeffel, Le Léannec, Lemaire (Marcel), Naveau, Pascaud, Pontbriand (de), Voyant.

Excusés. — MM. André (Louis), Driant, Fournier (Bénigne), Saint-Cyr.

Commission des finances.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Berthoin (Jean), Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Demusois, Lamarque (Albert), Litaise, Maroger (Jean), Minvielle, Montalembert (de), Pauly, Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex), Sclafer.

Suppléants. — MM. Clavier (de M. Masteau), Coulnaud (de M. Diethelm), Robert (de M. Ignacio-Pinto).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Claireaux, David (Léon), Dia (Mamadou), Dronne, Durand-Réville, Grassard, Gustave, Lafleur (Henri), Romani, Rucart (Marc), Serrure.

Excusés. — MM. Béchir Sow, Coupigny, Cozzano, Mme Crémieux, M. Depreux, Mme Eboué, MM. Ignacio-Pinto, Razac, Sigué (Nouhom), Mme Jane Vialle.

Suppléants. — MM. Aubé (de M. Lagarrosse), Saller (de M. Lassalle-Séré), Franceschi (de M. Haidara Mahamane), Charles-Cros (de M. Ousmane Socé).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Armengaud, Aubé (Robert), Auberl, Barret (Charles), Bousch, Calonne, Chambriard, Delfortrie, Ferrant, Gautier (Julien), Léger, Longchambon, Marchant, Noval, Tharradin, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Grassard, Martel.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Breton, Dassaud, Mmes Devaud, Girault, MM. Leccia, Lemaître (Claude), Loison, Mathieu, Saint-Cyr, Tharradin, Vanrullen, Vitter (Pierre), Zussy.

Excusés. — MM. Boulangé, Doussot, Pujol.

Délégué. — M. Calonne (par M. Martel).

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Bolifraud, Brizard, Courrière, Estève, Gadoin, Grenier (Jean-Marie).

Réunions du jeudi 14 décembre 1950.

Commission des finances, à neuf heures quarante-cinq — Local de la commission.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à dix heures quinze. — Local de la commission des finances.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission des pensions, à onze heures. — Local n° 217.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures trente. — Local n° 201.

Sous-commission « Entreprises nationalisées », à quinze heures. — Local n° 317.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 14 décembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de Mme Caffot tendant à inviter le Gouvernement, dans le légitime intérêt des populations de l'Union française, à compléter, par le dépôt devant l'Assemblée nationale d'un texte additif, la loi créant le conseil supérieur de l'entr'aide sociale et déclarant membre de droit du conseil supérieur de l'entr'aide sociale le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée de l'Union française. (Nos 133 et 295, année 1950. — Mme Caffot, rapporteur.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, modifiant et complétant le décret du 25 novembre 1950 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique en Afrique occidentale française. (Nos 98 et 273, année 1950. — M. Antonini, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 14 décembre 1950.

N° 292. — Proposition de résolution de M. Alfred Bour tendant à inviter l'Assemblée nationale à modifier et compléter l'article 11 relatif aux incompatibilités de la loi du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics (renvoyée à la commission du règlement et des pétitions).

N° 295 (1). — Rapport par Mme H. Caffot, au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition (n° 133, année 1950) de Mme Caffot, tendant à inviter le Gouvernement, dans le légitime intérêt des populations de l'Union française, à compléter, par le dépôt devant l'Assemblée nationale, d'un texte additif, la loi créant le conseil supérieur de l'entr'aide sociale et déclarant « membre de droit » du « Conseil supérieur de l'entr'aide sociale » le président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée de l'Union française.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 13 décembre 1950.

Commission de législation, justice, fonction publique, affaires administratives et domaniales.

Séance du mardi 12 décembre 1950.

Présents. — MM. Abdesselam, Antonini, Belabed, Boluix-Basset, Bour (Alfred), Chekkal Daho, Jousselin, Junillon, Michard-Pellissier, Randretsa, Simon (Paul).

Excusés. — MM. Barbé, de Boysson, Chassiot, Ibrahim, Mlle Lafon, MM. Lombardo, Morel, Nignan, Pialoux, Polycarpe, Sousatte, Thonn Ouk, Touré.

Suppléants. — MM. Bour (de M. Boisdon), Junillon (de M. Bourgarel, Chekkal Daho (de M. Ebédé), Antonini (de M. Giard), Simon (de M. Motais de Narbonne), Michard-Pellissier (de M. Omer Sarraut).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Begarra, Bidet, Boiteau, Borrey, Chekkal Daho, Coulibaly Mamadou, Mlle Le Ber, M. Le Guénédal, Mme Malroux, MM. Pialoux, Scelles.

Excusés. — M. Alard, Mmes Bertrand, Caffot, MM. Daber, Diarra Tiémoko, Foccart, Gervain, Lapart, Michalet, Périer, Vanier, Mme Verger (Marianne), MM. Voca, Zinsou.

Suppléants. — M. Bégarra (de M. Thomas), M. Bidet (de M. Soppo Priso), M. Boiteau (de M. Donnat), M. Borrey (de M. Momo Touré), Mlle Le Ber (de M. Paul Catrice).

Commission du plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — MM. Bilavarn, Cianfarani, Delmas (Louis), Guyard, Jacobson, Junillon, Moreux (René), Riond (Georges), Sylvestre, Ya Doumbia.

Excusés. — M. Ahmed Kotoko, Mlle Allemandi, MM. Bouhou Hama, Curabet, Dadet, Egretaud, Georges, Guèye Momar Djim, Meyer, Schock, Tétau, Ton That Can, Tran Thien Vang.

Suppléants. — MM. Louis Delmas (de M. Georget), Riond (de M. Longuet), Sylvestre (de M. Gaudart), Hazoumé (de M. Touré), Junillon (de M. Alduy), Jacobson (de M. Boisdon), Moreux (de M. Schmitt).

Commission des relations extérieures

Séance du mercredi 13 décembre 1950.

Présents. — Mlle Autissier, MM. Alduy, Bidet, Boulbien, Boysson (Guy de), Charnay, Mme Lefaucheux, MM. Moullec (contre-amiral), Nguyen Van Ty, de Peretti, Riond (Georges), Rosenfeld, Sarraut (Omer), Ton That Can, Vignes.

Absents. — MM. d'Arboussier, Coubèche Saïd Ali, Léon (Robert), Michard-Pellissier, Oudard, Ramandy, Vavi de Tové, Souvannavong-Ourot.

Excusé. — M. Pann Yung

Suppléants. — Mlle Autissier (de M. Feix), MM. Odru (de M. Lautissier), Riond (Georges) (de M. Naroun), Mme Lefaucheux (de M. Le Brunetières), Vignes (de M. Esnault), Alduy (de M. Dumas).

Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 20 décembre 1950, à dix heures trente (local n° 116) :

Examen et discussion des conclusions contenues dans le rapport de voyage de M. Boulbien à la lumière des informations données par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, au cours de son audition.

La commission de politique générale se réunira le jeudi 14 décembre 1950, à quatorze heures quinze (local n° 120) :

Examen du texte de synthèse sur l'élection des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires d'outre-mer, texte présenté par Zinzou, rapporteur

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

L'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques fait paraître chaque samedi le

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE STATISTIQUE

dans lequel sont publiés, outre des graphiques illustrant l'actualité économique, les informations statistiques suivantes (pour la France et le monde) :

L'énergie (charbon, électricité, gaz). — *La production.* — *Les transports ferroviaires, fluviaux, aériens.* — *Le ravitaillement.* — *Finances et Bourse.* — *Cours internationaux.* — *Prix moyens des denrées alimentaires.* — *Indices de prix de gros.*

Chaque numéro contient également des statistiques mensuelles portant en particulier sur les taux monétaires, les indices de prix de détail, les salaires et la main-d'œuvre, la Sécurité sociale, les importations et exportations.

Le **BULLETIN HEBDOMADAIRE DE STATISTIQUE**

est en vente à la Documentation française, **16, rue** Lord-Byron, Paris (8e). — C. C. P. Paris 9060-98 (un an : **1.000 F** ; 6 mois : **520 F**). — Envoi de spécimens sur demande.

Ministère de l'agriculture.

Avis d'ouverture en 1951 d'une session du cours de mutualité et de coopération agricoles.

Une session du cours de mutualité et de coopération agricoles s'ouvrira à l'institut national agronomique le 9 janvier 1951. Les élèves devront effectuer à l'issue des cours d'une durée de trois mois environ un mois de stage dans une institution de crédit, de mutualité ou de coopération agricoles.

1° *Admission.*

Les admissions seront prononcées par arrêté ministériel après avis d'une commission spéciale chargée de l'examen des dossiers d'inscription et d'établir une liste de classement des candidats.

Pourront être admis à suivre les cours:

a) Les anciens élèves diplômés des établissements d'enseignement agricole ci-après désignés prévus par la loi provisoirement applicable du 5 juillet 1941, modifiée par la loi du 12 juin 1943:

Institut national agronomique, écoles nationales d'agriculture, école nationale des industries agricoles, école nationale d'horticulture, école nationale d'enseignement ménager agricole et les titulaires du diplôme d'études agricoles du second degré et du diplôme des écoles d'industrie laitière;

b) Les anciens élèves diplômés de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, de l'institut agricole d'Algérie et de l'école coloniale d'agriculture de Tunis;

c) Les anciens élèves diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur spécialisé ou d'une école d'enseignement agricole privée d'un niveau équivalent à celui des établissements d'enseignement agricole public visés ci-dessus;

d) Les personnes pourvues d'un diplôme de baccalauréat, ou de la première partie du baccalauréat, du diplôme de fin d'études secondaires, du brevet supérieur de l'enseignement primaire, du diplôme des écoles professionnelles municipales de la ville de Paris, du diplôme d'une école de commerce ou d'industrie dépendant du ministère de l'éducation nationale, du certificat de capacité en droit ou du diplôme d'ingénieur des arts et métiers;

e) Les personnes ayant rempli, pendant deux années, les fonctions de directeur, d'inspecteur, de secrétaire ou de comptable dans une caisse de crédit agricole, une association ou une fédération d'associations agricoles, un syndicat agricole, une société coopérative agricole, une société d'assurances mutuelles agricoles;

f) Dix techniciens étrangers titulaires d'une bourse accordée par l'O. N. U. dans les conditions prévues par la résolution du 4 décembre 1948.

Les dossiers d'inscription doivent être adressés avant le 1er janvier 1951 à la sous-direction de l'enseignement (1er bureau), 78, rue de Varenne, à Paris (7e). Ils doivent comprendre:

1° Une demande d'admission au cours de mutualité et de coopération agricoles établie sur papier libre;

2° Un extrait du casier judiciaire du candidat remontant à moins de trois mois à la date de la demande;

3° Une pièce attestant que le candidat remplit les conditions exigées (copie du diplme certifiée conforme, certificat de diplôme délivré par les écoles, certificat d'emploi dans une association agricole légalisé, etc.).

Les candidats qui ont déjà occupé une situation doivent produire, en outre, un état de leurs divers services.

2° *Allocations d'entretien.*

Des allocations d'entretien pourront être accordées par arrêté ministériel aux élèves pendant toute la durée des études et du stage. Elles seront allouées aux élèves dont la situation de famille en justifie l'attribution.

Il est précisé que pour bénéficier de ces allocations ou éventuellement des bourses qui pourront être également attribuées à ces élèves par les organisations de coopération et de mutualité agricoles, ceux-ci devront souscrire l'engagement de remplir pendant cinq ans au moins des fonctions dans une institution de crédit de coopération ou de mutualité agricoles.

Les dossiers de demande d'allocation d'entretien devront être envoyés en même temps que ceux de l'inscription. Ils devront comprendre:

1° Une demande écrite sur papier libre;

2° Un engagement établi sur papier timbré et rédigé ainsi qu'il suit:

Je soussigné (nom et prénoms). . . . . candidat à (une allocation d'entretien) (une bourse) de . . . . . m'engage à restituer à l'Etat, représenté par (le ministère de l'agriculture) (la caisse nationale de crédit agricole),

ou à l'organisation ayant accordé la bourse, le montant (de la bourse) (de l'allocation d'entretien) dont j'aurais bénéficié au cas où, par mon fait, je ne servirais pas pendant cinq ans dans une institution de crédit, de coopération ou de mutualité agricoles.

Cet engagement ne pourra être contracté par les candidats mineurs qu'avec l'autorisation de leur père ou de leur tuteur.

3° Un certificat d'imposition délivré par le percepteur concernant l'intéressé;

4° Une déclaration certifiée sincère et véritable par le candidat, faisant connaître:

a) L'indication de sa situation de famille (célibataire, marié, nombre et âge des enfants);

b) L'énumération de ses moyens d'existence (montant des traitements et salaires, revenus divers, etc.);

5° Si le candidat est partiellement ou totalement à la charge de ses parents, le chef de famille devra fournir en ce qui le concerne, les pièces visées aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus.

3° *Examen et classement de fin d'études.*

Après le stage, les élèves subiront un examen dont les épreuves sont écrites et portent sur les différentes matières du programme de l'enseignement.

Le classement définitif de sortie des élèves sera établi en tenant compte des diverses interrogations écrites, de la valeur des travaux de stage et des résultats de l'examen.

Les ingénieurs agronomes et les ingénieurs agricoles admis au cours et ayant obtenu aux épreuves de sortie 75 p. 100 du total des points pourront recevoir un diplôme de spécialité délivré par le ministre de l'agriculture.

Le nombre de points nécessaires à l'obtention du certificat spécial de fin d'études demeure fixé, pour tous les élèves du cours, à 65 p. 100 du total des points.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de médecins inspecteurs élèves de la santé.

Un concours est ouvert le 5 mars 1951 au ministère de la santé publique et de la population, à Paris, et éventuellement dans un centre qui sera désigné ultérieurement, pour le recrutement de médecins inspecteurs élèves de la santé.

Le nombre de places mises au concours est de sept.

Peuvent être admis à concourir les candidats de l'un ou de l'autre sexe possédant la qualité de Français, âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1951, sous réserve des dispositions du code de la famille et des lois militaires.

Seuls seront autorisés à se présenter à ce concours les candidats qui, titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, sont, de plus, titulaires d'un des diplômes universitaires d'hygiène institués dans les conditions prévues par le décret du 21 juillet 1897.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e), où les demandes devront être déposées avant le 24 février 1951.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	12 déc. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	13 décembre 1950 — Cours relevés avant Bourse	13 décembre 1950 — Cours coté en Bourse
349 90	349 90	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 90 .....
696 75	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	696 75 .....
1221 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1220 50 .....
8100 ..	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8100 .. ..
163 50	.... ..	Côte Fse des somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	164 10 .....
332 90	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 80 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société de Constructions Mécaniques « Duplex »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A FERRIERE-LA-GRANDE (NORD)

R. C. : Avesnes n° 4246 B 106.

Suivant faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 49 obligations de 500 F 3 0/0 (ex-6 0/0 1929) sur les 250 titres à amortir en 1951.

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations sorties au tirage du 15 novembre 1950, lesquelles seront remboursables par 500 F, à partir du 1er janvier 1951, coupon n° 45 (échéance 1er juillet 1951) attaché;

2° Des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

1	1948	357	1950	886	Nov. 49
2	Nov. 49	360	1950	893	1947
3	1950	383	Nov. 49	899	1948
24	Janv. 49	390	1950	901	1947
27	Nov. 49	403	Nov. 49	902	Nov. 49
36	1948	404	1947	903	1950
38	1950	417	1950	917	Nov. 49
43	Janv. 49	438	Nov. 49	929	1950
44	Janv. 49	440	1950	948	Nov. 49
51	1947	441	Nov. 49	958	1950
60	1948	465	1948	991	1947
78	Nov. 49	467	Janv. 49	992	Janv. 49
79	Nov. 49	468	1950	998	1950
93	Janv. 49	473	Nov. 49	999	1947
98	1950	481	1950	1.000	Nov. 49
99	1950	501	Nov. 49	1.001	1950
100	1947	502	1948	1.027	Nov. 49
101	Janv. 49	513	1947	1.031	Janv. 49
104	1948	518	Janv. 49	1.039	Nov. 49
137	1950	532	Janv. 49	1.043	1950
143	Nov. 49	537	1948	1.045	1947
150	1948	568	1950	1.046	1947
153	Janv. 49	597	1950	1.047	1948
155	1950	599	1950	1.066	Janv. 49
161	Nov. 49	606	1950	1.068	Nov. 49
162	1950	607	1950	1.077	1950
179	Nov. 49	651	1950	1.083	Janv. 49
187	Janv. 49	655	1950	1.086	1947
192	Nov. 49	685	Janv. 49	1.090	Nov. 49
195	1947	700	1947	1.091	1948
203	Janv. 49	701	1947	1.122	1950
212	1950	705	1948	1.126	Janv. 49
213	Nov. 49	706	Nov. 49	1.137	1948
219	Janv. 49	708	1950	1.138	1950
226	1950	723	Janv. 49	1.139	Nov. 49
230	1950	725	1948	1.148	1950
231	Nov. 49	729	1950	1.161	Janv. 49
232	1948	730	1950	1.191	Nov. 49
260	Nov. 49	731	1950	1.209	1948
277	1950	775	Nov. 49	1.222	1947
279	1950	778	1950	1.224	Janv. 49
286	Nov. 49	795	Nov. 49	1.226	Nov. 49
289	1948	796	Nov. 49	1.227	Nov. 49
299	Nov. 49	801	Janv. 49	1.237	1950
300	Janv. 49	810	1948	1.239	1950
301	1950	822	Nov. 49	1.241	1950
303	1948	833	1950	1.266	Nov. 49
325	Nov. 49	841	1948	1.277	1947
327	Nov. 49	845	Janv. 49	1.293	1950
331	1947	851	Nov. 49	1.297	Nov. 49
333	Janv. 49	853	1950	1.306	1950
337	1948	857	Nov. 49	1.307	1950
354	1950	874	1950	1.312	1948
1.317	Nov. 49	1.993	Janv. 49	2.609	1950
1.318	Janv. 49	1.998	Nov. 49	2.610	Janv. 49
1.320	Nov. 49	2.000	1950	2.621	Nov. 49
1.331	Janv. 49	2.001	Nov. 49	2.624	1948
1.336	Nov. 49	2.003	Nov. 49	2.633	1950
1.354	Janv. 49	2.004	1950	2.644	1948
1.361	Nov. 49	2.012	1950	2.650	Janv. 49
1.366	1950	2.016	Nov. 49	2.683	1950
1.381	Nov. 49	2.031	Nov. 49	1.684	1950
1.385	1950	2.033	1950	2.701	1948
1.407	Nov. 49	2.037	Nov. 49	2.705	Janv. 49
1.416	1948	2.061	1948	2.706	1950
1.419	1947	2.063	Janv. 49	2.718	Nov. 49
1.421	Nov. 49	2.064	1950	2.720	Nov. 49
1.423	Janv. 49	2.092	Nov. 49	2.725	1950
1.429	Nov. 49	2.103	1948	2.730	1948
1.457	1947	2.113	Janv. 49	2.736	1950
1.461	1950	2.127	1950	2.739	Janv. 49
1.477	Janv. 49	2.129	Nov. 49	2.762	Nov. 49
1.484	1950	2.137	1950	2.764	1950
1.485	1950	2.154	1950	2.772	Janv. 49
1.529	Janv. 49	2.158	Janv. 49	2.773	Janv. 49
1.538	Nov. 49	2.164	Nov. 49	2.774	Nov. 49
1.546	1950	2.173	1948	2.785	1948
1.549	1950	2.180	1950	2.801	1948
1.569	1950	2.197	Janv. 49	2.802	1948
1.571	1950	2.202	Nov. 49	2.803	1947
1.574	1950	2.204	Nov. 49	2.926	1950
1.576	1950	2.208	Janv. 49	2.827	1950
1.579	1950	2.210	1950	2.828	1950
1.600	1950	2.213	1948	2.830	Janv. 49
1.607	1950	2.214	1948	2.835	Nov. 49
1.625	Janv. 49	2.245	Nov. 49	2.838	1947
1.629	1948	2.246	Janv. 49	2.841	Janv. 49
1.646	1950	2.248	1950	2.856	Nov. 49
1.661	1950	2.251	Nov. 49	2.878	Nov. 49
1.683	1950	2.266	Janv. 49	2.885	1950
1.689	Nov. 49	2.268	Nov. 49	2.898	1950
1.701	1950	2.277	1950	2.909	Nov. 49
1.702	Janv. 49	2.298	1948	2.934	1950
1.704	1948	2.300	1947	2.967	1950
1.707	1947	2.301	Janv. 49	2.969	1950
1.708	1947	2.310	1950	2.974	Janv. 49
1.709	Janv. 49	2.313	Nov. 49	2.975	Nov. 49
1.738	1948	2.323	Nov. 49	2.977	Nov. 49
1.761	Janv. 49	2.331	1950	2.979	1947
1.766	Nov. 49	2.341	Nov. 49	2.985	1948
1.767	1950	2.360	1950	2.989	1948
1.768	Nov. 49	2.363	Janv. 49	2.998	Nov. 49
1.770	1950	2.372	1948	3.001	1950
1.784	1947	2.382	Nov. 49	3.002	Janv. 49
1.800	Janv. 49	2.384	Janv. 49	3.003	1948
1.801	1947	2.388	1950	3.004	Nov. 49
1.802	Nov. 49	2.403	1947	3.005	Nov. 49
1.804	Janv. 49	2.407	1950	3.023	Janv. 49
1.806	Nov. 49	2.411	Nov. 49	3.024	Janv. 49
1.808	1948	2.429	1948	3.025	1947
1.813	1950	2.433	Nov. 49	3.040	Nov. 49
1.835	1950	2.453	1948	3.042	Nov. 49
1.849	1950	2.474	Nov. 49	3.053	1948
1.861	1950	2.482	1950	3.060	1948
1.869	Janv. 49	2.499	1950	3.062	Nov. 49
1.872	1948	2.501	Janv. 49	3.068	1947
1.875	Nov. 49	2.502	1950	3.071	1950
1.877	Nov. 49	2.503	1950	3.074	1948
1.888	1950	2.505	1948	3.078	Nov. 49
1.897	1948	2.513	1947	3.092	1950
1.898	1947	2.518	1948	3.111	Janv. 49
1.901	1948	2.522	Nov. 49	3.112	1950
1.904	Nov. 49	2.531	Nov. 49	3.115	1948
1.907	Janv. 49	2.536	Janv. 49	3.121	Nov. 49
1.910	Janv. 49	2.544	1950	3.141	1950
1.911	1950	2.546	1950	3.143	1950
1.912	1950	2.548	1950	3.162	1950
1.925	Janv. 49	2.553	Nov. 49	3.169	Janv. 49
1.946	1950	2.600	Janv. 49	3.179	1950
1.989	Nov. 49	2.601	1947	3.201	Nov. 49
1.991	1950	2.603	Nov. 49	3.212	Janv. 49

3.216	1950	3.850	Nov. 49	4.444	1950
3.227	Nov. 49	3.851	1948	4.451	1947
3.230	Nov. 49	3.858	1950	4.452	Nov. 49
3.232	1950	3.862	Janv. 49	4.453	Nov. 49
3.245	Janv. 49	3.868	1947	4.456	1947
3.257	1947	3.929	1947	4.499	1947
3.258	1950	3.943	1950	4.500	Janv. 49
3.273	Janv 49	3.944	1950	4.502	1948
3.275	Nov. 49	3.954	1950	4.503	Janv. 49
3.300	1950	3.957	Janv. 49	4.526	Janv. 49
3.301	1948	3.959	Janv. 49	4.528	1950
3.302	Janv. 49	3.962	Nov. 49	4.550	Nov. 49
3.303	1947	3.966	1950	4.552	Nov. 49
3.304	Nov. 49	3.970	1948	4.554	1947
3.311	1950	3.975	Janv. 49	4.561	1948
3.321	1950	3.979	1948	4.562	1948
3.334	1948	3.996	Nov. 49	4.563	Janv. 49
3.339	Nov. 49	3.997	1950	4.589	1950
3.340	Nov. 49	3.998	1950	4.599	1950
3.348	1950	3.999	Nov. 49	4.614	Nov. 49
3.376	1950	4.003	1950	4.617	1950
3.401	1950	4.022	1950	4.625	1948
3.428	1948	4.030	1950	4.634	1948
3.429	Janv. 49	4.049	1950	4.636	1950
3.431	1948	4.055	1947	4.667	1950
3.446	Janv. 49	4.066	Janv. 49	4.668	1950
3.459	Nov. 49	4.067	Nov. 49	4.669	1950
3.465	1950	4.074	1950	4.687	1950
3.485	Janv. 49	4.080	1950	4.700	Nov. 49
3.499	1950	4.110	1948	4.701	1950
3.501	1947	4.118	Nov. 49	4.704	Janv. 49
3.502	Nov. 49	4.125	1950	4.706	1948
3.506	1950	4.151	1947	4.747	1950
3.514	Janv. 49	4.155	Janv. 49	4.750	1950
3.518	1947	4.156	1950	4.758	Nov. 49
3.522	Nov. 49	4.163	Janv. 49	4.761	Janv. 49
3.523	1950	4.185	Nov. 49	4.799	1947
3.527	1950	4.188	Nov. 49	4.800	1948
3.530	Nov. 49	4.189	Nov. 49	4.801	1948
3.533	Janv. 49	4.191	Nov. 49	4.802	Janv. 49
3.555	1950	4.200	1950	4.821	1950
3.563	Nov. 49	4.227	Nov. 49	4.823	1950
3.601	1948	4.228	1950	4.825	1950
3.607	1947	4.231	Nov. 49	4.847	Nov. 49
3.608	Janv. 49	4.243	1950	4.856	1950
3.610	Nov 49	4.244	1950	4.858	Janv. 49
3.619	1950	4.246	1948	4.878	1950
3.621	1950	4.254	Nov. 49	4.887	Nov. 49
3.623	1950	4.301	1947	4.901	1950
3.636	Janv. 49	4.302	Nov. 49	4.913	1948
3.637	Nov. 49	4.303	1947	4.919	Janv. 49
3.655	Nov. 49	4.304	Janv. 49	4.922	1950
3.656	Janv. 49	4.305	Nov. 49	4.940	1948
3.660	1947	4.309	1948	4.942	Janv. 49
3.662	1950	4.310	1948	4.947	1947
3.666	Nov. 49	4.317	1950	4.957	1950
3.671	1950	4.328	Janv. 49	4.962	Nov. 49
3.674	Janv. 49	4.334	1950	4.963	Nov. 49
3.689	1950	4.356	1950	4.969	1947
3.718	Nov. 49	4.359	Janv. 49	4.971	Janv. 49
3.720	1950	4.373	1950	4.972	Nov. 49
3.741	Nov. 49	4.375	Nov. 49	4.975	Nov. 49
3.758	1950	4.401	1947	4.991	Nov. 49
3.759	1950	4.402	Nov. 49	4.998	1948
3.777	1948	4.404	Janv. 49	4.999	Janv. 49
3.798	Janv. 49	4.414	1948	5.000	1950
3.829	1950	4.424	1950		
3.840	Janv. 49	4.443	1950		

Société des Etablissements Maria Grimal

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 48 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE SAINT-FLORENTIN, A PARIS

R. C.: Saint-Affrique n° 1406.

Obligations 6 1/2 0/0 1949 *de* 5.000 **F.**

LISTE NUMERIQUE

1° Des 137 obligations amorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 30 novembre 1950;

2° De la série comprenant des obligations sorties au premier tirage et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
662 à 798	1951	2.107 à 2.235	1950

Les obligations sorties au tirage du 30 novembre 1950 seront remboursables à partir du 1er janvier 1951.

Société d'Exploitation des Filatures et Tissages de l'Arsenal

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.300.000 F

SIÈGE SOCIAL: 74, RUE DU TEMPLE, PARIS (3e)

Registre du commerce: Seine n° 316137.

Obligations 4 1/2 0/0 1945 *de* 2 000 *F.*

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties au tirage antérieur et non encore présentées au remboursement.

512 (48) — 721 (48)

Toutes les obligations appelées aux remboursements de 1946 et 1947 ont été présentées au remboursement.

Les amortissements des années 1949 et 1950 ont eu lieu par rachats en Bourse.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA ROCHELLE

EMPRUNT DE 1.600.000 F

TIRAGE DU 23 NOVEMBRE 1950 DE 68 OBLIGATIONS

Emprunt de 1.600.000 F autorisé par décrets du 22 janvier 1936 et du 16 mars 1937 en vue de l'électrification de la station de pompage des formes de radoub et de nouvelles installations d'outillage au port de la Rochelle-Pallice.

Liste des obligations à rembourser, tirage de ce jour y compris.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
27	49	533	50	1.064	50
38	49	536	50	1.065	49
64	49	546	49	1.066	49
70	50	601	49	1.097	50
74	50	604	49	1.098	49
76	48	627	49	1.103	49
91	50	643	49	1.122	50
132	49	655	50	1.142	50
148	50	660	50	1.169	50
150	50	683	49	1.172	50
152	49	692	50	1.185	50
166	50	720	49	1.203	50
191	50	725	49	1.231	49
202	50	728	49	1.235	50
223	50	738	50	1.274	49
255	49	745	50	1.339	50
257	50	749	49	1.344	50
263	50	770	49	1.363	50
269	50	773	50	1.368	49
270	48	792	50	1.375	50
271	50	796	50	1.390	49
315	50	797	50	1.398	50
326	50	811	49	1.414	49
327	50	823	50	1.428	49
348	49	825	49	1.430	49
370	49	850	50	1.436	50
396	49	895	49	1.442	50
410	48	897	49	1.462	50
426	49	898	50	1.476	49
438	50	915	50	1.505	49
439	50	962	50	1.506	50
445	50	985	50	1.558	49
447	50	1.004	49	1.571	49
453	50	1.005	50	1.577	50
475	50	1.024	50	1.584	50
498	50	1.031	49	1.585	50
512	50	1.036	50	1.589	49
527	50	1.053	50	1.599	50

Toutes ces obligations seront remboursables à partir du 1er février 1951 à la banque Pilard, rue Chaudrier, à la Rochelle, au prix de 1.000 F net par obligation et contre remise des titres.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE LORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.225.000 F

SIÈGE SOCIAL: 156, RUE DE L'UNIVERSITÉ, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 35560.

Obligations 4 0/0 1906.

Numéros des 85 obligations sorties au tirage du 24 novembre 1950, remboursables à partir du 1er janvier 1951 au taux net de 493 F (quatre cent quatre-vingt-treize francs) pour les titres nominatifs et au porteur et de celles restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES des tirages.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES des tirages.
10	1950	1.408	1949	2.313	1950
27	1944	1.473	1950	2.345	1950
43	1948	1.496	1950	2.413	1950
93	1950	1.505	1946	2.425	1950
109	1950	1.506	1948	2.427	1950
134	1950	1.507	1950	2.450	1950
150	1950	1.517	1950	2.607	1950
165	1950	1.526	1948	2.640	1950
168	1950	1.558	1945	2.653	1948
186	1950	1.561	1949	2.670	1948
203	1950	1.573	1946	2.678	1950
230	1948	1.576	1947	2.689	1946
429	1950	1.579	1948	2.690	1949
448	1950	1.580	1948	2.702	1949
493	1949	1.581	1950	2.744	1946
504	1949	1.645	1949	2.745	1947
515	1948	1.662	1950	2.761	1950
546	1950	1.670	1947	2.765	1945
555	1950	1.673	1950	2.771	1950
557	1949	1.686	1941	2.774	1946
562	1949	1.700	1949	2.779	1948
568	1948	1.737	1944	2.822	1950
600	1949	1.740	1949	2.823	1948
616	1944	1.741	1949	2.839	1950
637	1950	1.787	1948	2.845	1948
642	1948	1.837	1950	2.849	1950
647	1949	1.851	1949	2.870	1950
718	1949	1.852	1950	2.892	1950
762	1948	1.896	1950	2.904	1947
775	1948	1.926	1950	2.923	1950
776	1947	1.931	1950	2.951	1950
825	1950	1.946	1949	2.966	1950
843	1948	1.958	1949	2.980	1950
860	1945	1.980	1950	2.999	1950
1.000	1947	1.982	1949	3.000	1950
1.002	1948	2.009	1950	3.454	1950
1.004	1950	2.016	1950	3.455	1948
1.038	1950	2.028	1948	3.471	1950
1.056	1950	2.031	1950	3.496	1950
1.076	1950	2.041	1946	3.207	1947
1.147	1950	2.042	1950	3.216	1950
1.152	1950	2.058	1946	3.220	1949
1.214	1950	2.094	1950	3.233	1950
1.218	1950	2.116	1942	3.235	1948
1.220	1944	2.119	1950	3.266	1950
1.225	1948	2.172	1950	3.290	1950
1.226	1947	2.215	1950	3.294	1950
1.227	1947	2.221	1950	3.333	1948
1.229	1948	2.223	1950	3.334	1948
1.230	1944	2.224	1950	3.354	1950
1.232	1950	2.228	1944	3.394	1949
1.241	1947	2.231	1948	3.399	1949
1.272	1950	2.241	1944	3.460	1949
1.296	1947	2.268	1950	3.475	1948
1.336	1950	2.280	1949	3.476	1950
1.358	1950	2.292	1949	3.554	1950
1.381	1949	2.298	1945	3.567	1949
1.387	1950				

AU LION D'ARLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 31.920.000 F

SIÈGE SOCIAL: 45, AVENUE SADI-CARNOT, A ARLES (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C.: Arles 3823.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 110 obligations 4 1/4 0/0 1945 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1951.

Toutes les obligations amorties sont donc remboursées. Il n'y aura, par conséquent, aucun tirage cette année.

SAINT FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 909.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 34, RUE DU LOUVRE, PARIS (1er)

R. C.: Seine n° 64484.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 1.451 obligations 4 0/0 1946.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué pour l'amortissement du 1er janvier 1951.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 0/0 1946 sorties en 1946 et non encore remboursées.

40.234 à 41.125

Société d'Eclairage, Chauffage et Forces Motrices de Montbéliard, Audincourt et Extensions

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.050.000 F

SIÈGE SOCIAL: A MONTBELIARD

OBLIGATIONS 5 0/0 1931

Amortissement de 1950.

Liste des 110 obligations sorties au tirage du 30 novembre 1950 et qui seront remboursables à partir du 1er juillet 1951.

74	104	113	130	143	1.505	1.522	1.535	1.537	1.547
227	232	241	245	262	1.558	1.582	1.603	1.613	1.632
286	318	351	352	357	1.661	1.680	1.789	1.917	1.937
373	392	403	435	480	1.939	2.044	2.045	2.159	2.161
609	672	697	706	755	2.182	2.193	2.223	2.270	2.277
762	793	822	823	828	2.306	2.311	2.384	2.402	2.404
832	858	872	959	1.037	2.415	2.417	2.420	2.442	2.541
1.091	1.095	1.121	1.134	1.138	2.552	2.560	2.567	2.606	2.611
1.155	1.197	1.204	1.225	1.226	2.624	2.635	2.675	2.712	2.713
1.240	1.264	1.331	1.342	1.355	2.808	2.843	2.845	2.849	2.868
1.369	1.421	1.450	1.451	1.492	2.896	2.965	2.979	2.986	3.009

Les obligations sont remboursables pour la somme de 1.000 F, plus les coupons échus au 1er juillet 1951.

Le dernier coupon à payer sur ces titres sera le coupon n° 40.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et qui n'ont pas été présentées au remboursement.

Tirage de novembre 1949.

Remboursement le 1er janvier 1950.

148	246	306	360	382	1.525	1.565	1.578	1.630	1.776
396	476	527	558	647	1.817	1.818	1.936	1.949	2.134
626	658	767	790	836	2.460	2.535	2.604	2.661	2.673
861	863	939	955	987	2.680	2.681	2.692	2.723	2.725
1.110	1.257	1.279	1.444	1.482	2.728	2.970	2.989	3.040	

Tirage de novembre 1948.

Remboursement le 1er janvier 1949.

224	491	654	730	1.201	1.674	1.726	1.860	1.925	2.524
1.274	1.312	1.392	1.435	1.446	2.722	2.888	2.902	2.959	

Tirage de novembre 1947.

Remboursement le 1er janvier 1948.

1.028	1.272	1.436	1.480	1.485	1.486	1.810	2.513	
		2.654	2.656	3.017				

Tirage de novembre 1946.

Remboursement le 1er janvier 1947.

1.935 2.118

Tirage de novembre 1945.

Remboursement le 1er janvier 1946.

278 2.718

Tirage de novembre 1944.

Remboursement le 1er janvier 1945.

1.273

Tirage de novembre 1941.

Remboursement le 1er janvier 1942.

1.460 1.777 3.033 3.035 3.036

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

SERVICE DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 500, 1.000 ET 5.000 F 4 1/4 0/0 1937

DE LA

Compagnie parisienne de distribution d'électricité

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

LISTE NUMERIQUE

1° Des séries contenant des obligations de 500, 1.000 et 5.000 F, amorties au tirage du 10 octobre 1950 et remboursables à partir du 1er décembre 1950 à 501, 1.000 et 5.000 F;

2° Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
COUPURES DE 500 (coupures unitaires).									
94.401 à 500	50	570.301 à 400	49	601.601 à 700	50	676.101 à 200	50	741.301 à 400	50
94.701 à 800	49	570.401 à 500	50	601.801 à 900	50	676.901 à 677.000	50	742.101 à 200	50
99.201 à 300	50	570.701 à 800	50	607.201 à 300	50	677.701 à 800	50	744.801 à 900	50
500.296 à 300	45	571.601 à 900	50	610.101 à 200	49	678.601 à 700	50	745.701 à 800	50
502.201 à 300	50	572.151 à 200	45	611.401 à 500	49	682.801 à 900	50	751.601 à 700	50
503.301 à 400	50	572.201 à 300	45	612.001 à 100	50	683.201 à 300	50	754.901 à 755.000	50
504.701 à 800	50	572.401 à 500	49	613.001 à 100	50	684.901 à 685.000	50	760.801 à 900	50
505.701 à 800	50	572.801 à 900	49	613.291 à 300	49	690.001 à 100	50	767.501 à 600	50
507.901 à 508.000	50	573.151 à 200	46	614.301 à 400	50	691.101 à 200	50	770.501 à 600	50
509.201 à 300	50	573.501 à 600	49	614.501 à 600	50	693.001 à 100	50	780.201 à 300	50
509.701 à 800	50	573.801 à 900	49	617.301 à 400	50	694.901 à 695.000	50	782.101 à 200	50
513.501 à 600	50	574.701 à 710	46	618.001 à 100	49	696.201 à 300	50	784.901 à 785.000	50
525.301 à 400	50	575.101 à 200	50	620.701 à 800	49	698.801 à 900	50	787.701 à 800	50
529.301 à 400	50	575.301 à 400	50	621.101 à 200	50	700.101 à 200	50	788.501 à 600	50
531.801 à 900	50	575.837 à 900	46	621.501 à 600	50	700.701 à 800	50	792.501 à 600	50
531.501 à 600	50	577.801 à 900	45	622.501 à 600	49	706.601 à 700	50	792.701 à 800	50
535.101 à 500	50	578.001 à 100	47	623.401 à 500	49	706.701 à 800	50	794.001 à 100	50
536.501 à 600	50	579.401 à 500	49	626.201 à 300	49	706.801 à 900	50	796.201 à 300	50
537.601 à 700	50	579.901 à 580.000	49	635.001 à 100	50	707.501 à 600	50	799.901 à 800.000	50
541.101 à 200	50	580.201 à 300	50	637.101 à 200	50	709.901 à 710.000	50	801.401 à 500	50
542.501 à 600	50	580.801 à 900	49	641.601 à 700	50	710.501 à 600	50	803.001 à 100	50
543.401 à 500	47	581.301 à 400	44	641.801 à 900	50	720.001 à 100	50	812.201 à 300	49
543.501 à 550	45	581.701 à 800	48	642.701 à 800	50	723.801 à 900	50	815.601 à 700	49
545.201 à 300	50	584.701 à 800	50	646.801 à 900	50	724.201 à 300	50	816.201 à 300	50
552.801 à 900	50	586.901 à 587.000	50	648.101 à 200	50	725.201 à 300	50	816.710 à 714	45
555.401 à 500	50	590.001 à 100	50	653.501 à 500	50	726.001 à 100	50	816.751 à 800	45
556.101 à 200	50	593.001 à 100	50	658.201 à 300	50	735.001 à 100	50	817.001 à 100	50
556.201 à 300	50	593.801 à 900	49	658.501 à 600	50	737.601 à 700	50	818.701 à 600	50
558.701 à 800	49	599.801 à 900	50	659.601 à 700	50	740.101 à 500	50	818.601 à 700	50
559.501 à 600	50	599.901 à 600.000	50	666.301 à 400	50			819.601 à 700	49
560.501 à 600	50	600.601 à 700	50	669.101 à 200	50				
566.201 à 300	50			670.401 à 500	50				
568.001 à 039	48			672.401 à 418	50				
				674.101 à 200	50				
GROUPES PAR 10 NUMÉROS COTÉS EN COUPURES DE 5.000 F									
104.301 à 400	50	185.201 à 300	50	267.201 à 300	50	315.901 à 316.000	50	425.201 à 300	50
106.401 à 500	50	186.201 à 300	50	269.901 à 270.000	50	346.501 à 600	49	426.101 à 500	50
106.501 à 600	50	190.301 à 400	50	272.101 à 200	50	347.401 à 500	50	426.901 à 427.000	50
108.001 à 100	50	197.801 à 900	50	273.801 à 900	50	350.701 à 800	50	429.201 à 300	50
111.301 à 400	50	202.601 à 700	50	274.501 à 600	50	351.701 à 800	49	429.901 à 430.000	50
111.501 à 600	50	203.701 à 800	49	277.801 à 900	50	352.001 à 100	50	431.301 à 400	50
114.801 à 900	50	206.201 à 300	50	278.301 à 400	50	354.301 à 400	50	432.401 à 500	50
115.101 à 200	49	207.701 à 800	50	297.001 à 100	50	354.401 à 500	50	432.501 à 600	50
115.301 à 400	48	214.901 à 215.000	50	297.201 à 300	50	357.401 à 500	50	434.401 à 200	50
118.201 à 300	50	218.701 à 800	50	300.801 à 900	50	359.501 à 600	50	436.701 à 800	50
118.601 à 700	50	221.401 à 500	50	301.001 à 100	50	362.401 à 500	50	443.301 à 400	50
121.801 à 900	50	223.701 à 800	50	303.201 à 300	50	364.501 à 600	49	447.901 à 448.000	50
122.401 à 500	50	225.201 à 300	50	304.601 à 700	50	366.401 à 500	50	453.901 à 454.000	50
128.601 à 700	50	226.701 à 800	50	314.801 à 900	50	371.201 à 300	49	462.201 à 300	50
134.901 à 135.000	50	229.901 à 230.000	50	316.801 à 900	50	372.801 à 900	50	467.901 à 468.000	50
144.601 à 700	50	230.301 à 400	50	322.901 à 323.000	50	373.401 à 500	49	468.501 à 600	50
147.501 à 600	50	230.801 à 900	50	327.901 à 328.000	50	380.201 à 300	50	474.201 à 300	50
149.701 à 800	50	231.001 à 100	50	331.901 à 332.000	50	382.501 à 600	49	478.101 à 200	50
151.101 à 200	50	233.601 à 700	50	333.901 à 334.000	50	387.401 à 500	50	480.301 à 400	50
152.401 à 500	50	236.201 à 300	50	334.501 à 600	50	387.701 à 800	50	485.301 à 400	50
155.001 à 100	50	236.401 à 500	50	339.401 à 500	50	391.201 à 300	50	489.101 à 200	50
156.201 à 300	50	237.101 à 200	50	339.501 à 600	49	392.401 à 500	50	490.501 à 600	50
159.901 à 160.000	50	242.101 à 200	50	340.001 à 100	50	393.601 à 700	50	490.901 à 491.000	50
163.001 à 100	50	249.801 à 900	50	340.301 à 400	50	395.201 à 300	50	493.101 à 200	50
163.601 à 700	50	251.101 à 200	50	342.501 à 600	50	407.901 à 408.000	50	493.601 à 700	50
164.501 à 600	50	252.501 à 600	50	342.801 à 900	49	416.801 à 900	50	493.701 à 800	50
164.601 à 700	50	252.801 à 900	50	342.901 à 343.000	50	420.901 à 421.000	50	493.801 à 900	50
174.301 à 400	50	253.101 à 200	50	343.401 à 500	49	421.801 à 900	50	495.701 à 800	50
176.101 à 200	50	255.601 à 700	50	343.701 à 800	50	422.101 à 200	50	496.501 à 600	50
180.301 à 400	50	261.101 à 200	50			424.601 à 700	50		
183.101 à 200	50	263.301 à 400	50			424.901 à 425.000	50		
184.801 à 900	50	263.401 à 500	50						

Coupures de 5.000 F

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
91 à 100	50	2.291	50	3.801 à 803	50	4.841 à 850	49	6.785 à 788	50
172 à 180	48	2.294 à 296	50	3.805 et 806	50	4.871	49	6.801 à 803	50
261 à 270	50	2.299 et 300	50	3.873 à 878	50	5.091 et 092	50	6.864 à 870	50
331 à 338	50	2.374 à 380	48	3.981 à 990	50	5.095 à 098	50	6.877 à 880	47
524 à 530	49	2.501 à 507	49	4.044 à 046	45	5.121 à 124	47	6.962 à 964	48
561 à 565	49	2.581	47	4.111 et 112	50	5.405 à 410	50	7.891 à 900	50
581 à 585	50	2.612	48	4.114 à 118	50	5.441 et 442	50	8.041 à 050	50
588 et 589	50	2.704 à 710	47	4.151	50	5.449	50	8.481 à 490	50
841 et 845	49	2.731 et 732	50	4.153 et 154	50	5.522 à 524	49	8.651 à 660	49
979 et 980	46	2.737 à 740	50	4.156 à 159	50	5.736 et 737	50	8.671 à 680	50
1.093 et 094	49	2.925	48	4.196 à 198	49	5.803 à 807	47	8.681 à 690	48
1.166 à 168	50	2.971 à 973	50	4.207 à 210	50	6.007 à 010	49	8.821 à 830	50
1.593 et 594	50	2.975 à 977	50	4.231 à 233	50	6.101 à 103	50	9.131 à 140	50
1.596 et 597	50	3.191 à 200	50	4.235	50	6.107	50	9.151 à 160	50
1.600	50	3.241 à 250	50	4.237 à 239	50	6.109 et 110	50	9.621 à 630	49
1.751	50	3.266 et 267	49	4.271 à 278	49	6.217 à 220	47	9.631 à 640	49
1.753 à 758	50	3.299 et 300	47	4.311 et 312	50	6.252 à 260	50	9.801 à 810	50
1.760	50	3.331 et 332	50	4.314 à 317	50	6.261 à 270	48	9.811 à 820	50
1.771 et 772	50	3.337 à 340	50	4.320	50	6.304 à 310	49	10.001 à 010	50
1.774 à 776	50	3.362 à 370	50	4.365 et 366	43	6.323	44	10.211 à 220	50
2.014 à 017	49	3.381 à 383	49	4.390	45	6.331 à 340	50	10.311 à 320	50
2.152 à 157	50	3.561 et 562	50	4.601	50	6.351 à 354	49	10.341 à 350	50
2.160	50	3.565 et 566	50	4.606	50	6.681 à 690	49	10.501 à 510	50
2.201 à 210	50	3.569	50	4.608 à 610	50	6.783	50	10.981 à 990	50

Coupures de 1.000 F

11.601 à 650	50	25.820 à 823	48	36.305 à 316	49	47.666 à 671	50	58.131 à 133	50
13.680 à 700	48	25.833 à 849	48	36.350	49	47.674 et 675	50	58.701 à 734	48
13.801 à 805	50	26.113 à 139	49	36.601 à 612	48	47.680 à 682	50	58.737 à 750	48
13.810 à 812	50	26.141	49	36.633 à 636	48	47.685 à 687	50	58.951 à 999	50
13.815 à 850	50	26.148	49	37.667 à 688	49	47.689 à 694	50	59.351 à 354	50
14.701 à 732	50	26.241 à 245	48	37.694 à 700	49	47.696 à 700	50	59.358 à 367	50
14.743 à 750	50	26.447	45	38.151 à 158	50	47.863 à 873	48	59.378 à 389	50
14.751 à 800	50	26.456	45	38.176 à 195	50	47.879	48	59.391 à 400	50
14.851 à 860	48	26.651 à 655	48	39.601 à 605	50	48.351 et 352	49	59.580 à 582	48
14.871 à 890	48	26.901 à 906	50	39.609	50	48.369 à 376	49	60.349 et 350	44
15.155 à 175	50	26.913 à 917	50	39.614 à 618	50	48.971 à 979	48	60.510 à 550	50
15.179	50	26.923 et 924	50	39.639 à 641	50	48.986 à 999	48	60.701 à 717	48
15.185 à 198	50	26.926 et 927	50	39.644 à 650	50	49.553 à 556	50	61.701 à 706	49
15.200	50	26.935 à 948	50	41.843 à 850	48	49.564	50	61.730	49
15.201 à 242	48	27.103 et 104	50	41.958 à 965	49	49.567 à 571	50	61.738 à 750	49
15.551 à 554	50	27.108 à 126	50	41.972 à 42.000	49	49.573 à 578	50	62.201 à 208	50
15.558 à 561	50	27.130 et 131	50			49.598	50	62.211 à 216	50
15.568 à 577	50	27.134 à 145	50	42.001 à 003	50	50.101 à 115	50	62.221 à 243	50
15.751 à 800	50	27.147 à 150	50	42.014 à 050	50	50.129 à 134	50	62.248 à 250	50
17.201 à 250	50	27.268 à 281	48	42.104 à 109	49	50.149 et 150	50	63.125 à 128	44
17.399 et 400	47	27.374 à 385	48	42.234 et 235	45	50.267 à 273	47	64.546 à 550	48
17.801 à 811	49	27.477 à 487	47	42.951 à 956	50	50.601 à 619	50	64.777 à 788	49
17.826 à 834	49	27.853	50	42.966 à 970	50	50.622	50	64.901 à 908	50
17.840 à 846	49	27.856 à 859	50	42.978 à 989	50	50.626 à 630	50	64.922 à 937	50
18.251 à 259	49	27.861 à 877	50	42.992 à 999	50	50.634 à 637	50	65.093 et 094	49
18.265 à 276	49	27.883 à 887	50	43.304 à 331	50	50.640 à 650	50	66.754	44
18.283 à 300	49	27.895 à 897	50	43.334 à 350	50	51.151 et 152	47	68.162 à 174	50
18.501 à 504	50	29.087 et 088	48	43.351 à 368	50	51.166	47	68.177 et 178	50
18.506 à 509	50	29.049 à 099	48	43.371 à 400	50	51.178 à 188	47	68.189 à 200	50
18.511 à 515	50	29.714 à 720	47	43.501 à 507	49	51.199 et 200	47	68.562 à 577	50
18.518 à 529	50	29.729 à 734	47	43.534 à 550	49	51.359	50	68.580 et 581	50
18.532 à 550	50	30.010 à 014	46	44.201 à 225	50	51.393 à 400	50	69.417 à 448	49
18.701 à 750	50	30.140 à 148	49	44.231 à 247	50	51.401 et 402	50	69.701 à 711	48
18.752 à 800	47	30.180 à 187	48	44.311 à 319	49	51.406 et 407	50	69.724 à 743	48
19.251 à 279	50	30.601 et 602	48	44.328 et 329	49	51.410 à 416	50	70.205 à 211	49
19.284 à 294	50	31.906 à 916	48	44.346 à 348	49	51.420	50	70.219 à 246	49
20.151 à 168	50	32.500	45	44.601 à 606	50	51.422 à 427	50	70.551 à 572	50
20.173 à 183	50	33.363 à 387	50	44.609	50	51.429	50	70.591 à 593	50
20.186 à 500	50	33.392 à 397	50	44.613 à 618	50	51.436 à 440	50	70.596 à 598	50
20.901 à 925	49	33.400	50	44.637 et 638	50	52.572 à 576	46	70.712 à 735	48
20.931 à 937	49	33.623 à 632	48	44.643 à 650	50	53.101	50	70.746	48
20.945 à 950	49	33.762 à 773	48	44.651 à 665	50	53.110 à 113	50	70.854 à 869	48
20.951 à 955	48	33.986 à 34.000	49	44.667 à 671	50	53.115 à 127	50	71.851 à 880	48
21.051 et 052	50	34.051 à 053	50	44.676	50	53.131 à 135	50	72.348 à 350	46
21.055 à 062	50	34.057 et 058	50	44.688 et 689	50	53.137 à 150	50	72.772 à 781	46
21.065 à 074	50	34.060 à 067	50	44.700	50	53.401 à 403	50	74.103	50
21.076 à 091	50	34.071 à 073	50	45.024 à 031	48	53.405 à 421	50	74.112 à 121	50
21.096	45	34.076 et 077	50	46.004 à 008	50	53.444 à 450	50	74.129 à 150	50
22.084 à 100	50	34.083 à 089	50	46.015	50	55.867 à 869	45	74.852 à 867	50
22.151 à 155	50	34.167 à 180	47	46.018	50	55.892	45	74.869 à 898	50
22.159	50	34.418 à 424	49	46.020 et 021	50	56.551 à 564	49	74.900	50
22.174 à 179	50	34.429 à 443	49	46.027	50	56.578 à 600	49	75.266 à 278	50
22.185 à 200	50	34.752 à 757	50	46.041 à 043	50	57.005 et 016	49	75.294 à 298	50
22.678 à 699	50	34.766 à 770	50	47.160 à 200	48	57.022 à 047	49	76.251 à 265	48
23.551 à 556	50	34.797 à 800	50	47.414 à 422	50	58.008 à 024	50	76.271 à 297	48
23.562 à 567	50	36.071 à 075	49	47.427 à 433	50	58.046 à 050	50	77.049 à 050	49
23.569	50	36.089 à 097	49	47.448 à 450	50	58.101 à 125	50	77.351 à 378	50
25.601 à 624	50	36.301 à 303	49	47.651 à 660	50	58.127	50	77.382 à 399	50
25.640	50								

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
77.399 et 400	50	78.359 à 379	49	78.998 et 999	50	79.941 à 950	48	82.501	49
77.601 à 604	49	78.384 à 390	49	79.070 à 088	47	80.553 et 554	43	82.513 et 514	49
77.607 et 608	49	78.429 à 433	49	79.092 à 100	47	80.719 à 728	50	82.541 à 545	49
77.642 à 650	49	78.440 à 450	49	79.177	46	80.736 à 743	50	82.611	50
77.852 à 854	50	78.512 à 525	48	79.183 à 186	46	80.851 à 862	49	82.614 à 621	50
77.861 à 871	50	78.557 à 600	47	79.402 et 403	46	80.873 à 885	49	82.624 à 650	50
77.878 à 893	50	78.801 à 816	49	79.601 à 635	50	80.896 à 900	49	82.752 à 766	45
78.217	50	78.956 à 966	50	79.637 à 640	50	80.967 à 970	49	84.701 à 750	50
78.247 à 249	50	78.973 à 985	50	79.906	48	82.043 à 045	48	84.901 à 950	50

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930

DE LA

Société des forces motrices de l'Est.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930) de la Société des forces motrices de l'Est, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
126	44	15.999	46	32.926	45
198	46	16.264	47	33.149	47
362	46	16.622	47	33.668	45
649	47	16.797	44	34.438	47
732	47	16.965	47	34.449	46
1.288	47	17.107	47	34.973	47
1.801	47	17.180	47	34.975	45
2.798	47	17.234	47	35.308	47
3.096	47	17.407	47	36.538	46
3.433	46	17.409	45 opp.	37.543	47
3.674	45	17.963	47	37.642	47
3.699	45	18.979	45	37.647	46
3.877	44 opp.	19.064	47	38.239	47
4.541	45	19.476	47	38.270	47
4.654	46	19.543	47	38.283	46
5.348	46	19.968	47	38.522	46
5.449	47	20.275	47	38.696	46
6.100	47	20.394	46	39.419	46
6.109	46	20.788	44	39.879	46
6.415	46	20.800	45	40.566	47
6.534	45	21.049	47	40.950	47
6.648	46	21.602	47	41.284	44
6.789	45	21.802	47	41.285	47
6.790	47	22.451	47	41.317	47
7.709	47	22.723	43	41.362	45
8.057	47	22.725	46	41.370	47
8.128	46	23.138	47	41.382	46
8.245	45	23.344	47	42.708	47
8.283	47	23.420	47	43.071	47
8.287	44	24.145	47	43.495	47
8.390	47	25.422	44	44.162	47
9.434	46	26.494	44	44.233	47
10.758	47	26.532	45	44.249	44
11.042	47	26.576	47	44.818	47
11.429	47	26.942	46	44.982	47
11.523	45 opp.	28.063	47	45.029	47
11.621	45	28.135	46	45.045	45
11.732	47	28.689	47	45.427	41
12.339	45	29.185	46	45.492	45
12.389	47	29.903	45	45.532	45
12.486	45 opp.	30.059	47	45.581	47
12.625	47	30.502	45	46.854	47
13.002	46	31.160	47	47.138	44
13.378	43	31.864	45	47.563	47
13.782	47	31.873	43	47.583	45
13.880	46	31.879	44	47.726	47
13.906	47	32.098	47	49.699	47
14.190	47	32.637	47	49.768	46
14.264	47	32.922	44		

Compagnie des Mines, Fonderies et Forges d'Alais

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240.336.500 F

2, RUE LORD BYRON, PARIS (8e)

R. C.: Seine 111653.

Emprunt 4 1/2 0/0 1941.

Les 140 obligations à amortir le 20 décembre 1950 ayant été rachetées en Bourse, il ne sera pas procédé, pour le neuvième amortissement, à un tirage au sort.

Obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Tirage du 19 novembre 1945.

1.395 — 1.396 — 3.567 à 3.570 — 5.095 à 5.100.

Tirage du 19 novembre 1946.

3.045 à 3 049 — 3.578 à 3.760.

VERRERIE SOUCHON-NEUVESEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.213.000 F

SIÈGE SOCIAL: 8, RUE DE LA BOURSE, A LYON

R. C.: Lyon B 2401.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 2.000 F.

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté en Bourse 169 obligations 4 1/2 0/0 1942, soit l'intégralité de l'annuité d'amortissement prévue pour le 1er février 1951.

En conséquence, il n'a pas été procédé à un tirage au sort.

Le conseil d'administration.

Liste de rappel des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

2.776 3.503 3.663 3.674 4.932 7.359

ETABLISSEMENTS J. PARIZOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 18.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, BOULEVARD GEORGES-CLEMENCEAU, A DIJON (CÔTE-D'OR)

Registre du commerce: Dijon n° 9955.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1946.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 76 obligations sorties au cinquième tirage au sort du jeudi 30 novembre 1950** et formant avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice la totalité de l'annuité à amortir au 1er janvier 1951. Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
96 à 137	50	902 à 906	49
876	49	995 à 1.070	51

L'UNION NORMANDE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 29.750.000 F

SIÈGE SOCIAL : 21 A, QUAI DU HAVRE, ROUEN (SEINE-INFÉRIEURE)

Registre du commerce : Rouen n° B 250.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, l'Union normande a procédé au rachat en Bourse des 168 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 1er janvier 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Série d'obligations amorties au tirage du 1er décembre 1947 comprenant des titres non encore remboursés.

7.282 à 7.429

FABRIQUES de CONSERVES DE LUNEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 9.649.000.800 F

SIÈGE SOCIAL : 10 *bis*, RUE CARNOT, LUNÉVILLE (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Liste des 43 obligations 6 0/0 1930 (1re série) sorties au tirage du 17 novembre 1950.

37	51	81	83	127	1.297	1.407	1.424	1.465	1.481
130	176	229	256	259	1.482	1.503	1.541	1.608	1.623
287	301	414	513	573	1.677	1.700	1.716	1.747	1.776
583	820	944	985	988	1.777	1.816	1.965		
989	1.001	1.015	1.131	1.153					

Ces obligations seront remboursables, coupon 42 (1er juillet 1951) attaché, aux caisses de la société, à raison de 1.000 F net par titre, à partir du 2 janvier 1951.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

116	173	205	236	291	1.187	1.219	1.417	1.508	1.560
416	749	769	863	891	1.571	1.661	1.698	1.798	1.876
892	1.014	1.104	1.174	1.182	1.918				

Compagnie des Tramways Départementaux des Deux-Sèvres

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : PARTHENAY

SIÈGE ADMINISTRATIF : 13, RUE AUBER, A PARIS

R. C. : Parthenay 4980.

Liste des obligations 3 0/0 1900-1902 sorties au tirage du 15 juin 1950 conformément au tableau d'amortissement.

PREMIÈRE SÉRIE. — Nos 1 à 10.000 (261) remboursables à 482 F.

DEUXIÈME SÉRIE. — Nos 10.001 à 10.800 (21) remboursables à 473 F.

6	161	183	283	324	5.583	5.625	5.626	5.642	5.674
328	357	434	435	455	5.683	5.693	5.701	5.718	5.745
493	495	512	521	545	5.783	5.835	5.869	5.901	5.910
624	668	671	682	738	5.955	6.037	6.043	6.067	6.125
759	871	878	1.005	1.034	6.158	6.200	6.265	6.267	6.336
1.070	1.092	1.154	1.171	1.184	6.339	6.349	6.434	6.478	6.518
1.205	1.230	1.262	1.287	1.382	6.572	6.626	6.720	6.757	6.857
1.383	1.385	1.421	1.433	1.494	6.921	6.931	6.954	7.053	7.067
1.630	1.632	1.661	1.725	1.751	7.084	7.127	7.159	7.264	7.289
1.759	1.785	1.838	1.891	1.977	7.311	7.410	7.438	7.486	7.495
2.004	2.006	2.015	2.023	2.056	7.571	7.577	7.585	7.587	7.632
2.070	2.157	2.182	2.209	2.268	7.636	7.674	7.688	7.694	7.749
2.281	2.291	2.300	2.324	2.344	7.781	7.790	7.827	7.860	7.887
2.376	2.390	2.420	2.502	2.568	7.888	7.904	7.949	7.998	8.017
2.588	2.622	2.704	2.803	2.969	8.025	8.049	8.058	8.097	8.121
2.970	3.010	3.079	3.087	3.094	8.258	8.501	8.538	8.546	8.567
3.102	3.130	3.198	3.273	3.335	8.639	8.655	8.694	8.730	8.813
3.360	3.380	3.412	3.413	3.439	8.833	8.863	8.886	8.897	8.898
3.541	3.559	3.575	3.598	3.638	8.932	8.972	9.014	9.066	9.072
3.658	3.690	3.691	3.799	3.816	9.132	9.161	9.166	9.214	9.221
3.924	3.983	3.985	4.032	4.041	9.224	9.232	9.237	9.261	9.268
4.167	4.177	4.256	4.288	4.309	9.392	9.415	9.542	9.564	9.622
4.330	4.345	4.377	4.502	4.535	9.645	9.759	9.796	9.841	9.907
4.653	4.671	4.717	4.722	4.797	9.913	9.942	9.961	9.972	10.039
4.852	4.901	4.904	4.929	4.945	10.068	10.159	10.176	10.187	10.212
4.949	4.956	4.965	5.014	5.056	10.221	10.281	10.339	10.340	10.387
5.062	5.102	5.106	5.128	5.274	10.397	10.407	10.454	10.499	10.510
5.335	5.418	5.423	5.434	5.472	10.534	10.553	10.598	10.617	10.691
5.490	5.525	5.552	5.569	5.576					

Le remboursement de ces obligations s'effectuera, coupon nos 103 et suivants attachés, à partir du 1er janvier 1951, au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris.

Tirages antérieurs restant à rembourser

Tirage de 1929.

4.094

Tirage de 1932.

5.521 6.426

Tirage de 1933.

4.825

Tirage de 1935.

5.600

Tirage de 1937.

4.617 6.140

Tirage de 1938.

7.770 8.074 9.990

Tirage de 1939.

53 5.851 9.986

Tirage de 1940.

1.793 7.650

Tirage de 1941.

1.899 4.610 7.165

Tirage de 1942.

4.613 7.477 8.201 8.419

Tirage de 1943.

376 659 1.142 4.707 4.710
9.351 9.531

Tirage de 1944.

854 2.086 4.612 4.704 4.821
5.349 5.598 6.046 6.201 6.484
7.977 9.271 9.770 9.831 9.987

Tirage de 1945.

788 789 2.239 2.338 3.848
4.715 4.824 5.566 5.599 5.716
6.495 6.510 6.579 6.640 7.365
7.985 7.987 8.185 8.376 8.443
8.444 8.760 8.987 9.863 10.196

Tirage de 1946.

280 281 386 484 582
1.332 1.387 2.462 2.912 4.452
4.903 6.160 6.342 6.394 6.417
7.198 7.318 7.426 7.505 7.560
7.823 8.182 9.499 9.736 9.829
10.217

Tirage de 1947.

452 635 654 984 1.206
1.410 2.058 2.844 4.447 4.223
4.238 4.893 5.061 5.734 6.247
6.408 6.462 6.591 6.636 6.641
7.080 7.163 7.375 7.589 7.593
7.774 8.911 9.263 9.264 9.869
10.014 10.601 10.775

Tirage de 1948.

4 73 344 377 542
584 667 958 989 1.106
1.188 1.208 1.578 1.900 1.921
1.961 2.191 2.368 2.369 2.403
2.489 2.651 2.658 2.839 3.386
3.388 3.540 3.761 3.841 4.031
4.232 4.420 4.609 4.624 4.673
4.696 4.705 4.716 4.848 4.908
4.937 4.974 5.149 5.370 5.409
5.488 5.710 5.761 5.837 5.861
5.912 6.102 6.414 6.843 6.878
7.019 7.115 7.592 7.696 7.719
7.817 7.861 7.901 7.915 7.942
8.179 8.188 8.203 8.281 8.377
8.679 9.095 9.118 9.219 9.665
9.689 9.807 9.896 9.915 10.098
10.111 10.481 10.482 10.547 10.555
10.793

Tirage de 1949.

3 18 318 362 474
516 553 601 649 717
891 954 1.038 1.063 1.102
1.222 1.408 1.456 1.534 1.561
1.583 1.694 1.727 1.744 1.880
1.974 2.031 2.089 2.125 2.144
2.220 2.273 2.326 2.381 2.485
2.539 2.566 2.604 2.617 2.656
2.694 2.727 2.761 2.860 2.918
3.068 3.279 3.519 3.571 3.583
3.731 3.803 3.814 3.803 3.891
3.920 3.960 4.024 4.061 4.117
4.237 4.244 4.293 4.360 4.401
4.463 4.541 4.564 4.637 4.651
4.733 5.010 5.298 5.316 5.388
5.645 5.682 5.742 5.791 5.906
6.096 6.126 6.277 6.666 6.727
6.754 6.787 6.816 6.963 7.044
7.078 7.109 7.180 7.341 7.415
7.551 7.555 7.664 7.747 7.799
7.843 7.902 7.963 8.050 8.151
8.421 8.454 8.549 8.882 8.834
9.052 9.135 9.170 9.195 9.250
9.340 9.417 9.448 9.457 9.532
9.538 9.561 9.580 9.609 9.788
9.790 9.876 9.976 10.158 10.185
10.275 10.282 10.483 10.484 10.551
10.650 10.704 10.711

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.235.304.000 F

SIÈGE SOCIAL : 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

R. C. : Paris 50987.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1941.

Le neuvième amortissement prévu pour le 15 décembre 1950 ayant été réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la compagnie s'était réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1950.

Liste récapitulative des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES D'AMORTISSEMENT
1.281 à 1.290	Tirage du 4 novembre 1948.
1.371 à 1.380	Tirage du 25 octobre 1945.
4.861 à 4.870	Tirage du 4 novembre 1948.
9.701 à 9.710	Tirage du 18 octobre 1943.

Le remboursement de ces obligations aura lieu :

Aux caisses de la compagnie ;

Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris,

et dans les sièges, succursales et agences en France de cet établissement.

Société des Grands Magasins « Au Printemps »
LAGUIONIE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 720 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 64, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS
R. C.: Seine 92627; producteur: Seine C. A. E. 7343.

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS A 4 0/0 DE 5.000 F

Emissions 1943-1945.

Amortissement 1951 (semestrialités de septembre 1950 et mars 1951).

La société, conformément aux conditions de ses emprunts, a procédé au rachat en Bourse de 1.601 obligations, au-dessous du pair, compte tenu de la portion courue du coupon et à concurrence de l'emploi total des semestrialités prévues pour le service des emprunts.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Toutes les obligations amorties antérieurement par tirage ont été remboursées.

ETABLISSEMENTS ALF. NODET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 51 MILLIONS DE FRANCS
MONTEREAU (SEINE-ET-MARNE)
R. C.: Montereau n° 436.

Liste des 150 obligations de 2.000 F 4 0/0 1940, sorties au cinquième tirage d'amortissement effectué le 18 novembre 1950.

261 à 410

Le remboursement de ces 150 obligations s'effectuera à partir du 1er février 1951, coupons aux 1er janvier 1952 et échéances postérieures attachés, à raison de 2.000 F par titre, net d'impôts, aux caisses de la banque M. Soisson et Ce, à Sens (Yonne), et dans les succursales de Montereau, Auxerre et Brienon.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

3e *tirage.*	4e *tirage.*
621 à 635	83 à 86

Société anonyme de Constructions Mécaniques et de Matériel de Mines

SIÈGE SOCIAL: A ONNAING (NORD)
CAPITAL: 5.895.900 F.
R. C.: Valenciennes 1090.

MM. les porteurs d'obligations de la Société anonyme de constructions mécaniques et de matériel de mines, à Onnaing (Nord), sont avisés que les 49 obligations de l'emprunt 1947, dont les numéros suivent, sorties au tirage du 2 décembre 1950, seront remboursées par 5.000 F à partir du 31 décembre 1950, coupon n° 9 attaché:

1° Au siège social à Onnaing;
2° Chez la banque L. Dupont et Ce, à Valenciennes et dans ses succursales;
3° Chez le Crédit du Nord, à Lille, Valenciennes et autres succursales.

EMPRUNT 1947 (4e tirage).

6	10	20	64	65	116	117	329	330	365	386	387	389	415
445	146	147	148	149	159	167	416	417	432	447	468	475	493
468	240	249	250	251	252	253	510	529	570	578	579	631	729
736	259	260	262	263	294	320							

EMPRUNT 1930

Tous les titres restant en circulation, sur cet emprunt, sont remboursables depuis le 31 décembre 1949.

EMPRUNT 1932

Tous les titres restant en circulation, sur cet emprunt, sont remboursables depuis le 30 juin 1950.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs sont actuellement remboursés.

Le président du conseil d'administration, directeur général,
L.-H. LEMAIRE.

SOCIETE FRANÇAISE DES FERS EMAILLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 116.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 29, RUE BOUSSINGAULT, PARIS (13e)
R. C.: Seine n° 82816.

Septième amortissement du 1er avril 1951.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la Société française des fers émaillés, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1944, a procédé, par voie de rachat en Bourse, à son amortissement prévu pour le 1er avril 1951.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1950: page 11442, 2e colonne, Emprunt 4 1/2 0/0 1929, deuxième portion (383 numéros), 12e et 13e ligne, au lieu de: « 69.573, 69.883, 69.869, 69.901 », lire: « 69.573, 69.869, 69.883, 69.901 ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Travaux publics. — 3e arrondissement du Sud, Marrakech.

AVIS DE CONCOURS

Un concours est ouvert en vue de l'exécution de travaux d'agrandissement du port ds Safi, comprenant notamment la construction de:

200 mètres de jetée principale;
400 mètres de jetée transversale;
380 mètres environ de quai pour achèvement du môle oblique;
140 mètres environ de quai de pêche;
Cinq cales de débarquement.

Les entrepreneurs désireux d'y prendre part sont invités à adresser leur demande de participation, accompagnée de leurs références techniques et financières, à l'ingénieur des ponts et chaussées, chef du 3e arrondissement du Sud, travaux publics, place du 7-Septembre, à Marrakech, avant le 23 décembre 1950, à midi.

Les concurrents admis seront avisés par lettre recommandée de la date définitive du dépôt des offres.

PUBLICITÉ
CONCERNANT
les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Tribunal Cantonal de Rohrbach-lès-Bitche (Moselle)

Dans l'affaire de la faillite de La Cristallerie de Montbronn, société à responsabilité limitée, avis est donné que l'assemblée pour la formation éventuelle du concordat est fixée au jeudi 14 décembre 1950, à treize heures trente, au tribunal cantonal de Rohrbach-lès-Bitche.

Rohrbach-lès-Bitche, le 2 décembre 1950.

Le greffier du tribunal cantonal.

AVIS DIVERS

MINES D'AOULI

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 400 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A MIDELT (MAROC)

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Casablanca le 28 novembre 1950 a décidé d'augmenter le capital de 400 à 500 millions de francs par prélèvement sur les réserves et élévation du nominal de 1.000 à 1.250 F.

L'assemblée a, en outre, autorisé le conseil d'administration à procéder, éventuellement, au regroupement des actions du nouveau nominal, à raison de deux actions actuelles contre une action de 2.500 F, à créer en vue du retrait des actions déposées en France à la Sicovam.

(*Traduit de l'Anglais.*)

Avis de convocation d'assemblée ajournée.

BRAZIL RAILWAY COMPANY

(Constituée dans l'Etat du Maine, E. U. A.)

SIÈGE SOCIAL: 57, EXCHANGE STREET, PORTLAND, MAINE (E. U. A.)

A tous les porteurs des obligations à 1/2 0/0 (maintenant 5 0/0) « First Mortgage » 60 ans de la Brazil Railway Company, émises sous l'empire de son Acte de Trust daté du 1er juin 1909, tel qu'il a été supplémenté et modifié:

Avis est donné par les présentes qu'en vertu des dispositions dudit Acte de Trust l'assemblée des porteurs des obligations convoquée pour le 30 novembre 1950, à deux heures trente de l'après-midi, à Winchester House, dans la ville de Londres, Angleterre, avec l'objet de statuer après examen sur certains documents et projets de documents à présenter à cette assemblée et sur certaines Résolutions Extraordinaires proposées, telles qu'elles sont définies dans la Seconde Annexe dudit Acte de Trust, a été ajournée, faute du quorum nécessaire, au 28 décembre 1950, à deux heures trente, à Winchester House, Londres, Angleterre, date à laquelle, si le quorum n'est pas atteint, les obligataires alors présents en personne ou par procuration formeront un quorum.

13 décembre 1950.

Par ordre du conseil d'administration:
Brazil Railway Company,
C. E. VAN NAME,
Secrétaire.

Les détenteurs d'obligations au porteur doivent obtenir, par l'intermédiaire d'une banque ou compagnie de trust, un certificat de dépôt pour vote dans la forme prescrite, leur donnant droit d'assister, soit personnellement, soit par procuration, à l'assemblée. Les porteurs d'obligations nominatives peuvent assister personnellement à l'assemblée sans avoir à produire un certificat de dépôt pour vote; s'ils désirent y être représentés par procuration, ils doivent obtenir un certificat de dépôt pour vote pour leurs obligations de la manière ci-dessus indiquée. Les certificats de dépôt pour vote et les pouvoirs fournis pour l'assemblée convoquée le 30 novembre 1950 restent valables pour tous les ajournements de celle-ci. Des copies des formules de certificats de dépôt pour vote et des pouvoirs peuvent être obtenus à l'une quelconque des banques ou établissements ci-dessous mentionnés.

Les certificats de dépôt pour vote et les pouvoirs doivent être déposés trois jours au moins avant la date de l'assemblée ajournée à l'une quelconque des banques ou établissements ci-dessous mentionnés:

A New-York:

The Chase National Bank of the City of New-York, 11, Broad-Street.

A Londres:

Bank of Scotland, 30, Bishopsgate, E. C. 2;
Binder, Hamlyn et Cie, River Plate House, 12/13 South Place, E. C. 2.

A Paris:

Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

A Bruxelles:

Banque de Reports et de Dépôts, 11, rue des Colonies;
Banque de la Société Générale de Belgique, 3, montagne du Parc;
Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence;
Office des Services Financiers, 26, boulevard Bischoffsheim;
F. M. Philippson et Cie, 44, rue de l'Industrie.

Si les Résolutions à soumettre à l'assemblée ci-dessus sont approuvées, d'autres avis seront publiés aussitôt que possible, donnant des renseignements détaillés en ce qui concerne les dispositions prises pour la première distribution en capital aux obligations de la tranche anglaise et en intérêts aux obligations des tranches belge et française.

Un Avis de Convocation de l'assemblée plus détaillé, ainsi qu'une circulaire du Comité Conjoint des obligataires expliquant les circonstances dans lesquelles l'assemblée a été convoquée, ont été adressés par poste à tous les porteurs d'obligations dont les noms et adresses sont connus de la Compagnie. Des copies de cet avis détaillé et de la circulaire peuvent être obtenues en s'adressant aux banques ou établissements ci-dessus mentionnés.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Pierre Moraglia, né le 15 octobre 1888 à Cagnes-sur-Mer, demeurant 8, boulevard de la Mer, à Cagnes-sur-Mer, agissant tant en son nom qu'au nom de son fils majeur André Moraglia, né le 2 janvier 1918 à Toulon, et de ses petits-enfants: Andrée Moraglia, née le 13 avril 1944 à Carpentras, et Maurice Moraglia, né le 16 avril 1946 à Toulon, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique le nom de Mouraille, nom originaire de sa famille.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

15 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Groupe cyclotouriste du Vimeu.** But: tourisme à bicyclette. Siège social: mairie d'Oisemont.

16 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Association sportive de Golancourt.** But: pratique du football. Siège social: salle Lécuyer, Golancourt.

16 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Foyer rural d'Yvrandes.** But: éducation et formation technique de ses membres, ainsi qu'organisation de loisirs. Siège social: chez le secrétaire, M. Hivert, instituteur, école publique, Yvrandes.

18 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association des maisons familiales du canton de Villard-de-Lans.** But: organisation familiale de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: Le Foyer, à Méaudre.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Syndicat d'initiative de Bénodet.** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter, d'une manière générale, la prospérité de Bénodet et en poursuivre la réalisation. Siège social: chez M. Cornec, hôtelier, président, Bénodet.

21 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des locataires de la résidence de Neuilly.** But: grouper les locataires de la résidence de Neuilly; assurer la défense de leurs intérêts et leurs rapports avec leur propriétaire, avec le locataire principal ou avec les différentes administrations, fournisseurs, et généralement intervenir pour la défense de leurs intérêts communs. Siège social: 96, boulevard Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine.

25 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de Clermont-Ferrand. **Association des chanteurs et conteurs ruraux.** But: initiation des jeunes ruraux à la musique, au chant et aux contes. Siège social: 8, rue Grégoire-de-Tours, Clermont-Ferrand.

25 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale des vérificateurs-rédacteurs au Crédit foncier de France change son titre et devient **Association amicale des cadres et rédacteurs techniques du Crédit foncier de France.** Modifications aux statuts. Siège social: 19, rue des Capucines, Paris.

27 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'action pour l'économie distributive (G. A. E. D.).** But: unir les Français et Françaises ayant la volonté de promouvoir les réformes de structures économiques permettant d'instaurer l'économie distributive comme le seul moyen d'adapter l'économie aux moyens de production contemporains. Siège social: 8, place Bonsergent, Paris.

27 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association des fabricants de tissus métalliques.** But: étude de toutes questions d'intérêt général et application de toutes les méthodes susceptibles de favoriser cet intérêt et relatives à l'industrie des tissus métalliques. Siège social: 49, avenue George-V, Paris.

27 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des locataires du Vert-de-Maisons.** But: défense en commun des locataires; organisation mutuelle de la solidarité et de l'entr'aide. Siège social: 1, rue de Liége, Maisons-Alfort.

28 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Comité français pour l'éducation préscolaire (C. F. E. P.).** But: étudier tous les problèmes se rapportant à la première éducation; développer cette première éducation en collaboration avec la famille pour assurer le bonheur de l'enfance et contribuer à la paix en éveillant la sympathie des petits Français pour tous les enfants du monde; grouper toutes les personnalités qui s'intéressent à cette éducation. Siège social: 2, rue Pierre-Bullet, Paris.

30 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des Français d'outre-mer** transfère son siège social du 26, rue Laffitte, au 14, rue Duperré, Paris.

7 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. La **Fédération interalliée des évadés de guerre** transfère son siège social du 42, rue Cusline, au 18-20, rue du Faubourg-du-Temple, Paris

12 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération française de catch.** But: organisation, réglementation, développement et encouragement du sport du catch en France et Union française. Siège social: 5, rue d'Alsace, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

28 septembre 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 18 novembre 1950.) **Standard-Athlétic-Club.** But: pratique des sports athlétiques. Siège social: hôtel Saint-Pétersbourg, 33, rue Caumartin, Paris.

8 novembre 1950. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 5 décembre 1950.) **Fraternité et unité des Yougoslaves en France.** But: grouper les Yougoslaves établis en France en vue de renforcer leurs relations mutuelles et le développement des relations entre le peuple français et le peuple yougoslave. Siège social: 67, rue du Château-d'Eau, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.